



Le média des affaires

Pascal
BONGERT
Gérant du
Laboratoire Bongert
(groupe Kheops)



“ L’INNOVATION
FAIT PARTIE DE
NOTRE ADN ”

VENDÉE

La solitude du dirigeant :
mythe ou réalité ?

LOIRE-ATLANTIQUE

Ces start-up qui vous
font voyager



work'in
salorges

Au cœur de



CCI NANTES
ST-NAZAIRE

Un Lieu unique pour votre événement à Nantes

Au centre de Nantes, proche des quartiers attractifs, work'in salorges vous propose 20 salles et espaces événementiels : accessibles, modernes et lumineux avec un panorama à 180° sur la ville et la Loire.

L'élégance des volumes et le confort des équipements font de nos espaces dédiés au monde des affaires **le cadre idéal pour vos rencontres professionnelles.**

Réunions, séminaires, cocktails, congrès, salons, webinaire, Studio TV, nous avons tous les atouts pour organiser votre événement sur-mesure.



02 40 44 63 70
work-in-salorges.fr



work'in salorges
16 quai Ernest Renaud 44100 Nantes

work'in
salorges

Au cœur de



CCI NANTES ST-NAZAIRE

6

OURS

DIRECTION

Directeur de la publication
Guillaume LALAU
Directrice
Laëtitia BLANCHARD

RÉDACTION

redaction@informateurjudiciaire.fr
Rédactrice en chef
Nelly LAMBERT
Journalistes
Éric CABANAS
Alexandrine DOUET
Marie LAUDOUAR
Nicolas LE PORT

Secrétaire de rédaction
Gildas PASQUET

Ont participé à ce numéro
Sophie COMTE, Florence FALVY

CRÉATION ARTISTIQUE

Directeur artistique **David PEYS**
Maquettiste **Camille JUREK**
Photographe (couverture)
Benjamin LACHENAL

ANNONCES LÉGALES

annonces-legales@informateurjudiciaire.fr
Responsable du service
annonces légales
Isabelle OLIVIER

Assistante de direction
Rozanne GENDRON

Assistante administrative
Lesline KOUIY

Responsable du développement
commercial
Gaël BRÉMAUD

ABONNEMENT

abonnement@informateurjudiciaire.fr
Rozanne GENDRON

PUBLICITÉ

Laëtitia BLANCHARD
02 40 47 00 28

IJ Informateur Judiciaire

N° 7146
SAS au capital de 155 000 €
Siège Social : 15 Bd Guist' Haul
- CS 14226 - 44042 NANTES
CEDEX 1

02 40 47 00 28
contact@informateurjudiciaire.fr
N° CPPAP : 0925 179873 -
ISSN0755768X - RCS Nantes 348
327 891
CCP Nantes 11 53 M

Impression

Rotimpres : Pla de l'Estany
17181 Aiguaviva (Girona) Espagne
Dépôt légal à parution -
Hebdomadaire - Parution le Vendredi

Prix de vente : 2 €

Abonnement 1 an :

38 € (TVA incluse) magazine numérique
+ site Internet
63 € (TVA incluse) couplage magazine
numérique et papier + site Internet
Membre du Réseau Hebdo Eco



04 L'ESSENTIEL DE LA SEMAINE

À la Une

La solitude du dirigeant :
mythe ou réalité ?

Actualités

Ces start-up qui vous font voyager (1/2)

Un robot nantais pour démanteler
le cœur de Brennilis

Fraudes : des préjudices en hausse
en Vendée

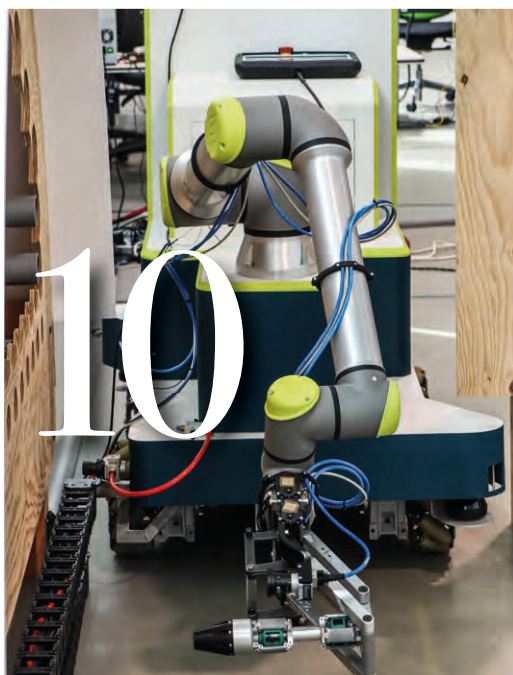
Observatoire économique du CGALA

Vie des entreprises Loire-Atlantique & Vendée

Aviti, Butine, France Poutres, Galliance,
Herige, La Vitre, Pépité Urbaine

18 L'ENTRETIEN

Pascal Bongert, dirigeant du Laboratoire
Bongert : « L'innovation fait partie
de notre ADN »



24 LE CERCLE DES EXPERTS

Zone euro : des perspectives économiques
en clair-obscur

La vente directe entre dans le XXI^e siècle

Les jeunes diplômés bénéficient
de la dynamique de l'emploi

Départ anticipé et réforme des retraites

Présomption de la démission et abandon
de poste

Banqueroute pour non-paiement
des cotisations

34 SPORT & BUSINESS

L'entreprise, sésame de la reconversion
des sportifs pros ?

38 ENVIES, TABLES & CULTURE

Labotanique, Festival du château...

40 ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES



LA SOLITUDE DU MYTHE OU RÉALITÉ ?

La deuxième édition du salon **Entreprendre en Vendée** se tenait les 27 et 28 avril aux Essarts. Initié par La Fabrik 3.0, cet événement professionnel s'adresse aux porteurs de projets et aux chefs d'entreprise en quête d'inspiration et d'informations pratiques. L'occasion d'**échanger sur des problématiques communes** et de **sortir du sentiment de solitude** pouvant peser sur le dirigeant. Si ce dernier décide seul, **l'isolement**, en revanche, n'est **pas une fatalité**.

Par Sophie **COMTE**



DIRIGEANT

« J'ai ouvert l'espace de coworking La Fabrik 3.0 en 2018 pour lutter contre mon propre isolement, se souvient Aurélie Ripoche, la co-gérante du lieu. J'étais à mon compte depuis 2012 et en manque de contacts. Tout était pesant : la pause déjeuner devant mon ordinateur, la prospection, la capacité à déconnecter les soirs et week-ends sans craindre de manquer quelque chose d'important... ». Celle qui souhaitait "juste" se faire un bureau pour y rencontrer d'autres professionnels s'est vite rendu compte que d'autres indépendants vivaient le même sentiment. « La Fabrik offre davantage qu'un simple espace de travail, c'est un lieu d'accompagnement à l'entrepreneuriat dans toutes ses dimensions », précise l'entrepreneure.

C'est encore en se basant sur sa propre expérience qu'elle crée, l'année dernière, les journées Entreprendre en Vendée. « À partir du moment où un projet commence à grossir, des murs se lèvent et les prises de décisions deviennent plus complexes, analyse-t-elle. Il est vital pour sa santé et celle de son entreprise de savoir s'entourer. » Et d'ajouter : « Les journées Entreprendre en Vendée servent à lever la tête du guidon. Elles répondent à des questions qui nous ont tous traversés à un moment de notre vie de chef d'entreprise. On ne va pas prendre les décisions à leur place, mais on leur offre un temps pour réfléchir, échanger, franchir un cap. »

À GRAND POUVOIR, GRANDE RESPONSABILITÉ !

C'est le cas de Sophie Jolivet, franchisee Raison Home depuis trois ans sur le Pays de Mortagne. Salariée dans un groupe de travail temporaire spécialisé dans le bâtiment pendant 12 ans, la néo-entrepreneure a d'abord intégré la holding sur un poste de manager avant de se lancer en solo. « J'ai expérimenté une forme de solitude à assumer des responsabilités difficiles sans être soutenue pour autant. Ce n'était pas ma boîte alors, quitte à assumer des choix complexes, autant qu'ils m'appartiennent totalement. » Elle poursuit : « J'ai quitté le groupe après avoir mené une réflexion autour de ma reconversion pendant la période Covid. La franchise Raison Home est venue à moi et j'ai décidé de me lancer. »

Trois ans après, la dirigeante trouve dans la méditation et les soins énergétiques un exutoire au sentiment d'isolement qu'il lui arrive encore de ressentir. « On a beau être accompagnés par des réseaux de professionnels et/ou d'experts, c'est bien évidemment seuls qu'on prend les décisions, souligne-t-elle. Il faut l'accepter et faire avec. Personnellement, j'ai trouvé dans les rituels que je mets en place une soupape pour évacuer la pression. J'ai aussi investi récemment dans des bâtons de marche pour aller me reconnecter à la nature quand j'ai une décision importante à prendre. Partager, écouter l'expérience des autres, me fait aussi beaucoup de bien. La solitude est toujours là, mais elle n'est plus pesante. »

LES BÉNÉFICES DE LA SOLITUDE

Bénéfique la solitude ? C'est la thèse soutenue par la coach professionnelle Laurence Baudouin, intervenante sur le salon.

« 45 % des dirigeants se sentent isolés, commence-t-elle, quand 85 % évoquent des difficultés à s'entourer. »¹ Une solitude dont les symptômes se traduisent par un sentiment d'insécurité et une incapacité à faire appel aux autres. Le danger, outre l'isolement social, c'est que ce sentiment affecte les performances de l'entreprise, les relations professionnelles et personnelles, jusqu'à l'apparition de problèmes de santé. « La plupart des dirigeants entreprennent avec le cœur. Or, dans la solitude, le cœur a une place infiniment petite. Le mental, en revanche, est présent... Je dirais même qu'il galope ! » explique celle qui intervient bénévolement au sein de l'antenne 60 000 Rebonds de la Roche-sur-Yon, association qui aide les dirigeants à rebondir après une liquidation judiciaire. Elle précise : « Il ne faut pas croire que la liquidation intervient forcément à la suite d'une faute de gestion. Parfois, c'est le corps

« IL NE FAUT PAS CROIRE
QUE LA LIQUIDATION INTERVIENT
FORCÉMENT À LA SUITE
D'UNE FAUTE DE GESTION. »

Laurence Baudouin

qui dit stop ! Je me souviens d'un entrepreneur venu témoigner de son échec. Il avait fait un premier infarctus et continué à travailler depuis son lit d'hôpital. Trois mois après sa sortie, un deuxième infarctus lui a fait comprendre qu'il n'avait plus le choix. Il ne pouvait plus diriger et a donc liquidé son entreprise. On lui a demandé pourquoi il n'avait pas vendu, puis pourquoi son comptable, par exemple, ne pouvait pas orchestrer la liquidation sa place. C'est là où le concept de solitude s'incarne totalement. Il était à l'hôpital dans un état nécessitant des soins intenses. C'était son entreprise, sa décision à lui seul ! Parfois, on peut s'alléger en déposant ce qui nous pèse auprès d'un tiers, mais on trace seul le chemin... Ceci dit, la solitude lui a été bénéfique, ajoute-t-elle. Parfois, la liquidation est là aussi pour nous réveiller. Elle a permis à cet entrepreneur de prendre du temps pour lui et de se mettre en position du moment présent. » Elle ajoute : « Les événements nous traversent pour nous faire prendre conscience qu'on est sortis de notre cadre de référence. La solitude permet de réajuster les priorités et d'évoluer. Depuis, cet entrepreneur est redevenu salarié, puis il a remonté d'autres boîtes. Autant la solitude est destructrice lorsqu'elle est subie, autant elle est bénéfique quand elle est choisie. Aucune émotion n'est négative en soi. La peur évite le danger, la colère permet de comprendre ses limites, la tristesse de laisser les choses qui ne nous appartiennent plus. Les partager avec un professionnel de l'accompagnement devraient faire partie de la vie d'un dirigeant car en grandissant, il fait grandir aussi son entreprise », conclut-elle.

1. Résultats d'une enquête menée par Bpifrance en novembre 2016.

CES START-UP QUI VOUS FONT VOYAGER

(1/2)

Des **voyages surprises** de My Little Trip à Visamundi, le spécialiste nantais des **démarches d'immigration**, en passant par Holiworking, qui permet d'allier **télétravail et séjour** à l'autre bout du monde, la **Loire-Atlantique** compte de nombreux **acteurs innovants** dans le domaine du **voyage**. À l'aube de la saison estivale, *IJ* vous offre un **tour d'horizon** de ces **entrepreneurs** qui vous aident à voir du pays.

Par Nicolas **LE PORT**

MY LITTLE TRIP : LE "CITY-BREAK" SURPRISE SUR ABONNEMENT

Premier service d'abonnement de voyages en France, My Little Trip propose à ses abonnés un "city-break" tous les quatre mois, transport et hébergement inclus. « Chaque destination est surprise, basée sur le profil du voyageur, précise Mikki Glancy, la fondatrice de la start-up nantaise. C'est un voyage sur-mesure à chaque fois puisque l'abonné effectue un profilage en ligne. Il va nous dire comment il veut se déplacer (en train ou en avion), le style de voyage qu'il attend (culturel, romantique, sportif...), ainsi que le type d'hébergement souhaité (Airbnb, hôtel ou van). Il pourra exclure jusqu'à 25 destinations parmi les 70 proposées. En revanche, il choisit systématiquement sa ville de départ ainsi que ses dates de voyage. »

Grande voyageuse, l'Australienne qui a choisi de vivre à Nantes a eu l'idée du concept en arrivant en Europe : « J'ai été fascinée par la facilité de pouvoir découvrir une autre culture à moins de deux heures. Un jour, j'ai acheté une box beauté pour ma fille et je faisais le profilage en ligne. C'est là que je me suis dit que ce serait génial si cette offre existait pour les voyages. C'est comme ça que My Little Trip est né. »

Si son concept était prêt avant le premier confinement, Mikki Glancy a attendu et amélioré la première version pendant la crise sanitaire. « En août 2020, quand on a recommencé à pouvoir bouger en France et dans quelques pays d'Europe, j'ai lancé une campagne de publicité sur les réseaux sociaux pour voir comment réagissait le marché, poursuit l'entrepreneure. Comme j'ai eu un retour très positif, j'ai aussitôt décidé de lancer la

start-up, mais sans savoir qu'il y aurait d'autres confinements derrière... Finalement, j'ai eu mes premiers abonnés dès septembre 2020. »

Depuis, My Little Trip a bien grandi : « Nous sommes désormais 12 dans l'équipe, nous avons 2200 abonnés, 4230 voyages réservés et nous affichons 110 % de croissance en ce début d'année par rapport à 2022. »

Pour ce qui est du modèle économique de l'entreprise, il s'agit d'un abonnement. Le voyageur a le choix entre deux offres : la formule solo à 59 € par mois, et la duo à 99 € par mois. « Nous proposons également des abonnements à destination des familles, complète l'Australienne. Elles doivent nous contacter directement pour nous préciser l'âge et le nombre d'enfants. Ensuite, on leur crée une offre sur-mesure. Nous avons également des cartes cadeaux qui

Fondée par l'Australienne Mikki Glancy (au centre), l'équipe de My Little Trip est désormais composée de 12 collaborateurs.



fonctionnent très bien. Elles permettent d'offrir un voyage surprise, un abonnement ou simplement de donner un coup de pouce financier via une carte cadeau d'un montant libre. »

Côté perspectives, la start-up affiche de sérieuses ambitions, notamment à l'international : « L'objectif principal est de déployer nos services dans d'autres pays d'Europe, avec un test en Espagne et en Italie dès la fin de l'année. Notre objectif secondaire est de mieux valoriser la destination France. Car actuellement, la plupart des Français excluent les destinations françaises. Enfin, nous avons l'ambition de créer un abonnement à l'international pour que nos abonnés puissent voyager au-delà des frontières européennes. D'où l'idée de chercher à lever des fonds, en démarrant un roadshow d'ici un ou deux mois. »

VISAMUNDI, LE SPÉCIALISTE DES DÉMARCHES D'IMMIGRATION

Avec 33 destinations couvertes à ce jour et 80 000 visas délivrés chaque année, Visamundi est une référence dans le domaine des formalités de voyage. Créée en 2017 à Nantes par Sébastien Couix, la start-up « accompagne particuliers et professionnels ayant besoin de se déplacer à l'étranger pour des motifs de tourisme, business, religieux, médical (...) dans l'obtention de leurs documents de voyage en ligne : e-visas, autorisations de voyage électroniques..., précise Alexia Duclaud, la responsable marketing. Nos clients font leur demande en ligne via nos formulaires simplifiés et nous facilitons leurs démarches auprès des autorités locales. Nous accompagnons également les professionnels du tourisme (compagnies aériennes, agents de voyage...) pour optimiser l'expérience de leurs clients B2C ».

Le fondateur de l'entreprise a imaginé ce concept lors d'un séjour en Inde. « Il se trouvait à l'aéroport près d'une famille de Français, dont le père s'est retrouvé bloqué à cause d'une faute de frappe sur son visa, poursuit la cadre de l'entreprise.



« ON A UN RÉFÉRENT SUR PLACE QU'ON APPELLE LE COACH QUI ACCUEILLE CHAQUE HOLIWORKER. IL PERMET EN QUELQUE SORTE DE FAIRE LE TRAIT D'UNION. »

Gaël Brisson



Sébastien Couix s'est alors dit qu'un accompagnement dans les formalités de voyage serait un plus pour les voyageurs pour pallier tous les freins existants.» Côté modèle économique, le client paye les frais consulaires et Visamundi lui facture des frais de service.

La start-up, qui a démarré son activité avec l'Inde, a rapidement trouvé sa clientèle, « si bien que nous avons pu lancer d'autres destinations rapidement pour arriver à 33 aujourd'hui », ajoute Alexia Duclaud.

Depuis la fin de la crise sanitaire, l'équipe de Visamundi a quasiment doublé pour atteindre 15 personnes. « Nous recevons désormais plusieurs milliers de demandes de documents chaque année, avec des pics d'activité qui varient en fonction des saisons et des spécificités des destinations, poursuit la spécialiste. Par exemple, nous traitons un grand nombre de demandes pour l'Arabie saoudite sur chaque période de Ramadan. Nous avons également noué des partenariats solides avec des acteurs clés du tourisme, comme l'assureur Chapka. »

À l'avenir, Visamundi prévoit d'ouvrir de nouvelles destinations, mais également de recruter. « Nous avons effectivement pour ambition de nous développer à l'international, notamment en Amérique du Nord et Asie du Sud-Est, confirme la responsable marketing. Nous avons également acquis de nouveaux locaux et souhaitons également prendre part aux grands salons de France liés au tourisme pour faciliter l'entrée de visiteurs sur le territoire. Les programmes de télétravail à travers le monde sont également un sujet, avec le lancement d'une marquée dédiée, Nomamundi. »

HOLIWORKING PERMET D'ALLIER TÉLÉTRAVAIL ET VOYAGE

Le télétravail, c'est également le créneau choisi par Holiworking. « Notre concept consiste à permettre aux salariés français d'aller vivre une expérience immersive à l'international de 3 à 12 mois tout en gardant leur job en télétravail et en poursuivant leurs missions à l'international, détaille Gaël Brisson, le fondateur de la start-up. Nous avons un cadre juridique mis à disposition des entreprises pour sécuriser l'expérience du collaborateur sur place. Concrètement, on l'aide à bien préparer son arrivée sur place (recherche de logement, école, crèche). On a un référent sur place qu'on appelle le coach qui accueille chaque holiworker. Il permet en quelque sorte de faire le trait d'union et de faire découvrir aux arrivants les codes de la culture locale, favoriser leur immersion dans la vie associative... Bref, de s'intégrer plus rapidement! »

Aujourd'hui, l'entreprise propose ainsi de partir dans une dizaine de pays : Costa Rica, Brésil, Cap Vert, Afrique du Sud, Île Maurice, Indonésie, Thaïlande, Maroc, Canada, Mexique et Madagascar. Étant chef d'une entreprise dans le numérique où l'équipe télétravaille depuis 20 ans, Gaël Brisson a appris à manager ses équipes à distance. « Étant également un grand passionné de voyages, habiter à l'étranger m'a énormément forgé en tant que chef d'entreprise. Je me suis demandé comment je pouvais faire profiter les autres des vertus de l'international tout en maîtrisant les enjeux professionnels. Tout ça a fini par donner lieu à la création d'Holiworking en 2020 à Nantes, en plein confinement. »

Dès son lancement, la start-up a séduit avec sa formule originale : « À chaque fois qu'on présentait notre service, on avait toujours un effet incroyable avec des gens qui avaient les yeux qui brillaient, aussi bien côté entreprises que salariés. On a eu énormément de marques d'intérêt au départ, qui se transforment au fil des mois et des années en projets réalisés. Néanmoins, ce sont des projets de vie qui nécessitent bien plus de préparation qu'une semaine de vacances au Maroc. On est en général sur des projets à long terme, avec des échéances en moyenne d'un an. »

La start-up, qui emploie désormais huit collaborateurs, s'appuie sur deux sources de financement : « Il y a une partie financée par le collaborateur, de l'ordre de 10 % de son salaire environ, et une autre financée indirectement par l'entreprise. Néanmoins, notre modèle est sans surcoût pour l'entreprise car, en cas de télétravail à l'étranger, il y a des charges qui disparaissent en France et d'autres qui naissent à l'étranger. C'est cette différence de charges entre les deux sites qui participe à notre financement. »

À ce jour, Holiworking a fait partir 25 collaborateurs à travers le monde. « Vingt autres sont actuellement en télétravail dans le monde, et nous avons désormais une trentaine de sociétés qui mettent nos services à disposition de leurs équipes », se félicite le fondateur.

Côté ambitions, le fondateur de la start-up souhaite « étoffer [son] catalogue de destinations. Et notamment ouvrir [son] modèle à d'autres pays d'Europe, notamment la Belgique ou les pays scandinaves ».

À noter que la start-up vient également de lancer une nouvelle formule pour Madagascar : « Elle associe mécénat de compétences, volontariat pour les salariés et télétravail. Son principe est de partir se mettre à disposition de l'association humanitaire ABC Domino à hauteur de 50 % de son temps, et à 50 % en télétravail pour son entreprise », ajoute Gaël Brisson. Implantée dans le sud-ouest de Madagascar, l'association développe des écoles, collèges et lycées. « Ouvrir d'autres programmes de ce type pour permettre à ceux qui ont la fibre humanitaire de s'impliquer tout en conservant un lien avec leur entreprise fait partie de nos ambitions et de nos valeurs », conclut le fondateur.



La start-up nantaise Holiworking a fait partir en télétravail 25 collaborateurs à travers le monde.

© D.R.

UN ROBOT NANTAIS POUR DÉMANTELER LE CŒUR DE BRENNILIS

Pour assurer le **démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis** (Finistère), l'IRT Jules Verne, EDF et la société d'ingénierie **Graphitech** ont coopéré durant un an pour mettre au point un **robot** capable d'assurer **l'extraction des tubes** du cœur du réacteur, qui contenaient le combustible nucléaire. Un premier **partenariat réussi** qui pourrait déboucher sur d'autres, tant ce marché semble porteur.

Par Nicolas **LE PORT**

“**M**ascotte“, c'est le nom du robot développé depuis un an à l'IRT Jules Verne de Bouguenais, dans le cadre du projet Fetch. Il s'agit d'un partenariat entre l'institut de recherche, la société d'ingénierie Graphitech (filiale commune à EDF et Veolia) et la direction des projets déconstruction et déchets d'EDF visant à optimiser le démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis en Bretagne. Un projet à 500 000 €, financé à 50 % par l'État via le Programme d'investissements d'avenir.

Après un an de recherches et mises au point, le robot en question a été dévoilé à la presse le 21 avril dernier à l'IRT Jules Verne. Il a montré ce dont il était capable sur une maquette à l'échelle un demi du réacteur de la centrale située dans les Monts d'Arrée. Concrètement, il peut assurer, de façon automatisée, l'extraction des 216 tubes de force du cœur du réacteur, qui contenaient autrefois le combustible radioactif. Une opération délicate, où l'homme ne peut intervenir en raison du haut niveau de radioactivité, et où l'accès est très contraint. « La principale difficulté est d'extraire ces tubes de 2,70 m de long



Ludovic Delval, ingénieur de recherches à IRT Jules Verne, en pleine démonstration de “Mascotte”, le robot extracteur de tubes de centrale nucléaire.

De gauche à droite : Estelle Desroches, directrice générale de Cyclife (maison-mère de Graphitech), Sylvain Granger, directeur déconstruction et déchets d'EDF, et Stéphane Cassereau, directeur de l'IRT Jules Verne.



La centrale nucléaire de Brennilis.



dans un couloir d'1,40 m de large, a précisé Sylvain Granger, directeur déconstruction et déchets d'EDF. C'est pour cette raison que le robot est équipé d'un bras articulé, capable de couper les tubes, puis de se contorsionner dans tous les sens pour les retirer un à un.»

« Pour le projet Fetch, EDF et Graphitech nous ont apporté le cas d'usage et les contraintes environnementales, a complété Ludovic Delval, ingénieur de recherches. L'IRT a quant à lui apporté son expertise en robotique, notamment sur toute la partie asservissement visuel, qui permet de guider le bras jusqu'au tube à extraire au millimètre près. » Le Laboratoire des sciences du numérique de Nantes (LS2N) a enfin été mis à contribution pour les algorithmes complexes définissant les trajectoires optimisées du bras robotisé.

EN ACTION D'ICI 2029

Spécifiquement créé pour intervenir sur le cœur du réacteur de Brennilis, Mascotte devrait entrer en action en 2029. D'ici là, il faudra encore parfaire sa mise au point, « notamment en apportant plus d'expertise sur la partie caméra, a expliqué l'ingénieur, le qualifier en milieu radioactif, l'industrialiser et créer son jumeau ». Deux robots seront en effet nécessaires pour Brennilis.

« Ce projet illustre la complémentarité des acteurs scientifiques et industriels et l'intérêt de développer des solutions innovantes pouvant être issues d'autres filières, au bénéfice de la performance de nos chantiers et des conditions de travail de nos intervenants. Cette solution va dorénavant être industrialisée par notre filiale Graphitech », a annoncé le directeur des projets déconstruction et déchets d'EDF.

L'automatisation des tâches de démantèlement, dont le projet Fetch a démontré la faisabilité grâce à Mascotte, devrait permettre une réduction significative des temps et des coûts d'intervention grâce à l'accélération de la cadence d'extraction des tubes que permettent les robots. « Prévue au départ sur cinq ou six ans, l'opération d'extraction ne devrait finalement durer qu'entre 18 et 24 mois », s'est félicité Sylvain Granger, directeur des projets déconstruction d'EDF.

« DEVENIR UN CENTRE DE RECHERCHE DE RÉFÉRENCE DANS LE NUCLÉAIRE »

Côté perspectives, l'IRT Jules Verne est déjà en train de « réfléchir à des solutions sur d'autres cas de centrale », a annoncé l'ingénieur de recherche. « Nous envisageons effectivement de travailler sur d'autres types de réacteurs pour devenir un centre de recherche de référence dans le nucléaire, a confirmé Stéphane Cassereau, le directeur de l'institut. L'IRT Jules Verne a su apporter, via ce projet, une solution à une problématique industrielle dans un secteur d'activités nouveau pour lui. La méthodologie mise en place pourra donc demain être réemployée dans d'autres applications. »

« L'objectif est aussi de développer cette expertise et l'utiliser sur d'autres opérations de démantèlement, en France et à l'international », a complété Estelle Desroches, directrice générale de Cyclife, filiale d'EDF et maison-mère de Graphitech.

Effectivement, le marché du démantèlement semble porteur. Rien qu'à l'échelle de l'Hexagone, onze réacteurs de centrales nucléaires sont en cours de démantèlement. Le robot qui a vu le jour à Nantes pourrait également s'exporter, puisque d'autres pays comme le Canada disposent de réacteurs à eau lourde, la même technologie que la centrale de Brennilis. L'avenir de Mascotte et son jumeau semble donc tout tracé, d'autant plus que 450 réacteurs devront être démantelés dans le monde dans les cinquante prochaines années. Un marché estimé entre 300 et 600 Mds€ sur un siècle, toutes les premières générations de centrales arrivant en fin de vie.

FRAUDES

EN HAUSSE EN VENDÉE



En 2022, le Comité opérationnel anti-fraude de Vendée (Codaf) a détecté et redressé **27,6 M€ de fraudes**. Les **infractions** concernant le **travail illégal** restent stables.

Par Marie **LAUDOUAR**

Le Comité opérationnel anti-fraude de Vendée vient de publier au mois d'avril son bilan pour 2022. Les actions et échanges d'informations entre les services partenaires réunis au sein de cette instance ont une nouvelle fois permis de renforcer la lutte contre le travail illégal, les fraudes aux prestations sociales, les fraudes fiscales et douanières, ainsi que les fraudes documentaires et à l'identité. Le nombre d'opérations coordonnées est ainsi passé de 37 à 65 en un an (+75 %).

« L'intensification des contrôles est liée à la reprise de l'activité économique post-Covid », analyse Johann Mougenot, sous-préfet des Sables d'Olonne, en charge de la coordination du Codaf Vendée sur délégation du préfet. Le nombre de procédures administratives et judiciaires instruites au titre des fraudes aux finances publiques passe ainsi de 949 à 1090 (+15 %). Quant au montant des préjudices subis et redressés, il progresse très fortement (+72 %), pour atteindre 27,6 M€ contre 16 M€ en 2021. Cette somme correspond à la fois au montant des préjudices notifiés et mis en recouvrement (21 M€), et au montant des préjudices qui ont pu être évités grâce à ces opérations de contrôle (6,6 M€).

TRAVAIL ILLÉGAL : LE BTP, SECTEUR LE PLUS VERBALISÉ

Le nombre de procès-verbaux dressés au titre du travail illégal reste, lui, relativement stable avec 60 PV en 2022 contre 61 en 2021. Avec 17 verbalisations, le BTP est le principal secteur d'activité touché, suivi par les secteurs du commerce (neuf) et du CHR (huit). « Les tensions sur le marché de l'emploi conduisent certaines entreprises à recourir à de la main-d'œuvre étrangère qui n'a pas forcément l'autorisation de travailler sur le territoire, complète Johann Mougenot. Il s'agit parfois d'infractions inconscientes lorsque l'employeur a fait appel à une agence d'intérim. Dans ce cas-là, il peut ne pas connaître la situation administrative de ce collaborateur. » À noter que le travail non déclaré engendre aussi des fraudes aux paiements des cotisations sociales; 28 procédures concernent l'Urssaf et huit la MSA. Enfin, concernant les fraudes fiscales, 47 procédures ont été diligentées, tous services confondus, un chiffre en baisse par rapport à 2021 (100).

1. Le Codaf regroupe les services de gendarmerie, de police, de douanes, de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, de la direction départementale de la protection des populations, des Finances publiques, du conseil départemental, de la justice et de la protection sociale (Urssaf, CPAM, Pôle emploi), Caf, MSA, Carsat).

2. Inclut les ventes sur marché.



OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DU CGALA

LES STATISTIQUES DE MARS

Le centre de gestion agréé de Loire-Atlantique (CGALA) est partenaire de **12 000 TPE du commerce, de l'artisanat et de la location meublée**. Il est aussi l'interlocuteur de plus de **450 experts-comptables**. Plus de **1 200 entreprises** participent à cet observatoire.

COMMERCE

MARS 2023

	Variation du mois ⁽¹⁾	Depuis janvier ⁽²⁾	12 derniers mois ⁽³⁾
Coiffure	4,70 %	5,30 %	0,45 %
Esthétique	0,10 %	-7,33 %	9,18 %
Fleuristes	-10,60 %	-2,58 %	-6,26 %
Restaurants	-12,20 %	-1,34 %	13,43 %
Pharmacie	-4,40 %	-3,49 %	3,64 %
Optique	11,70 %	11,66 %	-2,61 %

Étude issue des données du CGALA – Contact : wwwcgala@cgala.fr – Tél. : 02 40 44 92 92

⁽¹⁾ Écart en cours : mars 2023 par rapport à mars 2022.

⁽²⁾ Écart depuis janvier : cumul sur l'année civile.

⁽³⁾ Écart sur les 12 derniers mois : échelle mobile, 12 derniers mois en cours par rapport aux 12 mois précédents.

ARTISANAT DU BÂTIMENT

MARS 2023

	CA moyen mois	mois n / mois n-1
Électricité	18 234 €	-7,58 %
Plomberie - chauffage	22 963 €	2,50 %
Menuiserie	23 437 €	-9,53 %
Plâtrerie	19 769 €	15,18 %
Peinture	15 637 €	-11,77 %
Couverture	16 105 €	-12,35 %
Maçonnerie	29 647 €	-0,94 %

Étude issue des données du CGALA et des neuf autres CGA adhérents de l'URBCGA.



VENDÉE • CRÉATION BUTINE, LA FERME FLORALE ENGAGÉE

Respectivement **horticultrice et fleuriste**, Nathalie et Cécile Huchet se sont associées en 2021 pour créer la ferme florale Butine à Talmont-Saint-Hilaire. Propriétaires d'un terrain familial de deux hectares, elles cultivent – sur une parcelle de 800 m² – des fleurs locales de saison. Elles distribuent leurs compositions en circuits courts, auprès d'une cible de particuliers et de professionnels. «Je travaillais dans le théâtre musical à Paris lorsque j'ai cassé mes cordes vocales, explique Cécile Huchet. Pour ma reconversion, j'ai décidé de me tourner vers la fleur afin de remettre la nature au cœur de ma vie urbaine.» Elle suit alors une formation de fleuriste mais sa passion naissante est rapidement freinée par **l'origine des fleurs** et l'utilisation des produits chimiques. Elle poursuit : «De son côté, ma mère avait fait le tour de son métier de guichetière à La Poste. Nous nous sommes retrouvées pendant le confinement à jardiner ensemble pendant deux mois. À l'issue de cette période, ma mère s'est lancée dans une formation horticole et nous avons monté ensemble le projet Butine.»

«Nous cultivons nos fleurs en **plein champ**, assure-t-elle. Nous faisons nos semis dans des châssis, dans le **respect du rythme de la nature** : quand il n'y a plus tel type de fleur, on attend leur retour tout simplement ! Les clients commandent leurs bouquets en nous appelant et on leur donne rendez-vous à la ferme pour les récupérer. Nous sommes également distribuées dans **deux épiceries de vrac locales** et présentes tous les mercredis et samedis matin sur un stand devant la Biocoop des Olonnes. On est loin des fleuristes classiques !» reconnaît-elle. Mère et fille réalisent un gros travail de **pédagogie** basé sur la **confiance**. «Nos clients nous donnent un budget, des couleurs, un thème. À nous de calquer leurs envies en fonction de ce que l'on a. Nous utilisons les réseaux sociaux comme une vitrine de nos convictions et savoir-faire.»

Pour leur deuxième saison d'activité, les associées souhaitent **renforcer leur clientèle professionnelle** (environ 15 % du CA annuel). «Des restaurateurs et des boutiques reçoivent chaque semaine un ou plusieurs bouquets, sous forme **d'abonnement**, explique l'entrepreneure. C'est un modèle intéressant mais on doit composer avec ce que l'on a au champ. Nous travaillons exclusivement avec des entreprises qui comprennent cette **démarche raisonnée**. Un bouquet peut être moins garni d'une semaine sur l'autre en fonction du calendrier floral.» Et de conclure : «Même si nos résultats sont modestes (30 k€ de CA en 2022), nous n'avons pas de dette, le peu d'investissement réalisé a été remboursé et nous sommes propriétaires de notre terrain... On vit notre passion, le reste, c'est du plus !»

Sophie COMTE



© Butine

LOIRE-ATLANTIQUE • INTERNATIONAL LA VITRE À LA CONQUÊTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Des visio-conférences grandeur nature à travers un **grand écran tactile vertical**, équipé d'une enceinte et d'un micro : c'est le concept de La Vitre, créée par la start-up nantaise du même nom. La solution permet de faciliter la collaboration, d'organiser des conférences ou encore de présenter des projets. Elle est destinée aux entreprises et leurs équipes, mais aussi à l'événementiel, lors de congrès, de salons, de présentation de produits ou de remises de prix.

Dans le cadre de son **développement à l'international**, la société, qui avait participé en début d'année au Consumer Electronics Show (CES) de Las Vegas, plus grand salon au monde dédié à l'innovation technologique et à la suite duquel elle avait implanté un show-room à New York, annonce son installation à **Montréal**. Pour cela, l'entreprise s'est appuyée sur Rézoway, société qui aide les entreprises dans la construction de leur écosystème d'affaires local et leur implantation en Amérique du Nord. «Ce partenariat représente une réelle opportunité pour notre implantation sur le marché nord-américain et s'inscrit dans la continuité de notre développement à l'international. Avec cette installation d'un **second showroom sur la côte Est**, nous assurons notre présence et offrons la possibilité à nos contacts installés au Canada, d'essayer la solution au plus près de chez eux», éclare Romuald Tuffery, développeur d'affaires internationales de La Vitre.

Gildas PASQUET



© La Vitre

Olivier
Chapeau

VENDÉE • DÉVELOPPEMENT FRANCE POUTRES EN ROUTE VERS SON FUTUR

Depuis 2018, le spécialiste de la fabrication et de la commercialisation de solutions constructibles bois, s'est engagé dans un vaste projet de **transformation vers l'industrie du futur**. Accompagnée notamment par la Région, la PME a déjà investi 3 M€ dans la modernisation de son outil de production et a commencé son organisation "humaine". Dans cette continuité, elle prévoit de **mobiliser 7 M€** supplémentaires d'ici deux ans, afin d'assumer une position de leader sur son métier.

« Notre site de production est basé à Venansault depuis 1976, raconte Olivier Chapeau, le président de France Poutres. Étant très attaché au territoire, nous privilégions l'achat de terrains attenants au site actuel pour nous agrandir. Le premier volet de ce plan de développement réside donc dans la mobilisation de ressources déjà acquises pour s'étendre sur **2 500 m² supplémentaires** d'ici 2025. » Elle poursuit : « Le deuxième volet concerne la continuité de la **modernisation de l'outil de production**, sans oublier le travail sur la digitalisation et la communication renforcée avec notre système de gestion informatique. Il s'agit d'une part **d'augmenter la productivité** et la **capacité de production** au service de nos clients et d'autre part de lutter contre la **pénibilité** et la **répétitivité** de certaines tâches en les automatisant, au service de nos collaborateurs. Il n'y aura aucun licenciement, souligne-t-il. La modernisation ne se fera pas au détriment des opérateurs. Au contraire, nous souhaitons les accompagner afin qu'ils puissent monter en compétences et en responsabilités. » Enfin, troisième volet, **l'aspect humain** : « Nous étions 20 il y a dix ans, aujourd'hui nous sommes 45 (pour un CA 2022 de 16 M€), dont des fonctions supports qui n'existaient pas historiquement (marketing, communication, RH, QSE, etc.). Cela nécessite un vrai travail d'organisation : avoir la bonne **gouvernance**, animer les managers, faire de la **détection de talents**... Pour les deux ans à venir, France Poutres vise le recrutement de **cinq personnes** de plus, réparties sur le bureau d'études et le service production principalement.

Sophie COMTE

LOIRE-ATLANTIQUE • ACQUISITION L'INTÉGRATEUR DE SOLUTIONS D'INFRASTRUCTURES AVITI S'EMPRE DE DATA 7

Détenue majoritairement par le groupe Koesio depuis 2022, Aviti (Nantes), une entreprise de 120 salariés réalisant 60 M€ de chiffre d'affaires, poursuit sa stratégie de **croissance externe** enclenchée depuis 2017. En effet, l'intégrateur de **solutions d'infrastructures, de systèmes et de réseaux** a annoncé mi-avril l'acquisition de son homologue nantais Data 7, une société informatique fondée en 1994, basée à Vertou et spécialisée dans le stockage, la sauvegarde de données et les prestations techniques. Ce rachat intervient dans le cadre du départ à la retraite de Patrick Piveteau, son président depuis 2003. « Nos deux entités sont des acteurs importants de la distribution et des services informatiques et ce rapprochement sera bénéfique, tant pour les équipes que pour les clients et les fournisseurs. En devenant le leader de l'infrastructure, du cloud et des services managés dans le grand Ouest, nous proposons un niveau de service, une attractivité et une proximité inégalés », souligne Matthieu Thibault, président d'Aviti. Son directeur général Romain Lemonnier complète : « Nous sommes dans un secteur en constante évolution qui implique de s'adapter en permanence. Ce rapprochement renforce notre positionnement stratégique sur le **secteur des PME/ETI**. »

Comptant parmi sa clientèle des grands comptes et des PME du grand Ouest et de région parisienne, Data 7 (21 salariés) a réalisé l'an passé un chiffre d'affaires approchant les 14 M€ contre 14,8 M€ en 2021. Pour Koesio, cette acquisition s'inscrit pleinement dans la stratégie d'en faire « un acteur incontournable de l'infrastructure, du cloud et des services managés en France ».

Cette opération permet à Aviti d'asseoir son influence dans l'Ouest de la France et de porter son effectif à 140 personnes avec un **prévisionnel de chiffre d'affaires de 75 M€** cette année. Née à Nantes en 1998, la société comprend sept agences en France (Nantes, Paris, Montpellier, Rennes, Cannes, Bordeaux et Lyon), ainsi qu'un bureau en Suisse. À noter que les équipes de Data 7 rejoindront celles d'Aviti dans un nouveau siège à Nantes, actuellement en travaux, au cours du quatrième trimestre 2023. Les nouveaux locaux, situés rue des Citrines, occuperont 1 200 m².

Florence FALVY



Avec le rachat de Data 7, Aviti compte désormais 140 salariés répartis dans ses sept agences métropolitaines.

Galliance a investi 43 M€ dans son abattoir d'Ancenis d'une surface de 17 000 m².



LOIRE-ATLANTIQUE INVESTISSEMENT À ANCENIS, GALLIANCE INAUGURE UN NOUVEL ABATTOIR DE 17 000 M²

LOIRE-ATLANTIQUE • DÉVELOPPEMENT NOUVEL ASSOCIÉ ET ÉVOLUTIONS CHEZ PÉPITE URBAINE

Créée en 2018 à Nantes, Pépité Urbaine propose une offre clé en main destinée à rendre accessible aux particuliers **l'investissement dans l'immobilier locatif**. La start-up conseille les investisseurs et réalise leurs investissements immobiliers de A à Z, notamment l'acquisition, la rénovation, l'ameublement et la gestion locative. Pour accélérer le développement de l'entreprise, Pépité Urbaine voit l'arrivée d'un troisième associé, **Quentin Chancereul**, aux côtés de Bastien Peyriguere et Manuel Leray. L'arrivée au capital de Quentin Chancereul, passé par Siparex, groupe de capital-investissement, doit permettre d'apporter son **expertise financière et technique** à la start-up et de diversifier ses services. « Avec les taux qui ont augmenté, on ne peut plus servir certains de nos clients aujourd'hui car ils sont plus difficilement finançables, donc on essaie de réfléchir à des offres qui leur permettent d'accéder à du capital immobilier autrement », explique Manuel Leray, dirigeant associé.

Avec plus de 300 projets menés et 75 M€ investis en cinq ans, Pépité Urbaine prévoit d'atteindre **le million d'euros de chiffre d'affaires** cette année. Si Pépité Urbaine souhaite « avoir une croissance maîtrisée pour garder une approche humaine avec les clients », d'après Manuel Leray, la start-up, après avoir essaimé à Angers, Rennes et Lorient, a dans son viseur d'autres villes de l'Ouest comme Cholet, Laval ou Brest, qui lui permettent de proposer à ses clients des **biens plus accessibles**. La société compte six personnes et compte en recruter deux d'ici la fin de l'année, en gestion locative et développement commercial.

Gildas PASQUET



Les effectifs de Pépité Urbaine devraient monter à huit personnes d'ici la fin de l'année.

Impacté par la grippe aviaire, Galliance (865 M€ de CA 2022) a subi une perte de volumes de 25 % l'an passé. Malgré ce contexte, le pôle Volaille de la coopérative Terrena continue d'investir. Il a notamment injecté **43 M€ dans un nouvel abattoir** à Ancenis, sur la même zone industrielle que son ancien site, voué à être démantelé d'ici à la fin de l'année. Cette nouvelle usine qui s'étend sur 17 000 m² constitue « un outil fondamental de la reconquête de parts de marché », précise le groupe. Sa capacité de production a été portée à **550 000 poulets par semaine**, soit une hausse de 30 % comparée à l'ancien abattoir. Il vise à soutenir le développement des filières différenciées (Bio, Label Rouge et sous signe de qualité) qui représentent aujourd'hui plus d'un tiers des ventes de volailles de Galliance.

D'après le groupe, ce nouveau site, qui vient en complément de l'abattoir de Nueil-les-Aubiers (79), est doté de choix technologiques « de dernière génération ». Parmi ces innovations figurent un quai d'attente des volailles fermé et ventilé et un tunnel d'anesthésie au CO₂ qui remplace l'anesthésie électrique. « Grâce à ces équipements, Galliance sera en mesure de commercialiser des produits de volaille répondant aux exigences du référentiel de l'European Chicken Commitment », précise l'entreprise. De même, le refroidissement en ligne et la robotisation visent à améliorer la **performance globale** (qualité, rendement, taux de service). De plus, le site a été axé sur l'optimisation des conditions de travail. D'après le groupe, tous les postes de travail ont été revus afin de réduire les gestes répétitifs, d'être ergonomiques et de les faire évoluer vers plus de pilotage de process et moins de manipulations.

Cet investissement s'accompagne de **recrutements**. Galliance, qui emploie 260 salariés, annonce l'embauche de 75 personnes en CDI (production, logistique, techniciens de maintenance) en 2023.

Florence Falvy

1458 m²

- Activité, bureaux, ateliers, stockage
- Accessibilité immédiate



Implantez votre activité dans ce bâtiment indépendant sur parcelle close de 2.467 m² idéalement situé :

À proximité immédiate de la Route de Paris

Croisement A811 Proximité A11

À 2 pas du pub "Le Black Shelter" et autres services

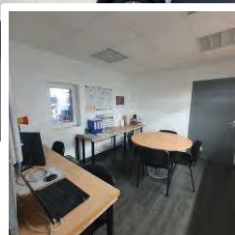
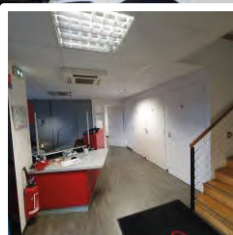
Pour visiter ce bien, contactez-nous :

Advenis Conseil NANTES

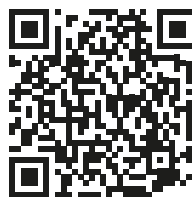
02 53 78 02 51

nantes@advenis-res.com

Votre conseil en immobilier d'entreprise
Bureau | Activité | Entrepôt | Commerce



En savoir + :



ADVENIS CONSEIL ET TRANSACTION, LE PARTENAIRE DE VOS PROJETS IMMOBILIERS EN FRANCE
IDF | LILLE | STRASBOURG | NANCY | LYON | ANNECY | TOULOUSE | BORDEAUX | PÉRIGUEUX
LIMOGES | LA ROCHELLE | **NANTES** | ORLÉANS | BLOIS | LE MANS | TOURS | RENNES

Retrouvez toutes nos offres et services sur
www.advenis-res.com



VENDÉE NOMINATIONS HERIGE RENFORCE LA DIRECTION DE SON ACTIVITÉ MENUISERIE

7

Spécialisé dans la **fabrication et le négoce en fournitures et matériaux pour le bâtiment**, le groupe vendéen Herige (3000 collaborateurs, 712 M€ en 2021) fait évoluer son organisation en renforçant le pilotage de son activité industrielle de menuiserie (Atlantem). Objectif : **garantir une croissance profitable et durable**. Cette feuille de route initiée par le PDG du groupe, Benoît Hennaut, se traduit par une double nomination à la tête d'Atlantem. Depuis le 4 mai, **Bruno Cadudal** en est le **nouveau président**. Acteur majeur de l'évolution de l'entreprise depuis plus de 20 ans, celui qui était jusqu'ici directeur général d'Atlantem incarnera les enjeux clés de développement de l'activité. Il poursuivra ses rôles de président de l'UFME (Union des fabricants de menuiseries) et d'administrateur au sein de l'éco-organisme Valobat et fera du déploiement de l'économie circulaire l'une de ses priorités, en phase avec les engagements RSE du groupe. Pour mener à bien ces actions, il pourra compter sur **Richard Marchant**, le **nouveau directeur général**. Diplômé de Polytechnique et de l'Ensta (école d'ingénieur), ce dernier a notamment travaillé au sein des groupes Vallourec (métallurgie) et Chargeurs (textile, luxe, technologies) avant de rejoindre en 2021 le groupe Eurofins en tant que directeur général des activités agroalimentaires. À la tête du comité de direction d'Atlantem, il en pilotera la transformation, son développement et sa performance opérationnelle. Il poursuivra également l'intégration des récentes acquisitions (Activence, MGT, Poralu et Coferm'ing) et aura la charge de développer les dimensions innovation, digital et marque.

Marie LAUDOUAR

« L'INNOVATION FAIT PARTIE DE NOTRE ADN »

Fondé il y a plus de 50 ans, le Laboratoire Bongert (groupe Kheops) est une **référence nationale** en matière de conception et fabrication de **prothèses dentaires**. Basée à La Roche-sur-Yon (Vendée), l'entreprise familiale gérée par Pascal Bongert axe sa stratégie de développement sur une **innovation permanente** centrée sur le **digital et la 3D**. Objectifs : anticiper et **répondre aux besoins de demain** de ses clients et pérenniser l'activité.

Propos recueillis par Marie **LAUDOUAR**

Quelle est l'activité du Laboratoire Bongert ? Et qui sont vos clients ?

Nous concevons et fabriquons des prothèses dentaires sur-mesure. Nos clients sont des chirurgiens-dentistes et orthodontistes, dans toute la France. Dès qu'un patient a besoin d'une prothèse esthétique ou fonctionnelle, le dentiste prend une empreinte et l'envoie à un laboratoire dentaire, qui se charge de réaliser ce dispositif médical. Le Laboratoire Bongert appartient à la holding familiale Kheops, créée en 1999 et entièrement tournée vers le secteur dentaire, dont je suis également le gérant. On y retrouve deux autres laboratoires : Dental Cap Océan à Coëx (filiale) et l'Atelier des Olonnes (agence dépendant du Laboratoire Bongert). Une quatrième entité, lxi Prod, installée à Mouilleron-le-Captif, se consacre quant à elle uniquement à l'impression 3D métal.

Comment a débuté l'histoire de cette entreprise familiale ?

Au retour de la guerre d'Algérie, mon père, Michel, arrive par hasard en Vendée, à La Roche-sur-Yon, à la recherche d'un travail comme prothésiste dentaire. Lorrain d'origine, il est suivi par ma mère, Michelle, infirmière à domicile. En 1969, alors qu'ils sont sur le point de retourner s'installer en famille dans les Ardennes, le patron de mon père décède. Mes parents décident alors de reprendre l'affaire le 1^{er} janvier 1970.

Mon père avait une forte notion du service client, notamment en ce qui concerne la logistique, que ce soit pour la livraison ou pour récupérer les commandes auprès des cabinets dentaires. Dans un souci de qualité et d'efficacité, il a rapidement fait le choix de créer ses propres tournées et a recruté plusieurs chauffeurs. Pour desservir ses

clients situés hors de la Vendée, dans le grand Ouest, il a fait appel à un service de messagerie. Cela a donné un coup d'accélérateur au développement de l'entreprise. En dix ans, nous sommes passés de quatre à 40 collaborateurs. Nous étions l'un des cinq laboratoires dentaires les plus importants de France. Pour accompagner ce développement, le laboratoire avait d'ailleurs déménagé sur un plus grand site à La Roche-sur-Yon, à côté duquel se trouvait la maison familiale.

Comment êtes-vous arrivé dans l'aventure ?

C'était au début des années 1980 et ce n'était pas du tout une évidence. Je venais de rater mon bac. Mon père m'a mis une blouse sur le dos et c'est donc par hasard que je me suis lancé dans un apprentissage de prothésiste dentaire, alors que j'étais plutôt attiré par

A portrait of Pascal Bongert, a middle-aged man with short grey hair and glasses, smiling warmly. He is wearing a light blue button-down shirt with a small, repeating dark blue geometric pattern. The background is a dark, textured wall with a stone-like pattern. The lighting is soft, highlighting his face.

Pascal
BONGERT
Gérant du
Laboratoire Bongert
(groupe Kheops)

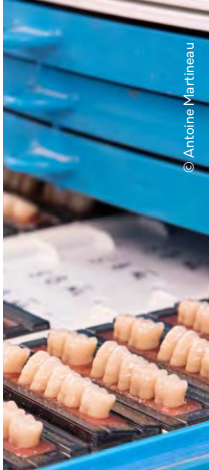
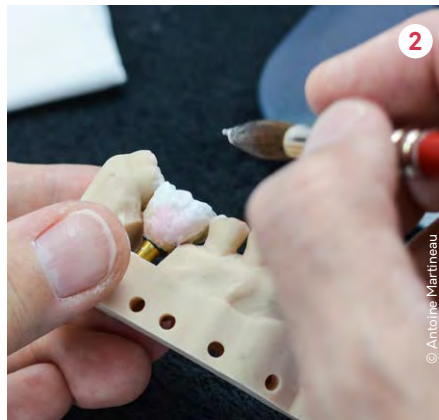


l'informatique. Cette passion ne va pas me quitter. Et en 1986, j'ai convaincu mes parents d'équiper le laboratoire d'ordinateurs pour la partie bons de livraison et facturation. Nous étions très précurseurs à une époque où la grande majorité des entreprises en étaient encore au papier-crayon.

Entretemps, l'activité avait continué à prospérer et mes parents avaient décidé de construire un nouveau laboratoire cinq fois plus grand, toujours à La Roche-sur-Yon. À la fin de la décennie, l'entreprise comptait 90 salariés environ. Nous étions l'un des trois leaders français et un mastodonte dans notre univers! À titre de comparaison, le nombre moyen de salariés dans un laboratoire était de deux. Il est aujourd'hui de quatre.

Au cours de la décennie suivante, vous avez partiellement quitté l'entreprise. Pourquoi ?

Je suis parti pour gérer un laboratoire dentaire dans le Finistère dans lequel le laboratoire et des membres de la famille avaient des parts. Je revenais quand même deux jours par semaine travailler en Vendée. J'avais une trentaine d'années et je doutais de ma capacité et de ma légitimité à gérer le laboratoire familial. J'avais besoin de diriger "mon" entreprise. J'ai aussi ressenti le besoin de suivre une formation de gestion. Puis, en 1997, ma mère est décédée. J'ai décidé de revenir travailler avec mon père à 100 %. Nous avons vendu nos parts du laboratoire de Quimper, sur un bilan positif. En cinq ans, j'avais réussi à multiplier les effectifs par quatre (de 4 à 15) et à effacer toutes les dettes. Je me sentais enfin légitime pour prendre la suite de mon père qui venait d'annoncer à la centaine de salariés son prochain départ en retraite. En septembre 1999, je suis devenu gérant de la SARL Laboratoire Bongert. Mon père m'a épaulé pendant près d'un an et demi. En juin 2000, il a officiellement quitté l'entreprise. À quelques mois près, son départ a coïncidé avec notre emménagement dans nos locaux actuels, en janvier 2001. Ce bâtiment de 2 000 m² est situé au nord de La Roche-sur-Yon, sur l'axe en direction de Nantes, un emplacement stratégique, au bord de la quatre-voies et à proximité de l'A83.



- 1 2 3 Sculpture et teinte d'une prothèse dentaire.
- 4 Dents prothétiques à fixer sur un appareil dentaire.

« J'AI SOUHAITÉ CONSERVER ET CONSOLIDER L'ADN DE L'ENTREPRISE CENTRÉ SUR LE SERVICE CLIENT ET L'INNOVATION PERMANENTE, TOUT EN LA STRUCTURANT, POUR LA PÉRENNISER. »



5

© Antoine Martineau



© Antoine Martineau



6

© Pix Machine

5 Thermoformage d'un protège-dents.

6 Processus 3D pour la réalisation d'appareil dentaire.

Désormais en première ligne, comment avez-vous orienté l'entreprise ?

J'ai souhaité conserver et consolider son ADN centré sur le service client et l'innovation permanente, tout en la structurant, pour la pérenniser. J'ai donc poussé le Laboratoire Bongert en dehors de ses murs historiques, en créant un établissement secondaire, l'Atelier des Olonnes (2006), et ouvert l'entreprise sur d'autres technologies, comme le digital. À ce dernier titre, j'avais créé en 2001 Scandent et fait l'acquisition de notre première machine numérique. La finalité était de fournir, au Laboratoire Bongert mais aussi à des confrères, un service d'usinage¹ de prothèse dentaires.

L'innovation occupe donc une place centrale dans votre développement ?

Oui, elle fait complètement partie de notre ADN. Mon père avait innové du côté des services apportés aux clients. Moi, j'ai plutôt œuvré sur les plans technologique, réglementaire, produit ou encore dans la gestion et la structuration du groupe familial. Nous avons ainsi imaginé notre propre ligne de boîtes d'emballage aux couleurs du Laboratoire Bongert et dans les années 90, nous avons été le premier laboratoire dentaire de France à avoir un service communication et commercial.

Quelle est votre stratégie pour innover ?

Je regarde ce qui se passe ailleurs, dans tous les secteurs d'activité, pour innover dans notre domaine. Nous n'avons pas de service R&D. L'innovation se fait au fil

de l'eau et de façon transversale. Néanmoins, il y a six ans, nous avons structuré notre recherche et développement en la canalisant autour de projets bien identifiés et définis, et en y dédiant une équipe pluridisciplinaire et des moyens. Selon les années, on y consacre entre 1 et 2 % de notre chiffre d'affaires. Cela peut sembler faible mais, dans notre métier, c'est plutôt conséquent. La plupart des laboratoires dentaires français ne font pas de R&D. En parallèle, nous participons à des projets de recherche avec des praticiens et l'Université de Nantes.

Notre stratégie, c'est de nous demander de quoi aura besoin demain le couple patient/client (prothésistes dentaires et orthodontistes). Comment rendre les prothèses plus agréables, plus fonctionnelles, avoir des matériaux plus légers, plus élégants ou comment améliorer les process techniques et les mettre en œuvre : voilà ce qui guide nos projets d'innovation. Nous échangeons beaucoup avec les praticiens et les professeurs de l'Université de Nantes pour identifier ces besoins et faire ensuite des tests cliniques. Certains étudiants (*doctorants en chirurgie dentaire, NDLR*) établissent même des thèses sur certains projets que nous menons. Par exemple, sur la mise en place d'une méthode pour faciliter et sécuriser l'empreinte des implants dentaires.

Les innovations numériques et l'impression 3D ont fait la réputation du Laboratoire Bongert. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Nous sommes l'un des premiers laboratoires français dentaires à avoir adopté ces technologies innovantes, ce qui nous a effectivement permis de nous démarquer de la concurrence et d'être

1. Consiste à soustraire de la matière par différents moyens.



aujourd'hui encore dans le top 3 des laboratoires dentaires français. Elles ont forcément impacté nos savoirs et nos compétences - il a fallu se former -, nos process ou encore le choix du matériel.

Dès 1992, nous avons ainsi été précurseurs en nous équipant de notre premier laser pour faire de la soudure et d'un serveur informatique. Cela nous a apporté de l'efficacité, de la fluidité, des process plus productifs et mieux encadrés. Cela est d'autant plus vrai qu'à la fin de la décennie, nous avons obtenu la norme Iso 46001². Cette certification garantit le respect de la réglementation et la qualité des process de fabrication pour les dispositifs médicaux. L'avoir est non seulement un gage de confiance pour nos clients mais a également structuré nos méthodes de conception et de fabrication.

Le développement du numérique et l'arrivée de la 3D à l'aube de l'an 2000 ont fortement révolutionné notre métier de prothésiste dentaire, avec une forte rupture technologique. Ainsi, la méthode traditionnelle à base de cire utilisée depuis toujours pour la réalisation d'empreintes est depuis vingt ans progressivement remplacée par la caméra numérique. Cet outil numérise la bouche du patient. Puis nous réalisons la prothèse à partir d'un fichier numérique. Aujourd'hui, 40 % de nos clients disposent de cette technologie. Pour être en phase avec leurs besoins, nous avons fortement développé ces compétences entre 2015 et 2020. C'est à ce moment-là, en 2016 précisément, que nous avons d'ailleurs créé la marque Digital Labs by Bongert. L'objectif est de faire entrer le Laboratoire Bongert dans le monde de demain, de le faire identifier comme une référence numérique dans notre métier et de renforcer ainsi son image de laboratoire innovant.

Et quid de la 3D ?

En 2008, nous avons arrêté l'usinage et fermé Scandent, qui nous servait pour l'usinage des prothèses dentaires, pour nous orienter vers la 3D. Les solutions additives sont en effet parfaitement adaptées à notre métier : chaque prothèse est un prototype car chaque bouche est unique. Les prothésistes dentaires sont ainsi devenus les premiers utilisateurs à grande échelle de la 3D. Au sein du laboratoire, le développement de cette technologie s'est accé-



© Benjamin Lachenal

« À BIENTÔT 62 ANS, MON GRAND PROJET EST DE TRANSMETTRE L'OPÉRATIONNEL DU GROUPE FAMILIAL. »

léré à partir de 2010 avec l'acquisition de nouvelles machines puis grâce à un partenariat outre-Atlantique.

De quelle façon ?

En 2014, j'ai rencontré les Canadiens de 3DRPD Canada qui, comme moi, faisaient des recherches sur des process numériques pour imprimer en 3D métal. Ils étaient un peu plus avancés que nous. De cette rencontre est née la société 3DRPD Europe qui est devenue, en 2020, Ixi Prod. La holding familiale Kheops en est alors actionnaire majoritaire à 90 %, eux à 10 %. Ils sont depuis sortis de cet actionariat en 2020. Mais nous restons partenaires car nous avons ouvert, en 2014, un centre de production aux États-Unis, dans l'État de New York. Son nom : 3DRPD USA. Kheops est actionnaire à hauteur de 15 %. À travers ce partenariat, nous partageons nos connaissances et nos réseaux, et nous menons des programmes de recherche communs autour de solutions par frit-

tage laser (*impression 3D métal à l'aide de laser, NDLR*).

Quels sont les enjeux auxquels votre secteur d'activité doit faire face et comment y répondez-vous ?

La nouvelle réglementation européenne 2017/745 sur les dispositifs médicaux, entrée officiellement en application en mai 2021³, est l'un des principaux défis auxquels la profession doit faire face. C'est une évolution importante pour renforcer la sécurité des dispositifs médicaux, dans l'intérêt des patients. Elle implique notamment des changements de matériaux et une meilleure traçabilité de tous les matériaux utilisés. Toutes ces données médicales sont enregistrées pour chaque patient à l'échelle européenne. Ce qui implique d'investir dans les outils, les process et les compétences, de modifier en profondeur les logiciels. C'est aussi du temps en plus à

consacrer à ces tâches administratives, sans compter que certaines zones du règlement sont floues. Heureusement, grâce à une veille permanente, nous avons anticipé cette réglementation et nous sommes déjà aux normes.

La pression économique, engendrée entre autres par l'inflation et la hausse du prix des matières premières et de l'énergie, est un autre enjeu du moment. Elle touche de plein fouet le secteur des dispositifs médicaux et risque de mettre en déséquilibre notre fabrication 100 % française à laquelle nous sommes tant attachés depuis 50 ans et que nous revendiquons comme une identité de marque forte. Et c'est donc à contrecœur, dans un souci de maintenir un certain niveau de productivité, que nous proposons une petite gamme de dispositifs médicaux que nous faisons fabriquer en Chine depuis ce mois de mai. Cela ne représente qu'1 % du CA du laboratoire en 2023 mais ces produits d'importation cassent nos codes.

Quels sont vos projets ?

À court terme, il y a le déménagement d'Ixiprod en 2024. Actuellement hébergée dans les locaux du Laboratoire Bongert, la société aura son propre bâtiment de 200 m² de l'autre côté de la rue. Cet investissement de 400 000 €

doit accompagner les perspectives de croissance de cette filiale, et permettre l'acquisition de nouvelles machines.

Mais à bientôt 62 ans, mon grand projet est de transmettre l'opérationnel du groupe familial. Il y a trois ans, j'ai mis en place un Codir pour faire en sorte que le groupe et ses filiales soient pérennes, même sans moi. Et depuis une petite année, j'ai commencé à me retirer de l'activité quotidienne, tout en gardant la main sur la coordination, les orientations stratégiques, le positionnement, la veille et la R&D. Cette transmission concerne à la fois mes équipes et deux de mes enfants qui travaillent avec moi : Pierre, 30 ans, responsable de production et du développement d'Ixiprod et futur gérant de cette filiale, et Marc, 27 ans, responsable des ressources humaines du Laboratoire Bongert et d'Ixiprod. C'est un peu par hasard s'ils sont dans le groupe. Rien n'était prémédité.

Même si Pierre possède quelques parts, aucun de mes deux fils ne s'est positionné sur la reprise capitalistique de la "Maison Bongert". Je leur laisse le choix et la liberté de leur décision. Ce n'est pas parce qu'ils s'appellent Bongert qu'ils doivent forcément devenir la troisième génération d'entrepreneurs du groupe. Pour autant, que ce soit à mes enfants ou à une personne extérieure,

je ne veux pas transmettre à n'importe qui. Il doit y avoir un vrai projet avec des valeurs humaines fortes. Dans cette perspective, je prépare la transmission de l'ensemble de mes fonctions pour pérenniser chaque entité du groupe. Ensuite, je pourrai m'effacer.

2. Devenue depuis la norme Iso 13845.

3. Selon les classes de produits, la date d'application varie, s'étale dans le temps ou bénéficie d'un délai supplémentaire.



Le Laboratoire Bongert en chiffres

95 salariés (Groupe : 125)

7,7 M€ de CA en 2022 (Groupe : 10,9 M€)

280 clients

65 000 prothèses produites par an (Groupe : 85 000)



7 Conception 3D d'une prothèse dentaire.

8 Polissage d'un appareil métal.



© Shutterstock

ZONE EURO DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EN CLAIR-OBSCUR

Si l'Union européenne et la zone euro ont échappé de peu à la **récession technique**, la reprise sera **très cahoteuse**, selon le FMI, avec la persistance des **problèmes économiques** et l'augmentation globale de **l'incertitude**...

Par Raphaël **DIDIER**

L'économie européenne vacille, mais tient bon... pour l'instant! Telle pourrait être la conclusion du Fonds monétaire international (FMI), qui vient de publier, le 11 avril, ses dernières prévisions économiques. L'inquiétude sur les ruptures d'approvisionnement énergétique avait conduit à de sombres perspectives pour la zone euro à la fin de l'année 2022. Mais, outre le reflux des cours des matières premières énergétiques, c'est leur consommation qui a baissé par suite des incitations gouvernementales à réaliser des économies, de la diversification des sources d'approvisionnement, de la montée en puissance des énergies renouvelables (même si les centrales à charbon ont repris du service), de conditions climatiques plutôt favorables cet hiver et, hélas, de la hausse des faillites et arrêts de production.

Bref, un ensemble de facteurs, endogènes et souvent exogènes, ont permis à l'économie européenne de ne pas sombrer. Chemin faisant, si les perspectives sont désormais moins sombres qu'à l'automne, elles restent dominées par une très forte incertitude liée aux nombreux problèmes auxquels la zone euro devra faire face.

TAUX DE CROISSANCE REVUS EN HAUSSE

Alors que le FMI n'attendait que 0,5 % de croissance en 2023 pour la zone euro, l'institution internationale vient de réviser son chiffre à 0,8 %. Dans le détail, l'Italie échapperait finalement à un taux de croissance négatif (+0,7 %, prévu en 2023), la France se maintiendrait à 0,7 % et l'Allemagne connaîtrait un recul de son PIB (-0,1 %). Et pour 2024, le taux de croissance de tous ces pays serait à peine voisin de 1 %.

Attention, cependant, à ne pas surévaluer la signification de ces chiffres – somme toute très proches de l'épaisseur du trait statistique –, d'autant que, selon le chef économiste du FMI, Pierre-Olivier Gourinchas, « les récentes turbulences du

« LES RÉCENTES TURBULENCES DU SECTEUR BANCAIRE NOUS RAPPELLENT QUE LA SITUATION RESTE FRAGILE. »

Pierre-Olivier Gourinchas

secteur bancaire nous rappellent toutefois que la situation reste fragile. Une fois de plus, les risques de détérioration des perspectives de l'économie mondiale dominant et le brouillard s'épaissit ». Pour l'heure, il est donc trop tôt pour en déduire que l'économie européenne va mieux. Tout au plus est-il possible d'affirmer que la catastrophe énergétique tant redoutée durant l'hiver n'a pas eu lieu. C'est peu, mais tellement important dans le contexte actuel.

RISQUES LIÉS À L'ENDETTEMENT PUBLIC ET PRIVÉ

Pour l'instant, la politique budgétaire, qui est du ressort de chaque État de la zone euro, demeure très expansionniste. Quant au frein lié au cadre budgétaire européen, il a été de facto suspendu depuis 2020, avant de l'être de jure. Mais au

LA QUESTION DE LA SOUTENABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE SE POSE À PRÉSENT AVEC ACUITÉ.

regard des niveaux stratosphériques atteints par l'endettement public dans certains États, est-il seulement envisageable de réactiver les règles en vigueur avant la pandémie? Pourtant, il faudra bien concilier, avant la fin de l'année, les positions des uns en faveur d'un relâchement des contraintes et des autres pour un cadre budgétaire strict.

Le FMI note d'ailleurs que les aides accordées par les États européens aux ménages et aux entreprises pour surmonter le choc énergétique ont indubitablement contribué à éviter la récession de la zone euro. Mais à quel prix pour les finances publiques! Étant donné que l'endettement public s'était déjà envolé durant la pandémie de Covid-19, la question de la soutenabilité de la dette publique se pose à présent avec acuité, dans de nombreux pays européens où la croissance sera, de plus, faible.

DANGERS DU RESSERREMENT DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Le resserrement de la politique monétaire, pour lutter contre une inflation persistante, a conduit du reste à une hausse des taux d'intérêt au plus mauvais moment, puisqu'elle renchérit le coût des dettes publiques alors que la croissance est en berne. Et quid de la soutenabilité de l'endettement privé (ménages et entreprises), qui atteint des niveaux très élevés, sans que cela inquiète outre mesure les décideurs politiques?

Les déboires récents des banques américaines montrent combien ce resserrement de la politique monétaire des deux côtés de l'Atlantique peut déstabiliser les bilans des institutions bancaires ou financières, en provoquant notamment des moins-values sur les portefeuilles de titres obligataires. Et une instabilité financière, qui plus est dans une période de forte incertitude, est toujours défavorable à la croissance. Au surplus, les pays de la zone euro ont peut-être trop présumé de la qualité de leur réglementation bancaire, négligeant qu'il fallait aussi compter avec les errements de banques systématiques, à l'instar de Crédit Suisse et Deutsche Bank ...

Dans le contexte actuel dégradé, le pire serait de resserrer concomitamment la politique budgétaire et la politique monétaire, en raison de l'impact très négatif que cette stratégie aurait sur la demande adressée aux entreprises. Certes, cela est susceptible de freiner l'inflation, faute d'activité des entreprises et de pouvoir d'achat des ménages. Mais, c'est aussi le meilleur moyen de plonger la zone euro dans une dépression et dans une crise sociale!



LA VENTE DIRECTE

DIRECTE

ENTRE

DANS LE XXI^E SIÈCLE

À l'heure où Tupperware frôle la faillite, la **FVD, Fédération de la vente directe**, cherche à recruter. Elle s'attache à **faire évoluer l'image du secteur**, vieillotte et aussi entachée par les arnaques de certaines entreprises dans le domaine de la rénovation.

Par Anne **DAUBREE**

Ringarde, la vente à domicile? Pas du tout! « La vente directe est le commerce de demain », selon Frédéric Billon, délégué général de la FVD, Fédération de la vente directe. Nouvellement élu sur la priorité de développer « la notoriété du secteur », il tenait une conférence de presse sur l'actualité de la profession, le 13 avril, à Paris. Parmi ses enjeux majeurs, « les entreprises cherchent des compétences à tous niveaux dans les sièges, pour les fonctions administratives et aussi sur le terrain. Elles ont besoin de plus de vendeurs », avance Frédéric Billon.

En 2022, le chiffre d'affaires du secteur a enregistré une baisse de 5 %, pour atteindre 4,5 Mds€. Toutefois, sur le long terme, la tendance est à la croissance : le secteur pesait 3,7 Mds€ en 2011. Pourtant, trois jours avant la conférence de presse de la FVD, l'icône du secteur, Tupperware, entreprise née en 1946, frôlait la faillite : à la bourse américaine, son action ne valait plus qu'un dollar, au terme d'une chute brutale. « Cela n'a rien à voir avec la distribution directe. Les raisons sont liées au produit », estime Frédéric Billon. La marque spécialiste des contenants en plastique pour la cuisine aurait subi l'arrivée de concurrents et la conversion des consommateurs à l'usage du verre. En France, en 1978, cette entreprise

qui avait « l'art de vendre sans trop en avoir l'air » comptait 10 000 démonstratrices et tenait 4 000 réunions par jour dans les salons des ménagères, d'après un reportage télévisuel rediffusé par l'INA, Institut national de l'audiovisuel. « Les pratiques ont beaucoup évolué par rapport aux réunions Tupperware à domicile. Aujourd'hui, il y a des masterclass, des ateliers en ligne, des visioconférences, des démonstrations sur les réseaux sociaux. La vente directe est un métier résolument moderne », argumente Frédéric Billon, désireux de dépoussiérer l'image du secteur. À cette fin, « il est nécessaire de faire évoluer le statut de vendeur indépendant qui a trente ans, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur la possibilité d'utiliser des outils technologiques comme les réseaux sociaux », ajoute Frédéric Billon.

UNE MEILLEURE RENTABILITÉ ?

Actuellement, le secteur compte quelque 710 000 emplois, dont 250 000 salariés, les autres étant indépendants. Parmi ces derniers, le quart travaille à temps complet, un quart épi-





« IL NE FAUDRAIT PAS QUE LES POUVOIRS PUBLICS CONTRAignent TROP LES VENDEURS. »

Frédéric Billon

Frédéric Billon, délégué général de la FVD, (à gauche), lors de la conférence de presse.



sodiquement « autant pour le plaisir que pour le gain », glisse Frédéric Billon, et la moitié à temps partiel. 83 % des vendeurs ou conseillers se disent satisfaits de leur activité, d'après un sondage Ifop de 2021.

Outre la souplesse des emplois, la Fédération avance un argument en faveur de la vente directe : sa rentabilité. « De manière générale, dans les entreprises, les coûts marketing explosent. Or, en vente directe, ces coûts sont beaucoup plus contrôlables, car l'essentiel du marketing est réalisé par les vendeurs eux-mêmes. Par ailleurs, le vendeur étant en contact direct avec le client, la tentation de la comparaison des prix est moindre. Souvent, les entreprises de vente directe ont un niveau de marge un peu supérieur, de l'ordre de 5 à 10 %, en particulier lorsqu'elles sont fabricantes », avance Frédéric Billon.

Le secteur de la vente directe est composé de structures de différents types, avec des sociétés qui peuvent comporter une cinquantaine de salariés, ou plusieurs milliers, être présentes à l'international ou pas, et ce, dans tous les secteurs : cosmétique, textile, bijoux, produits culinaires, produits d'aménagement pour la maison... Quelques exemples de sociétés en pleine forme, d'après la FVD : Victoria Bijoux, Captain Tortue (prêt à porter féminin), Herbalife (produits de bien-être), Verisure (sécurité), ACEH, (charpentes et traitement des charpentes).

Aucune des entreprises compromises dans les nombreuses arnaques dans les secteurs des travaux d'isolation ou d'achat d'équipements comme les panneaux solaires ne sont membres de la fédération, promet Frédéric Billon qui regrette ces comportements qui font « du mal à l'image du secteur ». En revanche, il existe un « point de vigilance » pour la fédération : les restrictions légales imposées aux démarchages. « Il ne faudrait pas que les pouvoirs publics contraignent trop les vendeurs », note le délégué général. Un nouveau décret relatif à l'encadrement des jours, horaires et fréquence des appels téléphoniques à des fins de prospection commerciale non sollicitée est entré en vigueur le 1^{er} mars dernier.

LES JEUNES DIP BÉNÉFICIAIRES DE LA DYN

Après des niveaux très faibles observés durant les années marquées par la crise sanitaire, **l'insertion professionnelle** s'est encore améliorée. Les **jeunes diplômés**, plus particulièrement les **cadres**, ont bénéficié d'une **meilleure intégration** sur le marché de l'emploi. Environ 68 % d'entre eux sont en CDI.

Par Aïcha BAGHDAD et B.I.

La belle dynamique de l'emploi des cadres (+15 % sur un an, 80 200 postes créés en 2022) profite aux jeunes diplômés. Ceux de niveau bac+5 enregistrent un niveau d'emploi record en 2022, selon le baromètre annuel de l'Apec (Association pour l'emploi des cadres), dévoilé le 4 avril dernier, et consacré à leur insertion professionnelle. Celle-ci continue de s'améliorer, dépassant même son niveau pré-pandémique. Et la tendance devrait perdurer cette année, malgré un contexte plein d'incertitudes. Parmi les diplômés interrogés, 68 % sont en contrat à durée indéterminée (CDI), 48 % sont cadres (54 200 embauchés, vs 48 000 en 2021) et 83 % travaillent dans le secteur privé.

Près de 88 % des jeunes de niveau bac+5 et plus, sortis diplômés en 2021, interrogés début 2023, ont été recrutés 12 mois après l'obtention de leur diplôme, contre 85 % avant la pandémie. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis 2017, année de la création de cette enquête de l'Apec. Dans le détail, 62 % ont mis moins de trois mois pour être en poste, tandis que 16 % cinq mois ou plus pour trouver leur premier emploi.

LES CONDITIONS D'EMPLOI PROGRESSENT

L'association souligne aussi une amélioration des conditions d'emploi qui contribue au rebond de l'insertion des jeunes diplômés. Ainsi leur rémunération médiane progresse : elle s'établit à 32 000 € bruts par an, contre 30 000 € l'année précédente, renouant également avec son niveau d'avant-crise. Toutefois, des disparités salariales gen-

rées persistent, avec 34 000 € annuels pour les hommes, contre 28 500 € pour les femmes.

L'accélération de l'insertion s'attribue également à l'alternance, favorisée par les entreprises ces dernières années. « Au sein de la promotion 2021, un jeune sur deux a réalisé au moins une partie de ses études en alternance, et neuf sur dix ont effectué au moins un stage pendant leurs études », indique l'étude. Les anciens alternants affichent un taux d'emploi plus élevé et arrivent à décrocher plus souvent un CDI et avec une meilleure rémunération. À noter : la moitié des jeunes embauchés l'ont été au sein de leur entreprise d'accueil. La satisfaction vis-à-vis de l'emploi est également plus prononcée chez les anciens alternants : 71 % d'entre eux déclarent une satisfaction supérieure ou égale à 8 sur 10, selon l'enquête.

Pour les diplômés des filières littéraires et de sciences humaines, l'insertion semble plus délicate, elle reste encore, à 74 %, inférieure de dix points par rapport au niveau d'avant-crise, et en retrait de 18 points comparativement aux diplômés en droit, économie et gestion ou sciences.

Autre facteur favorable à l'insertion des jeunes sortis de l'enseignement supérieur : les difficultés que rencontrent les entreprises à recruter. Ces tensions contraignent les employeurs à s'adapter, notamment à assouplir leurs exigences en matière d'expérience pour certains profils recherchés. Pour 2023, l'Apec table sur quelque 46 300 embauches de jeunes diplômés, soit 15 % de l'ensemble des recrutements de cadres prévus.

LÔMÉS

AMIQUE DE L'EMPLOI



ENTRE SATISFACTION ET DÉMOTIVATION

Parmi les jeunes diplômés interrogés, 58 % sont satisfaits de leur situation professionnelle. « L'amélioration de la qualité des emplois occupés, avec un accès plus rapide à un CDI et une hausse de la rémunération, joue assurément un rôle dans la satisfaction des jeunes diplômés de la promotion 2021, quant à l'emploi occupé à 12 mois », souligne l'étude.

En outre, la stabilité peut également être considérée comme un critère favorisant la satisfaction des jeunes diplômés puisque 78 % de ceux en poste occupent toujours leur premier emploi, qu'ils ont décroché un an après l'obtention de leur diplôme. Toutefois, un quart d'entre eux confirment occuper un « job alimentaire » (contre 20 % l'année précédente), 26 % sont démotivés par les perspectives d'évolution et 24 % dé-

plorent le style managérial de l'entreprise. La principale démotivation relevée reste cependant le niveau de rémunération, pour 42 % des jeunes diplômés, qu'ils soient cadres ou non. D'autres facteurs sont également évoqués, comme le sentiment de s'ennuyer au travail (34 %), le manque de reconnaissance (34 %) et le manque d'intérêt ou de sens des missions confiées (29 %).



© Shutterstock

DÉPART ANTICIPÉ **ET** **RÉFORME** **DES RETRAITES**

Pour tenir compte du **recul de l'âge légal** de départ en retraite et de **l'augmentation** de la durée de cotisation, la réforme des retraites aménage les **conditions de départ anticipé**.

La réforme des retraites qui entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023 recule progressivement l'âge légal de départ à la retraite et augmente la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Pour les assurés nés à compter du 1^{er} septembre 1961, l'âge légal de la retraite, actuellement fixé à 62 ans, est relevé de trois mois par génération. Il atteindra ainsi 64 ans en 2030 pour les assurés nés à partir de 1968.

La durée d'assurance requise augmente plus rapidement que prévu dans la "réforme Touraine" de 2014. Pour les assurés nés à compter de septembre 1961, la durée d'assurance est relevée d'un trimestre supplémentaire par année, au lieu d'un trimestre tous les trois ans. En 2027, la durée d'assurance requise sera de 43 ans (172 trimestres).

L'âge du taux plein automatique est maintenu à 67 ans. Les assurés continuent de bénéficier à partir de cet âge de l'annulation de la décote quelle que soit leur durée d'assurance. Parallèlement, la décote, applicable aux personnes ne justifiant pas le nombre de trimestres requis, sera limité à 15 % (contre 25 % actuellement), du fait de la réduction de l'écart entre l'âge légal, passant de 62 à 64 ans et l'âge de 67 ans.

Plusieurs mesures sont aménagées pour tenir compte des carrières et de la pénibilité.

RETRAITE ANTICIPÉE POUR CARRIÈRE LONGUE

Les assurés ayant eu une longue carrière peuvent liquider leur pension de retraite avant l'âge légal.

La loi institue un nouveau dispositif à compter du 1^{er} septembre 2023, qui doit être précisé par décret.

Il doit permettre de liquider une pension de retraite dès 58 ans, sous condition d'âge du début d'activité et de durée d'assurance.

L'âge à partir duquel il est possible de bénéficier d'un départ anticipé est fonction de l'âge de début d'activité :

Âge du début d'activité	Âge de la retraite
16 ou 17 ans	58 ans
18 ou 19 ans	60 ans
20 ans	62 ans
21 ans	63 ans

La durée d'assurance requise est fixée à 43 ans ou 172 trimestres. Antérieurement, la durée d'assurance requise variait en fonction de l'année de naissance et de l'âge du début d'activité (16 ans ou 20 ans). Pour une personne née en 1961 et ayant commencé à travailler à 16 ans, 176 trimestres étaient nécessaires pour partir en retraite à 58 ans. Pour une personne née à partir de 1973, 180 trimestres étaient requis.

La durée d'assurance retenue au titre de la carrière longue prend en compte les périodes de chômage indemnisé, les indemnités journalières de maladie ou d'accident du travail et le service national (périodes "réputées cotisées").

L'ACCORD DE L'EMPLOYEUR SERA RÉPUTÉ ACQUIS FAUTE DE RÉPONSE MOTIVÉE DANS LES DEUX MOIS.

RETRAITE ANTICIPÉE POUR CARRIÈRE PÉNIBLE

L'âge de départ anticipé dont peuvent bénéficier les assurés justifiant d'une incapacité permanente d'au moins 20 % reste fixé à 60 ans.

Le départ anticipé peut aussi désormais bénéficier aux assurés justifiant d'un taux d'incapacité permanente inférieur à 20 % mais d'au moins 10 % s'ils ont été exposés à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels. Ils doivent établir le lien entre l'incapacité permanente et l'exposition aux facteurs de risque.

Dans les autres cas, l'âge de départ anticipé pour une incapacité permanente est de deux ans inférieure à l'âge minimum légal (soit 62 ans lorsque l'âge légal sera de 64 ans).

Les assurés qui ne sont pas en mesure de poursuivre l'exercice de leur emploi sans nuire à leur santé et qui sont définitivement atteints d'une incapacité de travail médicalement constatée, peuvent être reconnus inaptes au travail. L'âge auquel ils peuvent bénéficier du taux plein est maintenu à 62 ans même s'ils ne remplissent pas les conditions de la retraite anticipée pour handicap.

RETRAITE PROGRESSIVE

Le dispositif de retraite progressive permet aux assurés de réduire leur activité professionnelle tout en percevant une partie de leur pension de retraite.

Le dispositif peut concerner les assurés ayant atteint l'âge légal de la retraite diminué de deux ans (soit, 60 ans actuellement et 62 ans lorsque l'âge légal sera de 64 ans) et justifiant de 150 trimestres d'assurance.

Les salariés peuvent demander à réduire leur temps de travail en dessous de la durée minimale de travail à temps partiel (24 heures hebdomadaires) sans avoir désormais à justifier de contraintes personnelles ou d'un cumul de plusieurs activités.

La retraite progressive peut aussi désormais bénéficier aux salariés non rémunérés selon le temps de travail (VRP, salariés rémunérés par un fixe, à la commission, à la tâche, au rendement, à la pige, etc.), sous condition de revenu minimal et de niveau de diminution.

Le départ en retraite progressive doit être demandé par le salarié et accepté par l'employeur. Désormais, l'accord de l'employeur sera réputé acquis faute de réponse motivée dans les deux mois. Le refus de l'employeur ne peut désormais être justifié que par l'incompatibilité entre la durée de travail souhaitée par le salarié et l'activité économique de l'entreprise (par exemple : désorganisation du travail, responsabilités importantes, compétences ou qualification particulières du salarié).

RÉFÉRENCE

Loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023

PRÉSUMPTION DE DÉMISSION ET ABANDON DE POSTE

Le salarié qui **abandonne son poste** sans justifier de motif valable est présumé **démisionnaire**.

La loi marché du travail du 21 décembre 2022 a institué une présomption de démission à l'encontre du salarié qui abandonne volontairement son poste et ne reprend pas le travail après mise en demeure de l'employeur (Code du travail, article L 1237-1-1).

Cette disposition est entrée en vigueur le 19 avril 2023.

La mesure interdit désormais au salarié d'abandonner son poste sans démissionner, ce qui obligeait alors l'employeur de le licencier pour faute. Le salarié pouvait ainsi bénéficier des indemnités d'assurance chômage qu'il n'aurait pas pu percevoir s'il avait démissionné. Le salarié se dispensait aussi de respecter le préavis de démission.

PROCÉDURE DE PRÉSUMPTION DE DÉMISSION

La procédure de présomption de démission est engagée par l'employeur

par l'envoi d'une mise en demeure de reprendre le travail ou de justifier d'un motif d'absence (lettre recommandée avec avis de réception ou remise en main propre contre décharge).

Le ministère du travail recommande que la mise en demeure informe le salarié des modalités de la procédure de présomption de démission pour lui permettre de prendre conscience des conséquences de son refus de reprendre son poste, notamment l'absence d'indemnisation du chômage.

Le salarié doit disposer d'un délai d'au moins 15 jours pour reprendre son poste ou justifier de son absence. Ce délai, décompté en jours calendaires (week-end et jours fériés compris), part de la date de présentation de la lettre de mise en demeure.

Si le salarié ne répond pas, il est considéré comme démissionnaire sans avoir effectué de préavis. L'employeur n'a pas intérêt à le dispenser de préavis

auquel cas il serait tenu de verser l'indemnité compensatrice. L'inexécution du préavis à l'initiative du salarié peut au contraire justifier le versement d'une indemnité à l'employeur (en saisissant les prud'hommes ou en demande reconventionnelle à une action du salarié).

Le salarié peut répondre en justifiant son absence par un motif légitime. Il peut s'agir d'une raison médicale, d'une faute de l'employeur, de l'exercice du droit de retrait ou de grève, du refus d'exécuter une instruction contraire à la réglementation ou d'une modification du contrat de travail à l'initiative de l'employeur.

L'appréciation du motif invoqué incombe à l'employeur. S'il l'estime légitime, il doit abandonner la procédure de présomption de démission. Cette appréciation unilatérale du motif est susceptible de multiplier les contentieux.

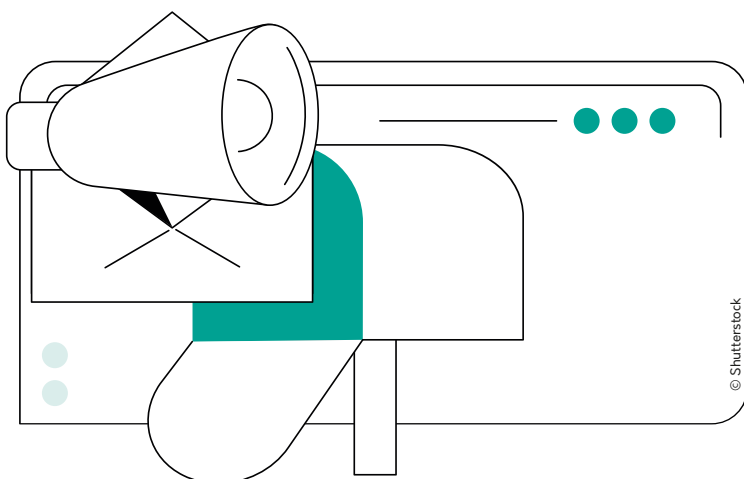
À défaut de motif jugé valable, le salarié est présumé démissionnaire. Le salarié n'est pas tenu de formaliser sa démission par un écrit.

Le salarié peut contester la procédure ou l'appréciation du motif d'absence par l'employeur en saisissant le bureau de jugement du conseil de prud'hommes.

La procédure de présomption de démission ne prévoit pas d'autre formalité de la part de l'employeur que la mise en demeure et l'attestation Pôle emploi mentionnant que le salarié est démissionnaire.

RÉFÉRENCE

Décret 2023-275 du 17 avril 2023





BANQUEROUTE

POUR NON-PAIEMENT DES COTISATIONS

Le défaut de paiement des cotisations sociales peut constituer le délit pénal de banqueroute lorsqu'il présente un caractère frauduleux.

Les dirigeants et les entrepreneurs individuels en redressement ou en liquidation judiciaire peuvent être déclarés coupables de banqueroute lorsqu'ils ont frauduleusement aggravé le passif (Code de commerce, article L 654-2).

La Cour de cassation juge que le défaut de paiement des cotisations sociales constitue une fraude ayant aggravé le passif de l'entreprise, ce qui peut qualifier le délit de banqueroute.

Dans cette affaire, un entrepreneur individuel s'était délibérément abstenu de payer ses cotisations sociales pendant plusieurs années. Il avait multiplié les contestations des mises en demeure et des contraintes de l'Urssaf. Il avait été condamné à régler à l'Urssaf les cotisations sociales impayées et des dommages-intérêts (pour un total de 81724 €). Pour y échapper, il avait effectué des retraits de ses comptes bancaires et transféré à son fils une partie de son patrimoine. L'Urssaf avait agi pour qu'il soit placé en redressement judiciaire et déposé plainte contre lui.

Pour la Cour de cassation, les agissements de l'entrepreneur avaient un caractère frauduleux manifeste et avaient augmenté le passif de l'entreprise, y compris après la cessation des paiements. En conséquence, le délit de banqueroute était constitué.

Le délit pénal de banqueroute est sanctionné par une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. Des peines complémentaires peuvent être prononcées par le juge (interdiction d'exercer une profession commerciale, de gérer une entreprise, de soumettre aux marchés publics, d'émettre des chèques, publication du jugement dans la presse ou sur internet).

La banqueroute peut aussi justifier la faillite personnelle qui permet aux créanciers d'agir pour obtenir le remboursement de leurs créances, même après la clôture de la procédure de liquidation.

RÉFÉRENCE

Cass. crim. 1^{er} février 2023 n° 22-82.368



Philippe **Spanghero**
ancien rugbyman, ayant fondé
l'agence de communication
Team One Groupe.

SPORT & BUSINESS





L'ENTREPRISE

SÉSAME DE LA RECONVERSION

DES **SPORTIFS PROS ?**

Une soirée débat sur la **reconversion professionnelle** et la **transition de carrière des sportifs de haut-niveau** était proposée en mars dernier à Nantes. L'occasion d'évoquer les **difficultés** des sportifs pros à se projeter dans **l'après-carrière** et de découvrir que **l'entreprise** peut être la clé d'une **reconversion réussie**.

Par Nicolas **LE PORT**

Qu'elle soit naturelle ou prématurée, la fin de carrière est un passage obligé dans la vie de tout sportif de haut-niveau. Elle est la plupart du temps synonyme de reconversion professionnelle, une étape qu'ont accepté d'aborder les sportifs présents à la soirée-débat proposée, le 9 mars dernier chez Onepoint à Nantes, par le Comité local de coordination des Pays de la Loire de la Coupe du monde de rugby 2023.

Interrogé par l'animateur Thierry Cabannes, Philippe Spanghero, ancien joueur du Stade Toulousain, du Racing Club Narbonnais et de l'US Carcassonne, a planté le décor en évoquant sa propre reconversion : « Ma carrière de sportif professionnel s'est arrêtée à 24 ans. Après avoir joué un an en pro à Narbonne, j'ai pris conscience que j'avais loupé le train du très haut niveau et je suis parti à Carcassonne. Comme je craignais de végéter à un niveau intermédiaire, j'ai demandé à la direction du club d'aménager mon emploi du temps pour préparer ma reconversion. J'ai ensuite décidé de m'associer avec mes anciens coéquipiers du Stade Toulousain pour créer en 2008 mon entreprise de conseil en communication, Team One Groupe (5 M€ de CA, 23 salariés, NDLR). »

« LA RECONVERSION SE CONSTRUIT DANS LA DURÉE »

Ayant pris sa retraite sportive en juin 2022, la basketteuse aux 107 sélections en équipe de France Diandra Tchatchouang a elle aussi envisagé la suite très tôt, dès 19 ans : « J'ai toujours eu en tête de faire passer les études avant le sport parce que je n'avais aucune certitude de pouvoir un jour vivre du basket. J'ai donc suivi des études de sociologie et ensuite, en parallèle de ma carrière de basketteuse, un cursus à Science Po Paris dédié aux sportifs de haut niveau. La reconversion se construit dans la durée. Il faut l'anticiper. Ce n'est pas à 30 ans que ça se prépare. »

« En même temps, ça n'est pas évident de penser à la suite quand on gagne beaucoup d'argent en tant que jeune sportif », a relancé l'animateur. « Effectivement, la reconversion est un sujet compliqué à aborder car les joueurs perdent très vite contact avec la réalité quand ils commencent à toucher un salaire de pro, a embrayé Philippe Spanghero. Aujourd'hui, un jeune espoir qui signe au Racing à 19 ans va toucher 10 000 € par mois. C'est traître car ce n'est pas assez pour assurer tes arrières, et en même temps, c'est beaucoup trop pour garder les pieds sur terre. »

Des propos confirmés par Sylvain Marconnet, ancien pilier de Biarritz et du Stade Français ayant rejoint Team One Group





Sylvain Marconnet

Diandra Tchatchouang

lors de sa reconversion : « Le problème quand on est sportif de haut niveau, c'est que la vie est inversée en termes de rémunération. On touche nos meilleurs revenus à 20 ou 30 ans et cela bouleverse la construction classique d'un homme. Aujourd'hui, c'est donc tout sauf évident pour des gamins qui vont gagner plusieurs dizaines de milliers d'euros par mois de les convaincre d'anticiper leur reconversion et d'avoir en tête dès le début de leur carrière un double projet. »

Ancien joueur et président du Stade Nantais, Francis Pautric, a rebondi sur ces propos : « Personne n'étant à l'abri d'une blessure, tout peut s'arrêter du jour au lendemain. Et si on n'a pas anticipé, et bâti en parallèle un projet de vie, l'échec peut être d'une violence inouïe. »

Cet arrêt brutal, le hockeyeur Cédric Custosse, actuel capitaine des Corsaires de Nantes et expert-conseil patrimonial chez Mili-Invest, en a fait les frais : « Mon ancien club (*Les Lions de Lyon, NDLR*) s'est retrouvé en liquidation judiciaire en pleine saison. Du jour au lendemain, je n'avais plus de salaire, ni d'emploi. J'avais heureusement suivi des études tout au long de mon cursus. J'ai été transféré en urgence à Nantes et me suis dit qu'il fallait que je capitalise sur mes diplômes tant que j'en avais encore le temps et l'énergie. Mais ça n'est pas évident : quand on sort de l'entraînement ou d'un match, on a envie de tout sauf de se mettre derrière un bureau ou aller travailler. »

« SPORTIFS ET ENTREPRISES ONT DES CHOSES À S'APPORTER MUTUELLEMENT »

Pour se reconvertir, « le sportif bénéficie heureusement d'une bonne image en entreprise, a temporisé l'ancien dirigeant du Stade Nantais. C'est particulièrement vrai pour le rugby grâce aux valeurs d'engagement, de solidarité, de sérieux, d'amitié, de respect qu'il véhicule ». « J'ai compris très tôt que le rugby était un sport à part pour toutes les relations qu'il permet de tisser entre entreprises locales et clubs, a complété Philippe Spanghero. En tant que joueur, on bénéficie de cette petite notoriété qui nous ouvre des portes. Le problème en France,

c'est qu'on manque de moyens pour comprendre la véritable place du sport dans la société. Quand on aura un regard différent sur le sport et les sportifs, on pourra commencer à travailler différemment pour rapprocher le monde de l'entreprise de celui du sport, qui sont interconnectés et ont beaucoup de choses à s'apporter. Mais la réalité aujourd'hui en France, c'est que beaucoup de nos chances de médaille aux JO sont obligées de lancer des cagnottes Leetchi pour financer leurs entraînements. Ça n'est pas normal et sur ce point on est particulièrement en retard sur les États Unis. »

Ayant évolué sur les parquets américains une partie de sa carrière, la basketteuse Diandra Tchatchouang a reconnu que « le sport y est davantage valorisé qu'en France. Grâce à leur système scolaire, le sportif est vu comme celui qui a décroché une bourse et se démène pour être le plus performant possible. La conséquence, c'est que les sportifs américains n'ont aucun souci de reconversion car ils sont tous diplômés ».

Le mot de la fin est revenu à Philippe Spanghero : « Les jeunes sportifs pros doivent prendre conscience que l'image dont ils bénéficient en performant leur amène énormément en termes de réseau. C'est une richesse dont ils doivent profiter pendant qu'ils y ont accès car, le jour où ça s'arrête, ces deux mondes ne se recroisent plus. »

Cédric Custosse



◀ EN BREF ▶

LE STADE NANTAIS CÉLÈBRE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY

À l'occasion de La Coupe du monde de rugby qui se déroulera en France du 8 septembre au 28 octobre, le Stade Nantais propose aux entreprises un programme de cohésion d'équipe et de relationnel avec leurs partenaires commerciaux via son Rugby Training Club.

L'offre comprend une partie séminaire, un déjeuner ainsi qu'une activité autour du sport collectif. D'une durée de deux heures, ce temps fort propose la découverte et la pratique du rugby pour toutes et tous, quelle que soit sa condition physique. Au programme : tir, mêlée, jeu d'opposition, touche... le tout encadré par des joueurs du club. Il est ensuite possible de prolonger la journée autour d'une troisième mi-temps festive, en profitant même de la diffusion du match Japon/Samoa le 28 septembre.

À partir de 1 800 € HT. Possibilité pour les petites entreprises de partager les frais en s'inscrivant à plusieurs.

Informations et réservations : Lisa Coureaud
Lcoureaud@stadenantais.fr

Nelly LAMBERT

LA BOULANGÈRE SOUTIEN LES CLUBS AMATEURS DE HANDBALL FÉMININ

« Nous sommes très heureux de renforcer notre engagement dans le handball féminin sur les territoires et au plus près de nos sites de fabrication », commente Christophe Aillet, directeur général de La Boulangère suite au lancement de l'opération "Le Goût du Hand". Engagée depuis trois ans aux côtés de la Fédération française de handball et notamment de l'Équipe de France féminine, l'entreprise vendéenne lance un dispositif de sponsoring s'adressant aux clubs amateurs situés à proximité de ses huit sites de production en France (dont cinq en Vendée, à Essarts-en-Bocage, aux Herbiers, La Chaize-le-Vicomte, Mortagne-sur-Sèvre ainsi qu'à Sainte-Hermine). Au total 16 équipes (U17 et senior, soit deux pour chaque club sélectionné) seront ainsi accompagnées la saison prochaine, avec à la clé une dotation d'équipements sportifs (maillots et shorts) personnalisables aux couleurs du club et des pains et viennoiseries préemballés La Boulangère. Les clubs doivent au préalable déposer leur candidature jusqu'au 10 mai sur la plateforme laboulangere-legoutduhand.fr. L'annonce officielle des lauréats est prévue le 25 mai.

Alexandrine DOUET

TEAMBUILDING. LE DÉFI PLAY 4 FUN EST DE RETOUR

Événement inter-entreprises organisé par l'agence bretonne Play to B, le Défi Play 4 Fun voit s'affronter le temps d'une soirée sportive des équipes de quatre, féminines, masculines ou mixtes, alignées par des sociétés issues de tous secteurs autour d'épreuves ludiques et originales. Avec des nouveautés cette année : duckrace, octogame, cornhole, archery ou encore corde game. De quoi décompresser et voir ses collègues dans un autre contexte, tout en démontrant sa cohésion à toute épreuve. En deuxième partie de soirée, les trophées seront remis aux athlètes d'un soir qui pourront refaire le match, se rencontrer et échanger lors d'une soirée festive, conviviale et musicale autour d'un verre et d'un buffet.

PRATIQUE – À La Chapelle-Heulin (44), au Château Cassemichère, le 6 juillet.

À Montaigu-Vendée (85), au Château du Hallay, le 8 juin.

Tarif inscription équipe de quatre : 500 € HT – supporter : 50 € HT.

Informations et inscriptions sur Defi-play4fun.fr.

Gildas PASQUET

Thierry
Bellanger





Thomas
Cochini

Ronan
Moinet

CONCERT

LABOTANIQUE, DUO DE POP VÉGÉTALE

Derrière le nom de scène énigmatique Labotanique se cachent deux anciens étudiants en agronomie passionnés de musique. Puisant leurs influences aussi bien dans la musique des années 80 que dans le rap, le slam et la chanson française, **Ronan Moinet et Thomas Cochini** cultivent leur différence en faisant **chanter les plantes**. À travers le monde du végétal, les deux artistes atypiques qui affectionnent les **synthétiseurs** et autres boîtes à rythmes, évoquent des thèmes universels tels que l'amour, les chagrins, l'hyperconnexion et racontent aussi leur enfance en banlieue. Originaires de la région parisienne, les deux musiciens se sont rencontrés lors de leurs études à Toulouse avant de venir s'installer à Nantes où leurs deux premiers albums ont vu le jour, *47^e Parallèle* sorti en 2019 puis en 2021 *Expressions Végétales*, fruit de leur rencontre avec le botaniste nantais Philippe Férard. L'expression « faire chanter les plantes » n'est pas seulement une métaphore. Le tandem a en effet réussi à traduire les variations électriques des végétaux en notes de musique en se connectant à la plante via des électrodes et des sondes. Sur scène, Ronan Moinet et Thomas Cochini, mi-savants fous, mi-jardiniers du futur, invitent à vivre une expérience insolite pour se reconnecter au monde du vivant.

Mardi 23 mai, 20h30, L'Échiquier, Pouzauges.

Tarifs : de 12 € à 15 €.

Renseignements et réservations : Echiquier-paysdepouzauges.fr

EXPOSITION

BERNARD DEJONGHE : UNE SCULPTURE EN FUSION

À Gétigné, le domaine de la Garenne Lemot, avec sa villa à l'architecture toscane, accueille les œuvres de Bernard Dejonghe. À travers l'exposition "Fusions...", le public est invité à découvrir les **œuvres en céramique et en verre** de l'artiste. L'occasion également pour lui de partager ses sources d'inspiration, les gestes qu'il répète et ses techniques, avec des formes créées par le feu, des **couleurs**, la **brillance** de la céramique, la **transparence** du verre et des lignes épurées ou accidentées qui répondent à la blancheur de la villa.

Jusqu'au 1^{er} octobre au Domaine de la Garenne Lemot.

Du mardi au dimanche, de 10h30 à 13h et 14h à 18h.

Entrée gratuite.

Le matin et l'après-midi, des visites commentées "flash" de 20 minutes sont proposées gratuitement.

Domaine-garenne-lemot.fr



© Paul Pascal - Département de Loire-Atlantique



ŒNOLOGIE

COUP DE JEÛNE POUR LE BAR À MUSCADET DU ZÉNITH

Depuis 2011, le muscadet peut compter sur une belle vitrine au Zénith de Nantes, avec la présence d'un **bar tenu par des vigneron**s et dédié au vin ligérien. Le fruit d'un partenariat entre la Fédération des vins de Nantes et l'exploitant de la salle de spectacles, Colling & Cie.

« L'aventure a tout de suite rencontré son public », témoigne François Robin, délégué communication de la Fédération. Objectifs : « Faire découvrir nos vins et incarner le vignoble par la présence des vigneron et producteurs, qui sont les meilleurs ambassadeurs de leur savoir-faire, de leur tradition et de leur AOC. »

À chaque spectacle en effet, deux domaines issus d'une sélection d'ambassadeurs y font découvrir leurs cuvées aux spectateurs.

Dans le cadre du **réaménagement du hall** du Zénith, le bar a été déplacé et a connu une entière **renovation** : designé par le studio nantais The Feebles, il est désormais composé d'un comptoir et d'un habillage mural en bois, d'une enseigne lumineuse et d'un mobilier designé par le studio nantais The Feebles. L'écrin idéal pour venir siroter un verre avant ou après un concert !



Haylen

MUSIQUE

NAISSANCE DU FESTIVAL DU CHÂTEAU À TALMONT

Un nouveau rendez-vous culturel débarque sur le littoral vendéen, avec l'ambition de « faire résonner l'expression artistique au cœur d'un lieu unique. » Proposée par la municipalité de **Talmont-Saint-Hilaire**, la toute première édition du Festival du Château mettra à l'honneur l'art musical au cœur des ruines du château de la ville datant du XI^e siècle, durant le week-end de l'Ascension.

Au programme, trois soirs au cours desquels le public sera invité à découvrir ou redécouvrir des talents locaux ainsi que des artistes à la renommée nationale et internationale. Le jeudi 18 mai, c'est l'envoûtante **Haylen**, chanteuse et musicienne aux allures de pin-up qui ouvrira le bal. Elle sera suivie par l'ensemble musical yonnais **Erwin List**, composé de 80 artistes amateurs et professionnels qui se donnent pour mission de mettre la musique classique à la portée de tous. Le lendemain, ce sera au tour de la chorale **Gospel For You Family**, qui sillonne les routes européennes depuis près de 20 ans, puis de l'étonnante **Famille Lefèvre**, grande gagnante de l'émission "La France a un incroyable talent" en 2020, de se produire sur la scène du festival.

Pour la troisième et ultime soirée, **Mathilde Limal et Judith Charron** qui chantent et s'accompagnent au piano et à la guitare proposeront un récital intimiste baptisé *Réveries musicales*, avant de laisser place au ténor franco-italien **Florian Laconi** qui, en 20 ans de carrière, a interprété quelques-uns des plus grands rôles d'Opéra, de *Faust* à *Madame Butterfly* en passant par *La Flûte Enchantée*.

Du jeudi 18 au dimanche 20 mai, Talmont-Saint-Hilaire.

Tarifs : 16 € (un soir), 28 € (deux soirs), 40 € (les trois soirs).

Renseignements et réservations : Talmontsainthilaire.fr

ENVIEZ-VOUS
Tables
Culture
Par Alexandrine **DOUET**
& Gildas **PASQUET**

— LES ANNONCES LÉGALES EN LOIRE-ATLANTIQUE —

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, «L'INFORMATEUR JUDICIAIRE», hebdomadaire support papier et en ligne, est habilité :

- à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département de la Loire-Atlantique, pour l'année 2023, par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2022.
- à publier les annonces légales et judiciaires sur le département de la Vendée, pour l'année 2023, par arrêté préfectoral N° 2022-DCL-BER-1456 du 27 décembre 2022.

E-mail : annonces-legales@informateurjudiciaire.fr
Plateforme : <https://annoncelegale.informateurjudiciaire.fr>

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté.
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée.
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée ;
- Le tarif des annonces légales relatives au changement de nom patronymique pour motif légitime tel que régi par l'article 61 du code civil est établi comme suit : 56 euros HT pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée ;
- L'article 4 de l'arrêté du 19 novembre 2021 susvisé est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ils sont réduits de 50 % pour les annonces faites par les personnes dans le cadre du transfert universel du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel prévues par les articles L. 526-27 et D. 526-30 du code de commerce.

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

En raison du jour férié de l'Ascension, le jeudi 18 mai, la date de bouclage du journal N° 7148 du 19 mai est avancée au mercredi 17 mai à 12 h 00.

NANTES - SAINT NAZAIRE



INFORMATEUR JUDICIAIRE

ABONNEZ-VOUS !

6 MOIS • 26 NUMÉROS : 40 € TTC

1 AN • 52 NUMÉROS : 63 € TTC
VERSION NUMÉRIQUE : 38 € TTC

2 ANS • 104 NUMÉROS : 105 € TTC

Nom ou raison sociale

Adresse

Téléphone

E-mail

Nombre d'abonnés souhaité

couplage magazine + version numérique + newsletter — parution hebdomadaire

INFORMATEURJUDICIAIRE.FR | 02 40 47 00 28

COMMISSAIRES PRISEURS



Commissaires-priseurs judiciaires associés - APE 6910Z
Nantes - Rennes

Tél. 02 40 49 97 97 - www.oep.fr - info@oep.fr

SELARL JPK (successeur Antonietti)
SARL OEP agrément 2002-220



Samedi 13 mai 2023

COUTURE - 22^e édition (Etude de Nantes)

Exposition le 12/05 de 17 h à 19 h et le 13/05 de 10 h à 12 h /
Vente : 14 h



Adresses des ventes sur www.oep.fr

Frais judiciaires 11,9 % HT

Frais volontaires 13 % à 20,83 % HT

WWW.INFORMATEURJUDICIAIRE.FR



Lamacompta

Le site d'emploi 100% dédié
aux cabinets d'expertise comptable

**RECRUTEZ
EN RÉVÉLANT VOTRE
ATTRACTIVITÉ**

Rendez-vous sur
lamacompta.co



MAIRIE DE MONTOIR DE BRETAGNE M. Thierry NOGUET - Maire - 65 rue Jean Jaures 44550 MONTOIR DE BRETAGNE - Tél : 02 40 45 45 00 SIRET 21440103600121.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : non

OBJET : aménagement d'une circulation douce - Giratoire de revin

Référence : 2023-TRX-0002

Type de marché : Travaux

Mode : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution principal : Giratoire de revin 44550 MONTOIR DE BRETAGNE

Durée : 5 mois

Code CPV principal : 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Forme : Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont exigées : Non

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Liste et description succincte des conditions :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupe-ment. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements : Correspondre avec l'Acheteur

administratifs

Service Gestion de Projets - Marchés Publics

Documents : • Règlement de consultation ; • Dossier de Consultation des Entreprises

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Offres : Remise des offres le **12/06/23 à 14h00** au plus tard ; - **Déposer un pli dématérialisé**

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Envoi le à la publication

Publication aux supports de presse suivants : L'informateur judiciaire

L23IJ08356

ABONNEMENT@INFORMATEURJUDICIAIRE.FR



PARTHEMA AVOCATS (Maître Jean-Philippe RIOU), Selaarl d'Avocats au Barreau de Nantes domiciliée immeuble «EHUNDURA» 3 mail du Front Populaire 44200 NANTES - Tel : 02.44.76.13.67

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur
à l'AUDIENCE DES VENTES IMMOBILIERES DU JUGE DE L'EXECUTION
du Tribunal Judiciaire de Nantes - Service des saisies immobilières -
au Palais de Justice de Nantes 44200 NANTES quai François Mitterrand

MAISON

VILLE ET COMMUNE DE PETIT MARS (44390)
1 B rue de La Butte
Mise à prix : 30 000.00 €

VENDREDI 16 JUIN 2023 À 10 H

Des biens suivants : **Sur la Ville et Commune de PETIT MARS (44390), 1 B Rue de La Butte, UNE MAISON en l'état futur d'achèvement** dans un lotissement situé à proximité du centre bourg figurant au cadastre sous la section AE n°139 d'une contenance de 3 a 61 ca, (selon le procès-verbal descriptif du 18/10/2022) :

- Les parpaings délimitant les contours extérieurs sont montés ;
- Le bien n'est couvert d'aucune toiture ;
- le bien dispose de deux plateaux (rez-de-chaussée et premier étage), en dalle béton;
- seuls les huisseries et les volets visibles de la rue sont posés ;
- le bien ne dispose d'aucun point d'eau, il est inhabitable en l'état.

Le bien fait parti du lotissement dénommé La Butte, autorisé par un arrêté municipal délivré le 08 mars 1989, suivi de deux arrêtés modificatifs des 3 décembre 1993 et 20 février 1997. L'ensemble des pièces constitutives ont été déposées au rang des minutes de Me BOUCHERON, notaire à Nort sur Erdre le 26 décembre 1990, publié au service de la publicité foncière de Châteaubriant le 03 février 1994 volume 1991 P n° 310.

Un procès-verbal du cadastre n° 1097 du 07/10/2015 publié au service de la publicité foncière de châteaubriant le 08/10/2015 sous les références volume 2015P n°2493 a divisé la parcelle AE n° 100 en deux parcelles AE n°139 et AE n° 140.

Antérieurement la parcelle AE n°100 provient du changement de désignation de la parcelle ZL N°183 selon un procès-verbal de remaniement du 20 février 2009 publié au service de la publicité foncière de Châteaubriant du 23 février 2009 sous les références 4404P31 2009P440.

La parcelle ZL 183 provient elle-même de la division de la parcelle ZL n°165 selon procès-verbal du cadastre n°4176 du 8 février 1991publié au service de la publicité foncière de CHATEAUBRIANT le 8 février 1991 volume 91P n° 346.

La parcelle ZL n°165 provient de la réunion des parcelles ZL n°160, 162 et 164 selon procès-verbal du cadastre n°3263 du 10/11/1989 publié au service de la publicité foncière de CHATEAUBRIANT le 10/11/1989, volume 89P n° 2723.

Tel que ledit immeuble existe, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances et dépendances, y compris tout immeuble construit, en cours de construction ou immeuble par destination.

Sur la mise à prix de TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 €), frais en sus.

La **visite** aura lieu le : JEUDI PREMIER JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS DE DIX HEURES A ONZE HEURES (01.06.2023 de 10 H à 11 H).

Aux requêtes, poursuites et diligences de : LA BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, anciennement dénommée BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, société anonyme coopérative de BANQUE POPULAIRE à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière CS 26858 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 857 500 227, agissant en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat la Selaarl PARTHEMA AVOCATS (Maître Jean-Philippe RIOU) société d'avocats au Barreau de NANTES, domiciliée 3, Mail du Front Populaire, Immeuble EHUNDURA 44200 NANTES.

Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NANTES. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Nantes - Service des saisies immobilières - au Palais de Justice de ladite ville quai François Mitterrand, ou au cabinet d'avocat du créancier poursuivant sur rendez-vous préalable. Pour tous renseignements s'adresser aux avocats susnommés ou au Greffe du Juge de l'exécution - Service des Saisies Immobilières - du Tribunal Judiciaire de Nantes.

Pour avis. Signé Jean-Philippe RIOU - Avocat associé

L23IJ08198



PLATEFORME DE SAISIE

www.annoncelegale.informateurjudiciaire.fr



SELARL INTER-BARREAUX LRB AVOCATS CONSEILS - JURIPARTNER,
Maître Louis NAUX, avocat au barreau de Saint-Nazaire, 66 Avenue du Général de Gaulle 44600 SAINT-NAZAIRE.
Renseignements exclusivement de 14 h à 16 h au 02 51 84 32 20.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire de Saint-Nazaire
Chambre des saisies immobilières
Juge de l'Exécution, Palais de Justice de Saint-Nazaire
77 rue Albert de Mun

MAISON D'HABITATION

COMMUNE ST ANDRE DES EAUX (Loire-Atlantique - 44117)
11, route de la Carioterie
Mise à prix (frais outre) : 100.000 €

VENDREDI 23 JUN 2023 À 10H00

UNE MAISON D'HABITATION avec garage indépendant (et petit atelier collé au nord de la maison non déclaré en mairie), un puits, ladite maison comportant :

- au RDC : entrée, wc, salon-séjour, cuisine, arrière cuisine, trois chambres, salle d'eau, salle de bain. Un petit salon avec accès à l'étage.

A l'étage : une cuisine non aménagée et équipée, sans évier, un hall, une laverie, un wc, un salon-séjour, trois chambres, une salle de bains, un grenier.

Figurant au cadastre de ladite commune sous les références :

- section AD n° 175 « 11 rte de la Carioterie » pour une contenance de 04 a 80 ca

- section AD n° 236 « La Carioterie » pour une contenance de 26 a 92 ca

- section AD n° 237 « La Carioterie » pour une contenance de 11 a 08 ca.

Ainsi, au surplus, que lesdits biens s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances et dépendances, sans exception ni réserve.

Le bien vendu est libre de toute occupation.

Mise à prix (frais outre) : 100.000 €.

Visite le 8 juin 2023 de 14H30 à 16H00.

Aux requêtes poursuites et diligences de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit, société de courtage d'assurances, immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07023954, et au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le n° 440 242 469, dont le siège social est sis à NANTES, route de Paris - 44949 NANTES CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la SELARL INTERBARREAUX LRB AVOCATS CONSEILS - JURIPARTNER, Maître Louis NAUX, avocat au barreau de SAINT-NAZAIRE, y demeurant 66 Avenue du Général de Gaulle. Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de SAINT-NAZAIRE.

Pour tous renseignements, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SAINTNAZAIRE où le cahier des conditions de vente n°22/00009 a été déposé, ou à l'avocat susnommé.

Pour avis : Louis NAUX, avocat

L23IJ08384

(49) de nationalité française demeurant 17 B Avenue Marcel à (44250) SAINT BREVIN LES PINS

. Durée - RCS : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de SAINT NAZAIRE

. Agrément des cessions de parts : toutes les cessions de parts sociales, y compris celles intervenant entre associés, ascendants et descendants ou encore entre conjoints, que ce soit en pleine propriété, nue-propriété ou en usufruit, sont soumises à un agrément. La décision d'agrément est valablement prise aux conditions des décisions collectives extraordinaires. Pour avis, la gérance
L23IJ07264



3 impasse des Tourmalines
44300 NANTES

CBOSTEEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 rue des trembles
44740 BATZ SUR MER

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BATZ SUR MER du 18 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CBOSTEEL
Siège social : 15 rue des trembles,
44740 BATZ SUR MER

Objet social : Conseil et gestion.

La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, obligations et de tous droits sociaux, dans toutes sociétés commerciales industrielles, financières, prestataires de services tant en France qu'à l'étranger, la gestion de ces prises d'intérêts et participations,

Toutes prestations de services à ces sociétés ou entreprises afin de permettre leur contrôle ou leur gestion,

L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ou immobilières, soit directement, soit par tous moyens collectifs de placement,

Durée de la Société : quatre vingt dix neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Charles BOU-TEILLER, demeurant 15 rue des trembles 44740 BATZ SUR MER, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-NAZAIRE.

L23IJ07488



LOCAMT

Société civile immobilière
au capital de 5 000 euros
Siège social : 18 bis rue Yves Montand
44220 COUÉRON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COUÉRON du 26/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SCI. Dénomination sociale : LOCAMT. Siège social : 18 bis rue Yves Montand 44220 COUÉRON. Objet social : L'acquisition, l'administration, l'aménagement et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou à bâtir dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 5 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Gwenaël MARTIN, demeurant 18 bis rue Yves Montand 44220 COUÉRON. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément

pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de NANTES. Pour avis. La Gérance

L23IJ07976

SCP Arnaud AUDRAIN - Olivier CAPELLE
- Marie DENIS-NOUJAIM - François CERES
Notaires associés
13 rue de l'Île de France
44120 VERTOU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître François CERES, notaire à VERTOU, 13, rue de l'Île de France, le 25 avril 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : **SCI KERBEUZEC.**

FORME : Société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.

CAPITAL SOCIAL : QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80 000,00 €), divisé en 800 parts de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 800.

SIÈGE SOCIAL : NANTES (44000), 15 avenue Lieutenant de Lavenne de La Montoise.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DURÉE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

RCS : NANTES

ASSOCIÉS : 1) Monsieur Bertrand Yves Marie Bernard AUBIN, demeurant à ST MARC SUR MER (44600), 11, allée Nina Simone,

Né à NANTES (44000), le 18 septembre 1959.

Epoux de Madame Pascale Brigitte Martine Marie PAIRAUDEAU,

2) Monsieur Alain Jean Louis Marie Fernand AUBIN, demeurant à NANTES (44000), 15, avenue Lieutenant de Lavenne de La Montoise,

Né à NANTES (44000), le 5 mai 1957.

Epoux de Madame Estelle Laurence GUILLOURY,

Gérance : Monsieur Bertrand AUBIN et Monsieur Alain AUBIN avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Pour avis, le notaire

L23IJ07983

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Saint Mars du Désert du 21 avril 2023, il a été constituée une Société par actions simplifiée dénommée **CAPAMEX**, au capital de 10 000 euros. Siège social : Lieu-dit Saint Jacques 44850 Saint Mars du Désert ; objet social : La société a pour objet le négoce d'aménagement extérieur de toute nature et d'aménagement intérieur de toute nature. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. La Présidence est assurée par la société AR TEAM, SAS au capital de 1 000 €, dont le siège social est 5 impasse des Sablières 44470 Carquefou, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 848 143 947. Le Directeur Général nommé est la société ABAE, SAS au capital de 1 000 €, dont le siège social est 36 rue du Linot 44980 Sainte Luce sur Loire, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 899 589 782. La société sera immatriculée au RCS de Nantes.

Pour avis

L23IJ07989

ABONNEZ-VOUS

et restez informé
sur toute l'actualité
économique

CONSTITUTIONS



SCI VISATHO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège Social : 17 B avenue Marcel à
(44250) SAINT BREVIN LES PINS
En cours d'immatriculation au RCS de
SAINT NAZAIRE

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à SAINT BREVIN LES PINS du 03/04/2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

. Forme : Société Civile Immobilière
. Dénomination : SCI VISATHO
. Siège social : 17 B avenue Marcel à (44250) SAINT BREVIN LES PINS
. Objet : La société a pour objet :

- L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, de terrains et autres biens immobiliers, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société ;

- La propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location des biens immobiliers qui seront acquis par elle, apportés ou loués à la société au cours de la vie sociale ;

- La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés ;

- Le cas échéant, la vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la Société ;

- Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social susvisé ou contribuant à sa réalisation, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

. Capital social : 1 000 € divisé en 1 000 parts d'1 € chacune de valeur nominale entièrement libérées.

. Gérance : Monsieur Franck CESBRON né le 1er février 1964 à CHOLET

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : **IMMO.CO**

SIÈGE SOCIAL : 10 rue du Rocher - 44220 COUERON

OBJET :

La Société a pour objet :

- l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DURÉE : 99 années

CAPITAL : 1.000 euros

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 euros

GERANCE :

Monsieur de COMPAGNON-GEORGES Rudy demeurant 10 rue du Rocher - 44220 COUERON CESSIION DE PARTS :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

IMMATRICULATION : au RCS de Nantes.

L23IJ07984



ABAXCO
COMPTABLES & EXPERTS COMPTABLES
1 Rue Etienne Ricordel
44220 COUERON

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 avril 2023, à St Etienne de Montluc.

Dénomination : **TRADIMMO.**

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : Route de Vannes - Lieu-dit Plaisance, 44360 St Etienne de Montluc.

Objet : Acquisition par voie d'achat ou d'apport de tout terrain, immeuble en copropriété ou non, construction, entretien, amélioration, location et exploitation par bail ou autrement d'immeubles bâtis ou non bâtis.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 100 euros

Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés..

Gérant : Monsieur Jérôme BOBARD, demeurant 20 Rue Racine, 44000 Nantes

La société sera immatriculée au RCS de Nantes.

Pour avis, le représentant légal

L23IJ07994

Par acte sous seing privé en date du 27 avril 2023, a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **RACINES**

FORME : Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée à capital variable

CAPITAL : 150 000 euros (minimum : 1/4 du capital le plus élevé depuis la constitution, soit 37 500 euros à ce jour)

SIÈGE : 35 rue de Crucy 44000 NANTES

OBJET : L'acquisition et la gestion de terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs conformément aux objectifs de

l'article L 301-1 du code de la construction et de l'habitation.

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'une voix au sein de son collège de vote.

L'admission de nouveaux associés est soumise au Conseil d'Administration.

PRESIDENT : GROUPE BATISSEURS D'AVENIR SAS, 1 ter Mail Pablo Picasso, 44000 NANTES, identifiée sous le n°821 353 315 RCS NANTES.

DIRECTEUR GENERAL : M. Eric GERARD, demeurant 1 rue Affre, 44000 NANTES.

ADMINISTRATEURS :

SAS GROUPE BATISSEURS D'AVENIR, 1 ter Mail Pablo Picasso, 44000 NANTES, identifiée sous le n°821 353 315 RCS NANTES.

M. Eric GERARD, demeurant 1 rue Affre, 44000 NANTES.

SAS ICEO, 35-37 rue de Crucy, 44000 NANTES, identifiée sous le n°904 099 322 RCS NANTES.

COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE :

SAS ERNST & YOUNG ET AUTRES, 1-2 Place des Saisons, 92400 COURBEVOIE PARIS-LA DEFENSE 1, identifiée sous le n°438 476 913 RCS NANTERRE. Immatriculation au RCS de Nantes.

L23IJ08000



Green Collector

SAS au capital de 1 000 €

Siège social: 15 rue de la Montaunbonnière, 44470 CARQUEFOU

Par ASSP du 26/04/2023, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Green Collector

Forme sociale : SAS

Au capital de : 1 000 €

Siège social : 15 rue de la Montaunbonnière, 44470 CARQUEFOU.

Objet : Vente, location et mise à disposition de matériels et mobiliers urbains - Vente directe ou par correspondance de tous produits de mobilier urbain et d'amélioration de l'environnement et de l'habitat, édition de logiciel et diffusion de catalogue de produits vendus - Vente de service logistique associé.

Présidente : Valérie TOUBLANT, demeurant 15 rue de la Montaunbonnière, 44470 CARQUEFOU

Directeur Général : Arnaud ROSIGNOL, demeurant 15 rue de la Montaunbonnière, 44470 CARQUEFOU

Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nantes.

L23IJ08025



OFFICE NOTARIAL DE L'ESTUAIRE
1, Mail du Front Populaire
CS 50307
44203 NANTES Cedex 2

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Georges TEILLIAIS, notaire à CLISSON, en date du 19 avril 2023

Dénomination : **Le clos Musset.**

Forme : Société civile immobilière.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transfor-

mation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 104160 euros

Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Siège social : 2 rue des Champonnières, 44190 St Hilaire de Clisson.

La société sera immatriculée au RCS de Nantes.

Gérant : Madame Vanessa Gisèle Marylène MUSSET, demeurant 6 rue du Moulin des Carmes, 44300 Nantes

Gérant : Monsieur Nicolas Damien Alban Gilbert MUSSET, demeurant 116 rue de la Tour, 75016 Paris

Pour avis

L23IJ08031

CRÉATION SSP 27 avril 2023. Création SASU **Ahmed Benjaballah**. Capital 1000 €. Siège 3 rue Edouard Vaillant 44610 Indre. Travaux d'étanchéité Président : M. Ahmed Benjaballah Adresse commune à la SASU Durée : 99 ans. Une part une voix accès au AG Immatriculée au RCS de Nantes

L23IJ08064



one ace
AUDIT CONSEIL EXPERTISE

3 impasse des Tourmalines
44300 NANTES

ADIANTUM

Société civile immobilière au capital de 1 500 euros

Siège social : 7 la haute vallée, 44450 DIVATTE SUR LOIRE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Divatte sur Loire du 28/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : ADIANTUM

Siège social : 7 la haute vallée, 44450 DIVATTE SUR LOIRE

Objet social : - L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes suretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Exceptionnellement, l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Cogérance :
-Monsieur Baptiste AUBRON, né le 29 décembre 1993 à ST SEBASTIEN SUR LOIRE, demeurant 7 la haute vallée 44450 DIVATTE SUR LOIRE

- La société PAYSAGE AQUADESIGN, Société à responsabilité limitée unipersonnelle dont le siège social est situé 7 la haute vallée 44450 DIVATTE SUR LOIRE

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

L23IJ08096



PLESSIS IMMOBILIER
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1, Le moulin de la Chaussée, 44310 ST PHILBERT DE GRAND LIEU
En cours d'immatriculation RCS NANTES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST PHILBERT DE GRAND LIEU du 30/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : PLESSIS IMMOBILIER

Siège social : 1, Le moulin de la Chaussée, 44310 ST PHILBERT DE GRAND LIEU

Objet social : l'acquisition, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail (à vocation privé et/ou professionnel, la location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. La réalisation de toutes prestations de services administratifs, commerciales, financières et techniques se rapportant à ces activités.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Yohan PLESSIS, demeurant 8, Boulevard des frères de Goncourt 44000 NANTES

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés requis dans tous les cas et représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.

Pour avis, La Gérance
Monsieur Yohan PLESSIS

L23IJ08109

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 28/04/2023 à ST HERBLAIN, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL ;

Dénomination : **TR MOTORS 44**

Siège : 12 RUE DES SAULES CELLULE A6 44800 SAINT HERBLAIN.

Le nom commercial : WEECARS NANTES.

Durée : 99 années.

Capital : 5000 €.

Objet : Intermédiation dans la vente de véhicules entre particuliers, Intermédiation dans la réalisation ou modification de carte grise ; Achat et revente de véhicules d'occasions ; Vente de garanties mécaniques ; Vente d'abonnement et de logiciel informatique ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Agrément : Les parts sociales ne peuvent être transmises à titre onéreux ou gratuit à quelque personne que ce soit qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Gérant : M Romain THOMAS ; Demeurant 27 RUE DE LA NOE SAINT-JEAN 44 220 COUERON ; Né le 15/06/1981 à DREUX (28), De nationalité française ;

La Société sera immatriculée au RCS de NANTES.

L23IJ08234

ANNONCES LÉGALES

TÉL. : 02 40 47 00 28

annonces-legalesinformatateurjudiciaire.fr

CAPEB SOLUTIONS
Service Droit des Sociétés
4 rue de l'Aéronautique
44340 BOUGUENAIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST HERBLAIN du 02/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : ART CARRE-LAGE

Siège social : 6 bis rue des Frères Grimm, 44800 ST HERBLAIN

Objet social : Pose de carrelage, mosaïque, faïence, dallage, revêtement de sol, ainsi que toutes activités connexes, similaires ou simplement complémentaires ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Stéphane FOUILLET, demeurant 6 bis rue des Frères Grimm 44800 ST HERBLAIN, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS de NANTES

Pour avis
La Gérance

L23IJ08264

CAPEB SOLUTIONS
Service Droit des Sociétés
4 rue de l'Aéronautique
44340 BOUGUENAIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NANTES du 03/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : SAVOIR ELEC

Siège social : 6 rue Alcide d'Orbigny, 44300 NANTES

Objet social : Tous travaux d'électricité générale ; Installation d'antennes, paraboles, de systèmes d'alarmes, de systèmes d'alimentation de secours ; Installation de systèmes de recharge de véhicules électriques, de capteurs d'énergie solaire électriques ; La réalisation de toutes installations, dépannages et prestations s'y rattachant ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 3 000 euros
Gérance : Monsieur Christophe MOLLEREAU, demeurant 6 rue Alcide d'Orbigny 44300 NANTES, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS de NANTES

Pour avis
La Gérance

L23IJ08284



Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à CARQUEFOU (44) du 03/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : ZYGISMA.

Siège : 11 Avenue Melpomène 44470 CARQUEFOU.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 750 000 € divisé en 750 000 actions de catégorie « P1 » de 1 € chacune, entièrement souscrites et libérées.

Objet : l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières ; la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou mobilières ; l'animation, la fourniture de prestations de services, de conseil et d'assistance en matière commerciale, financière, comptable, juridique, fiscale, technique, administrative, informatique et la fourniture de toute autre prestation de services au profit des sociétés, entités ou groupements dans lesquels la Société détient directement ou indirectement une participation ;

la création, la prise, le dépôt, l'acquisition, l'exploitation, en ce compris la cession notamment, de tous droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, brevets, marques, dessins et modèles, etc.), ainsi que la concession de toutes licences des droits ci-dessus ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la réalisation d'opérations de trésorerie avec des sociétés ayant avec elle, directement ou indirectement, des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres au sens de l'article L.511-7 du Code monétaire et financier.

Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Exercice du droit de vote : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, à l'exception des titres d'actions de préférence de catégorie « P1 » assorties chacune d'un droit de vote double.

Président : Monsieur Jean-Baptiste FEDIDE né le 10 décembre 1964 à SAINTE-ADRESSE (76) demeurant 11 Avenue de Melpomène 44470 CARQUEFOU.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de NANTES.

L23IJ08293

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 27/04/2023, il a été constituée une Société civile de construction-vente présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCCV ZAC DES DOCKS RUE PIERRE**

Forme : Société Civile de Construction - Vente

Capital social : variable

Minimum : 100 euros

Maximum : 5.000.000 euros

Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT-HERBLAIN Cedex

Objet : Achat de terrains et construction de bâtiments en vue de leur revente

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans.

Gérant : REALITES MAITRISE D'OUVRAGE, SAS au capital de 14.439.500 euros. 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex, 480 772 326 RCS NANTES.

La société sera immatriculée au RCS de NANTES.

L23IJ08301



Société d'Avocats
6 rue du Louis d'Or - CS 50825
35108 RENNES CEDEX 3

SRAGEL
Société civile immobilière au capital de 100 euros

Siège social : 93 La Verrie
44450 ST JULIEN DE CONCELLES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 2 mai 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SRAGEL
Siège social : 93 La Verrie, 44450 ST JULIEN DE CONCELLES

Objet social : l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments à usage d'habitation et accessoi-

rement à usage commercial, artisanal, industriel ou de bureaux, la construction ou l'achat de tous biens immobiliers, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Franck LE GARS et Laurence LE GARS, demeurant ensemble 93 La Verrie, 44450 ST JULIEN DE CONCELLES,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour les cessions consenties à des associés, aux conjoints d'associés, aux ascendants ou aux descendants du cédant. Agrément des associés représentant plus des deux tiers du capital social.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.

Pour avis
La Gérance

L23IJ08308



Aux termes d'un ASSP en date du 03/05/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VOYAGEXPERT EVENTS

Objet social : Toutes prestations en matière d'organisation d'événements, salons professionnels, foires, congrès, séminaires, réunions et manifestations destinées aux entreprises et aux professionnels.

Siège social : 1 rue Lafayette, 44000 NANTES

Capital : 10 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTES

Président : FINANCIERE BRINDEAU, SARL au capital de 3 716 100 €, ayant son siège social 1 rue Lafayette, 44000 NANTES, RCS de NANTES n°831 870 811

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il ne sera tenu compte d'aucun Transfert de propriété des actions intervenant pendant un délai de 3 jours ouvrés précédant la décision collective des associés.

Clause d'agrément : Les Transferts d'actions sont soumis à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts, en cas de pluralité d'associés.

Pour avis
Le Président

L23IJ08312

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 03/05/2023, il a été constituée une Société en Nom Collectif présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SNC JACQUES DE THEZAC**

Forme : Société en Nom Collectif

Capital social : variable

Minimum : 100 euros

Maximum : 5.000.000 euros

Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex.

Objet : Achat de terrains et construction de bâtiments en vue de leur revente

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans

Gérant : REALITES MAITRISE D'OUVRAGE, SAS au capital de 14.439.500 euros 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 44803 SAINT HERBLAIN Cedex 480 772 326 RCS NANTES.

Associée : FINANCIERE REALITES, SARL au capital de 70.000.000 euros 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 44803 SAINT HERBLAIN Cedex 519 587 596 RCS NANTES.

Associée : REALITES, SA au capi-

tal de 28.435.139,67 euros 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 44803 SAINT HERBLAIN Cedex 451 251 623 RCS NANTES.

La société sera immatriculée au RCS de NANTES.

L23IJ08313

CAPEB SOLUTIONS
Service Droit des Sociétés
4 rue de l'Aéronautique
44340 BOUGUENAIS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST ETIENNE DE MONTLUC du 03/05/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MALANAUD

Siège : 25 rue Georges Bizet, 44360 ST ETIENNE DE MONTLUC

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer ; toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique, de gestion, au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Renaud LANLANDE demeurant 25 rue Georges Bizet 44360 ST ETIENNE DE MONTLUC

La Société sera immatriculée au RCS de NANTES

POUR AVIS
Le Président

L23IJ08323



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte SSP en date du 03/05/2023 de la **SARL HOLDING BICHON** au capital de 1 000 €. Siège : 3, BEAU SOLEIL, 44320 SAINT-PERE-EN-RETZ. Objet : Les conseils et l'assistance aux entreprises ou organismes divers en matière administrative, secrétariat, organisation, gestion, relations publiques et de communication interne ou externe ; L'acquisition et la gestion de valeurs mobilières. La prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises ou sociétés ;

La réalisation de toutes activités administratives, des prestations de services de tous ordres de locations immobilières ou mobilières en faveur de ses filiales ; L'acquisition, la gestion, la location de biens immobiliers à usage industriel et commercial ; L'activité de marchands de biens, etc... Durée : 99 ans. Gérant : M Jérôme BICHON demeurant 3, BEAU SOLEIL 44320 SAINT-PERE-EN-RETZ. Immatriculation au RCS de ST-NAZAIRE.

Pour avis, la gérance.

L23IJ08334



DÉLÉGATION DE PAIEMENT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VERTOU du 3 mai 2023, il a été constitué la société LA JARNIGARNIERE, société civile de construction vente, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est Bâtiment A, 27 bis route du Mortier Vannerie, 44120 VERTOU ayant pour objet l'acquisition de biens immobiliers sis à BASSE GOULAINE (44115), rue de la Croix des Fosses et rue de la Jarnigarnière ; La démolition, l'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles de logements collectifs ; La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ; d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation requise au RCS de NANTES. La société IFI AMENAGEMENT, SAS, capital 212 000 euros, siège social 27 bis route du Mortier Vannerie, Bâtiment A, 44120 VERTOU, n° 439 399 338, RCS Nantes a été nommée gérante. Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné à l'unanimité des associés. POUR AVIS

L23IJ08339

Siège social : MACHECOUL-SAINT-MEME (44270), 5 rue de la Croix aux Merles.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital : 500 €.

Gérants : Monsieur Jean-Philippe GUIHAL et Madame Carole DUVAL épouse GUIHAL, 5 rue de la Croix aux Merles 44270 MACHECOUL-SAINT-MEME.

L'immatriculation de la société sera effectuée au registre du commerce et des sociétés de NANTES.

Pour avis, le Notaire

L23IJ08378

In Extenso

Experts-Comptables

GUÉRANDE

9 Rue de la Croix Moriau
44350 GUÉRANDE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique du 4 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière
Dénomination : NEXE
Siège : 14 rue de Guaine 44350 GUÉRANDE.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet social principal :

- L'acquisition, la construction, la réparation, l'entretien, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers, ainsi que de tous objets mobiliers s'y rattachant ou accessoire ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société ;

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

- Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des parts qu'il possède.

Agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. En ce qui concerne les autres cessions de parts sociales, elles ne peuvent être cédées qu'avec un agrément et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Gérance : Monsieur Yann LE DU, demeurant 14 rue de Guaine, 44350 GUÉRANDE et Madame Aurélie MADEC, demeurant 14 rue de Guaine, 44350 GUÉRANDE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT NAZAIRE.

Pour avis, la gérance.

L23IJ08406

SCI MANGIN
Société civile immobilière
au capital de 1 002 euros
Siège social : 11 Square de la Parcheminerie, 44470 CARQUEFOU

Aux termes d'un acte signé électroniquement le 2/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : SCI MANGIN
Siège social : 11 Square de la Parcheminerie, 44470 CARQUEFOU

Objet social : - l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question?;

- Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement?;

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société ;

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 002 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance :
- La société MV², Société à responsabilité limitée au capital de 141 000 euros, ayant son siège social 11 square de la Parcheminerie, 44470 CARQUEFOU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 902 717 800 RCS NANTES, Représenté par son Monsieur Matthieu VIMONT en sa qualité de Président de la société,

- Monsieur Matthieu Hubert Robert VIMONT, Né le 04 juillet 1978 à NANTES, demeurant 11 square de la Parcheminerie, 44470 CARQUEFOU,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.

Pour avis

La Gérance

L23IJ08219

MODIFICATIONS

belle & ohaine

FB.M

SASU au capital de 6 045 500 €
Siège social : 14 LA GAUVINIÈRE

44210 PORNIC

RCS de SAINT-NAZAIRE n°798 126 520

L'assemblée générale du 04/04/2023 a pris acte de la cessation des fonctions des commissaires aux comptes titulaire et suppléant respectivement SOREGOR AUDIT et M. MENAGER Jean-Paul, à compter du 31/03/2020.

Mention : RCS de SAINT-NAZAIRE.

L23IJ06321

ATTESTATION DE PARUTION
IMMÉDIATE

one ace
AUDIT CONSEIL EXPERTISE

3 impasse des Tourmalines
44300 NANTES

SARL AUBINEAU PLOMBIER CHAUFFAGISTE

Capital de 3 000 €

Siège social : 10 impasse des Courées aux Pins

44115 HAUTE-GOULAINE
752 435 503 RCS NANTES

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par décision du 10/03/2023 l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 impasse des Courées aux Pins 44115 HAUTE-GOULAINE au 18 rue de la Conardière 44300 NANTES à compter du 10/03/2023 et modifier l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

L23IJ06498

one ace

AUDIT CONSEIL EXPERTISE

3 impasse des Tourmalines
44300 NANTES

SCI AUBINEAU
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 10 impasse des Courées aux Pins

44115 HAUTE-GOULAINE
852 264 621 RCS NANTES

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par délibération du 10/03/2023 l'AGE a décidé de transférer le siège social du 10 impasse des Courées aux Pins 44115 HAUTE-GOULAINE au 18 rue de la Conardière 44300 NANTES à compter du 10/03/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NANTES

Pour avis
La Gérance

L23IJ06525

one ace

AUDIT CONSEIL EXPERTISE

3 impasse des Tourmalines
44300 NANTES

SERMJ

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 10 impasse des Courées aux Pins

44115 HAUTE-GOULAINE
910 997 154 RCS NANTES

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par délibération du 10/03/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 10 impasse des Courées aux Pins 44115 HAUTE-GOULAINE au 18 rue de la Conardière 44300 NANTES à compter du 10/03/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NANTES

Pour avis
La Gérance

L23IJ06543

PUBLICATION EN LIGNE

Arceis
Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, suivant acte sous seing privé en date à NANTES du 27/04/2023,

d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LE DIABLE ROUGE BOUFFAY.**

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital social : 1.000 euros, uniquement constitué d'apports en numéraire.

Siège social : 16, rue de la Juiverie 44000 NANTES.

Objet social : Restauration sur place et à emporter, ainsi que toutes activités accessoires ou complémentaires.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation.

Gérants : Monsieur Fabian LIKET, Madame Sandrine FLORES, demeurant ensemble Les Rouzerolles 44640 LE PELLERIN et Monsieur Ronan DRUAIS, demeurant 4, avenue des Tulipes 44220 COUËRON, pour une durée indéterminée.

Immatriculation : RCS NANTES.

L23IJ08344

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 2 mai 2023 par Maître Thierry ROBEVILLE Notaire, membre de la SELARL dénommée « SELARL Thierry ROBEVILLE », titulaire d'un office notarial dont le siège est à VILLENEUVE-EN-RETZ (44), Zone Commerciale «Les Salines» - Chemin de la Culée, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **La Closerie**

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.



NOUVELLE
PLATEFORME DE SAISIE

Par AGE du 01.03.2023, les associés de la Société LABRAX, SCI au capital de 3.000 euros, 891 271 355 RCS NANTES, ont décidé de transférer le siège social du 11 rue Yves Marie - 44100 NANTES au 16 rue des Saules - 44800 SAINT-HERBLAIN, à compter du 01.03.2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La gérance.

L23IJ07575

In Extenso

Experts-Comptables

THOUARÉ SUR LOIRE

44 route de Nantes
44470 Thouaré sur Loire

HOLDING MB HORIZON

SARL au capital de 91 080 euros
porté à 198 000 euros
Siège social : 8 RUE DE L'ANGUILLE
44640 LE PELLERIN
899 369 086 RCS NANTES

AVIS DE MODIFICATION

Par décision du 25/04/2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 106 920 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 91 080 euros. Nouvelle mention : Capital social : 198 000 euros. Pour avis. La Gérance.

L23IJ07806



Maître Pascale MARGARIT-CANDIA
Notaire

1 Rue Clément - Zone de la Seiglerie 2
44720 MACHÉCOUL-SAINT-MÈME

SCI PAPHI

société civile immobilière
au capital de 152,45 €
Siège social :
3 impasse de la trémie - Machecoul
44270 Machecoul-Saint-Même
RCS NANTES 400 955 076

AVIS DE MODIFICATION DE LA GERANCE

Suite au décès survenu le 9 janvier 2023 du gérant, Pascal Dominique Joseph Marie MONJARRET, époux de Véronique Jacqueline Odette BREVET, demeurant à MACHÉCOUL-SAINT-MÈME (44270) 3 impasse de la Trémie, Machecoul.

Il a été constaté par décision des associés prise le 27 avril 2023,

Que le gérant, nommé à l'unanimité, est : Véronique Jacqueline Odette BREVET, demeurant à MACHÉCOUL-SAINT-MÈME (44270) 3 impasse de la Trémie, Machecoul.

Que les nouveaux associés sont : Nicolas Jacques Pierre MONJARRET, demeurant à VILLENEUVE-EN-RETZ (44580) 13 rue de l'Église Saint Cyr En Retz, et Florian Matthieu MONJARRET, demeurant à MACHÉCOUL-SAINT-MÈME (44270) 3 impasse de la Trémie Machecoul.

Pour avis

L23IJ08035



MAXILLO JV
Société civile de moyens
au capital de 4 000 euros
Siège social : 2-4 route de Paris
44300 NANTES
820 003 325 RCS NANTES

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes de l'AGE du 28/03/2023, les associés ont décidé de l'agrément d'un nouvel associé, la SELARL MAË T.

BOURRY, au capital de 5000 euros, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 948849104, à compter du 3 avril 2023 et de l'augmentation du capital social de 800 euros, portant celui-ci à la somme de 4 800 euros par le versement d'un apport en numéraire. Les articles 6 et 7 des statuts seront modifiés en conséquence.

Pour Avis. La gérance.

L23IJ08036

CARADEUX INVESTISSEMENTS II

Société civile immobilière
Au capital de 1600 euros
Siège social : 19 bis rue de la Nouë Bras de Fer - 44200 NANTES
818 155 962 RCS NANTES

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal d'une décision de la gérance en date du 27 avril 2023, il a été décidé de transférer le siège social de la société CARADEUX INVESTISSEMENTS II au 25 rue des parcs 44490 LE CROISIC à compter du 27 avril 2023 et de modifier en conséquence l'article 4, 1^{er} alinéa des statuts.

ARTICLE QUATRIÈME - SIEGE

Ancienne mention :

Le siège est fixé à : NANTES (44200), 19 bis rue de la Nouë Bras de Fer

Nouvelle mention :

Le siège est fixé : LE CROISIC (44490), 25 rue des parcs.

La société CARADEUX INVESTISSEMENTS II qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 818 155 962, sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Nazaire.

Cette décision a pris effet le 27 avril 2023.

Objet : acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 années

Capital : 1600 €

Gérant - Associé indéfiniment responsable : Monsieur Pierrick CARADEUX, domicilié 25 rue des parcs 44490 LE CROISIC.

Associée indéfiniment responsable : Madame Faustine CARADEUX domiciliée 8 Villa dancourt 75018 PARIS.

Associée indéfiniment responsable : Madame Doriane CARADEUX domiciliée 5649 rue waverly - H2t 2y2 - Montréal, QC - CANADA.

Associée indéfiniment responsable : Madame Solène CARADEUX domiciliée 104 quai brazza 33100 BORDEAUX.

Mode de cession de parts sociales : les cessions autres que les cessions aux associés ou ascendants et descendants, sont soumises à l'agrément unanime préalable des associés.

Pour avis et mention,

Le gérant

L23IJ08072



AKDILA
SCI au capital de 1 000 €
Ancien siège Social : 1 rue des Oliviers
44110 CHATEAUBRIANT
Nouveau siège social : 40 rue des Anciens Combattants 44110 CHATEAUBRIANT
798 159 794 R.C.S. NANTES

Suivant délibérations de l'AGE du 02/01/2023, le siège social a été transféré du 1 rue des Oliviers 44110 CHATEAUBRIANT au 40 rue des Anciens Combattants 44110 CHATEAUBRIANT à effet du 01/01/2023. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L23IJ08075

Le 27/02/2023 l'AGO d'ENSEMBLE, SAS au capital de 1 800 000 € - siège social 29 bd Einstein 44300 NANTES immatriculée 822 847 331 RCS NANTES a nommé la société ACCIOR-A.R.C., siège social 53 rue Benjamin Franklin 85000 LA ROCHE SUR YON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de M. Pascal BERNARD ; il n'y a pas lieu de remplacer la société A.B.G.L., Commissaire aux Comptes suppléant.

L23IJ08080

Mes Benjamin KUHN et Sandra COSSIN
notaires associés à NANTES (44)
9 rue Jeanne d'Arc

SELARL «KPC NOTAIRES»
titulaire d'un office
notarial à NANTES (44000)
28 boulevard Guist'Hau

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET NOMINATION D'UN CO-GERANT

Dénomination : SCI HEOL.

Forme : SCI.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 69 rue des Marnières,
33290 Blanquefort.

444658207 RCS de Bordeaux.

Objet : Acquisition, propriété, administration, location de tous immeubles, emprunt, toutes opérations s'y rattachant, durée : 99 ans.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 février 2023, les associés ont décidé, à compter du 18 février 2023, de transférer le siège social à 10 Le Prévaud, 44260 Malville. Radiation du RCS de Bordeaux et immatriculation au RCS de Saint Nazaire.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 février 2023, les associés ont décidé de nommer M. Antoine Jean Henri GOUIN, né à QUIMPER (29000), le 30/12/1984, demeurant à MALVILLE (44260), 10 Le Prévaud, en qualité de co-gérant avec effet au 18 février 2023. De sorte que la gérance est désormais assurée par M. Olivier GOUIN, demeurant à SARZEAU (56370), 21 chemin Douar Segal, et par M. Antoine GOUIN. La modification des statuts sera faite conséquence au RCS de Saint Nazaire.

Pour avis, le notaire

L23IJ08084

LA GRAND VOILE BY HEURUS

Société par Actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social :

1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333
44803 SAINT HERBLAIN Cedex
917 756 363 RCS NANTES

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 20/04/2023 et du 27/04/2023, il a décidé de procéder à une augmentation du capital de 9.350 euros pour le porter de 10.000 euros à 19.350 euros par la création et l'émission de 935 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entraînant les mentions suivantes :

-Ancien capital social : 10.000 euros

-Nouveau capital social : 19.350 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Nantes.

L23IJ08086

SCI EMLA

Société civile immobilière au capital social de 1.000 euros
Siège social : 36 bis rue de la Gréhandière,
44119 TREILLIERES
Transféré : 57 Route de la Chapelle Heulin,
ZA des Roitelières, 44330 LE PALLET
794 138 735 RCS NANTES

Par décisions du 3 janvier 2023, les associés ont (i) pris acte de la démission de Monsieur David TEXIER de son mandat de Gérant de la Société, et ont décidé de nommer en remplacement la société ASAP DEVELOPPEMENT, dont le siège social est sis 57 route de la Chapelle Heu-

lin, ZA des Roitelières, 44330 LE PALLET (834 084 857 RCS NANTES), et (ii) décidé de transférer le siège social du 36 bis rue de la Gréhandière, 44119 TREILLIERES au 57 Route de la Chapelle Heulin, ZA des Roitelières, 44330 LE PALLET.

Pour avis

L23IJ08105

SBLP TAXI

EURL au capital de 5 000 €
Siège social : 7 rue Émeraude
44270 MACHÉCOUL ST MEME
RCS de NANTES n°911 441 822

L'AGE du 14/04/2023 a décidé le transfert du siège social au 131 avenue de Mindin, 44250 SAINT BREVIN LES PINS à compter du 05/05/2023.

Pour avis

le gérant Anis ABOULAININE

L23IJ08110



TAXI LINDA

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8, rue Meuris
44390 NORT-SURERDRE
843 615 899 RCS NANTES

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une décision en date et à effet du 1^{er} mars 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 8, rue Meuris 44390 NORT-SUR-ERDRE au 4 bis lieu-dit La Haute Cosnière 44390 NORT-SUR-ERDRE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance

L23IJ08168



ESTELANDE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue du Danube
44470 THOUARE-SUR-LOIRE
RCS NANTES 878 157 403

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Par AGE du 21 avril 2023, les associés ont décidé du transfert du siège social de la SCI ESTELANDE au 3 impasse du Brévent 44470 THOUARE-SUR-LOIRE. L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de NANTES.

Pour avis.

La gérance

L23IJ08181



logo / plaquettes
affichage / site Web

02 51 82 27 30

contact@babel-arts.com

ABONNEMENT

TÉL. : 02 40 47 00 28

abonnement@informateurjudiciaire.fr

In Extenso

Experts-Comptables

SAINT-HERBLAIN
1 Rue Benjamin Franklin
44800 SAINT-HERBLAIN

CHARTRES CASANOVA
Société Civile Immobilière
au capital de 3 520 000 euros
Siège social : 2 allée Duquesne - 44000
NANTES
807 791 116 RCS NANTES

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision du 25/04/2023:
- les associés ont constaté la démission de Stéphane MALET de ses fonctions de cogérant ;
- la gérance a transféré le siège social au 1 rue Suffren - 44000 NANTES à compter de ce jour, et a ainsi modifié l'article 5 des statuts.

LA GERANCE

L23IJ08183



ELLECE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 504 200 euros
Siège social : 6 rue du Danube
44470 THOUARE-SUR-LOIRE
RCS NANTES 853 877 686

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Par AGE du 21 avril 2023, les associés ont décidé du transfert du siège social de la SARL ELLECE au 3 impasse du Brévent 44470 THOUARE-SUR-LOIRE. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de NANTES. Pour avis.

L a gérance

L23IJ08185

In Extenso

Experts-Comptables

SAINT-HERBLAIN
1 Rue Benjamin Franklin
44800 SAINT-HERBLAIN

SCI DU GRAND CEDRE
Société civile au capital de 735 euros
Siège social : 19 rue de la Botte d'Asperges - 44700 ORVAULT
442 063 426 RCS NANTES

Selon décision du 03/03/2023, il a été décidé de transférer le siège social du 19 rue de la Botte d'Asperges, 44700 ORVAULT au 9 impasse de la Doussinière, 44240 SUCE SUR ERDRE, à compter de ce jour et de modifier en conséquence les statuts. Pour avis. La Gérance

L23IJ08186

In Extenso

Experts-Comptables

SAINT-HERBLAIN
1 Rue Benjamin Franklin
44800 SAINT-HERBLAIN

HNFC
Société à responsabilité limitée au capital de 400 000 euros
Siège social : 19 rue de la Botte d'Asperges - 44700 ORVAULT
440 989 044 RCS NANTES

Selon Assemblée Générale Extraordinaire du 03/03/2023, les associés ont décidé de transférer le siège social du 19 rue de la Botte d'Asperges, 44700 ORVAULT au 9 impasse de la Doussinière, 44240 SUCE SUR ERDRE, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

L23IJ08188

In Extenso

Experts-Comptables

SAINT-HERBLAIN
1 Rue Benjamin Franklin
44800 SAINT-HERBLAIN

COEUR DE MAINE 49
Société civile immobilière
au capital de 4 420 000 euros
Siège social : 2 allée Duquesne
44000 NANTES
851 558 593 RCS NANTES

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision du 25/04/2023:
- les associés ont constaté la démission de Stéphane MALET de ses fonctions de cogérant ;
- la gérance a transféré le siège social au 1 rue Suffren - 44000 NANTES à compter de ce jour, et a ainsi modifié l'article 5 des statuts.

LA GERANCE

L23IJ08197

In Extenso

Experts-Comptables

CHALLANS

TRANSPORTS THIBAUD
SAS au capital de 80 000 euros
Siège social : Avenue des Berthaudières
44680 STE PAZANNE
341 476 281 RCS NANTES

AVIS

Aux termes et à compter d'une décision du 01/04/2023, l'associée unique a décidé de remplacer la dénomination sociale TRANSPORTS THIBAUD par TRANSPORTS THIBO et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

L23IJ08200

In Extenso

Experts-Comptables

SAINT-HERBLAIN
1 Rue Benjamin Franklin
44800 SAINT-HERBLAIN

RIVES DE LOIRE
SCI au capital de 2 910 000 euros
Siège social : 2 allée Duquesne - 44000
NANTES
794 689 802 RCS NANTES

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision du 25/04/2023:
- les associés ont constaté la démission de Stéphane MALET de ses fonctions de cogérant ;
- la gérance a transféré le siège social au 1 rue Suffren - 44000 NANTES à compter de ce jour, et a ainsi modifié l'article 5 des statuts.

LA GERANCE

L23IJ08203

**333 BIS**

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
porté à 1.050 euros
Siège social :
14 boulevard Gabriel Guist'Hau
44000 NANTES
894 364 991 R.C.S. NANTES

AVIS

Selon PV d'AG du 02/05/2023, (1) le capital social a été augmenté d'un montant de 50 euros pour être porté à 1.050 eu-

ros, par voie d'apport en numéraire. Les articles 6 «Apports» et 7 «Capital social» des statuts ont été modifiés en conséquence. (2) M Tristan HENNEBOIS, demeurant 8 rue des Folies Chaillou 44000 NANTES, a été nommé cogérant à compter du jour de sa nomination pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS de NANTES.

L23IJ08208



LA CABANE DE PORT-JEAN

Société par actions simplifiée
au capital de 150 euros
Siège social : 20 avenue Thalie
44470 CARQUEFOU
913 715 041 RCS NANTES

Aux termes des décisions unanimes du 26 avril 2023, les associés ont décidé à effet ce jour :

- De nommer en qualité de nouveau Directeur Général : Monsieur Mathieu SCHERRER, demeurant 9 rue Henri Becquerel - 44470 CARQUEFOU

- De remplacer l'objet social par : Restauration de type rapide ou traditionnelle, sur place ou à emporter, bar, buvette, traiteur, vente au comptoir et vente de produits accessoires ; Organisation d'événements culturels, artistiques ou médiatiques ; D'une manière générale, la réalisation de ces activités en direct ou en sous-traitance. L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.

- De transférer le siège social à l'adresse suivants : Les 5 chemins - Route de Sucé - 3 impasse Bouchère - 44470 CARQUEFOU.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

- D'ajouter une clause d'agrément des cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers.

POUR AVIS, le Président

L23IJ08211

In Extenso

Experts-Comptables

SAINT-HERBLAIN
1 Rue Benjamin Franklin
44800 SAINT-HERBLAIN

VILLA CAMUS 44
SCI au capital de 772 000 euros
Siège social : 2 allée Duquesne - 44000
NANTES
847 964 905 RCS NANTES

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision du 25/04/2023:
- les associés ont constaté la démission de Stéphane MALET de ses fonctions de cogérant ;
- la gérance a transféré le siège social au 1 rue Suffren - 44000 NANTES à compter de ce jour, et a ainsi modifié l'article 5 des statuts.

LA GERANCE

L23IJ08214

In Extenso

Experts-Comptables

CHALLANS

PAVOB HOLD
SARL au capital de 40 000 euros
Siège social : Zone Industrielle, Avenue des Berthaudières
44680 STE PAZANNE
891 404 485 RCS NANTES

AVIS

Aux termes et à compter d'une AGO du 01/04/2023, Mme Véronique BONNENFANT, demeurant 10 Le Moulin de Retail 44680 STE PAZANNE, a été nommée en

qualité de cogérante pour une durée illimitée.

L23IJ08215

In Extenso

Experts-Comptables

SAINT-HERBLAIN
1 Rue Benjamin Franklin
44800 SAINT-HERBLAIN

VILLA CHARLOTTE
Société Civile Immobilière au capital de
735 000 euros
Siège social : 2 allée Duquesne - 44000
NANTES
821 200 094 RCS NANTES

AVIS DE MODIFICATION

Par décision du 25/04/2023:
- les associés ont constaté la démission de Stéphane MALET de ses fonctions de cogérant ;
- la gérance a transféré le siège social au 1 rue Suffren - 44000 NANTES à compter de ce jour, et a ainsi modifié l'article 5 des statuts.

LA GERANCE

L23IJ08222

GUEGUEN
AVOCATS

L'AGENCE 1
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social :
27 chaussée de la Madeleine
44000 NANTES
833 207 103 RCS NANTES

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 31 mars 2023, Monsieur Grégoire COURDÉ, demeurant 2 rue de la Roseraie 44620 LA MONTAGNE, a été nommé en qualité de Directeur Général de la société pour une durée illimitée.

POUR AVIS
Le Président

L23IJ08243



SARL Mickaël LAINÉ et Hélène CHEVESTRIER, Notaires associés
6 Avenue de la Morlière 44700 ORVAULT

SOCIÉTÉ SCI PIROUZ

au capital de 61.000,00 euros
NANTES (44200) 52 bis route de Clisson
443380753 RCS NANTES

AVIS DE MODIFICATION DES STATUTS

Il a été décidé par AG du 6 mars 2023 la modification suivante des statuts : Nomination d'un co-gérant Madame Parnida RAZAGHI VADEGHANI, demeurant à NANTES, 5 rue des Avenaux.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES.

Pour avis

L23IJ08245

SERVICE ANNONCES LÉGALES

TÉL. : 02 40 47 00 28

annonces-legales@informatiquejudiciaire.fr

In Extenso

Experts-Comptables

SAINT-HERBLAIN

1 Rue Benjamin Franklin
44800 SAINT-HERBLAIN

HERMELAND 44

Société à responsabilité limitée au capital de 2 870 000 euros
Siège social : 2 allée Duquesne - 44000 NANTES
823 860 507 RCS NANTES

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décisions du 25/04/2023:

- les associés ont constaté la démission de Stéphane MALET de ses fonctions de cogérant ;
- la gérance a transféré le siège social au 1 rue Suffren - 44000 NANTES à compter de ce jour, et a ainsi modifié l'article 5 des statuts.

LA GERANCE

L23IJ08249

FORMA 6

SARL SCOP à capital variable
Siège social :
17 rue de la Noue Bras de Fer
44200 NANTES
RCS NANTES : 382 387 637

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 Avril 2023, il a été pris acte de la démission de la gérance de M. Christian COLLARD.

L'AGE décide de nommer en qualité de cogérants, à compter du 17 avril 2023, pour une durée de 2 ans renouvelable, soit jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice qui sera clos le 30 juin 2024 :

- Valérie BELIN-COTTREL, domiciliée 4 impasse de la Fontaine Saint Joseph - 44690 La Haye-Fouassière ;

- Bertrand POIRIER, domicilié 22 rue Hector Berlioz - 44300 Nantes

Mention en sera faite au RCS de Nantes.
L23IJ08252



KACERTIS AVOCATS
46, rue Félix Faure
44000 NANTES

SARL ABACUS

Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros
Siège social : 5 rue Jacques Brel, Immeuble les Reflets, Bâtiment A 44800 SAINT-HERBLAIN
534.664.149 RCS NANTES

NOMINATION DE CO-GERANT

Par décisions unanimes des associées en date du 3 avril 2023, les associés ont nommé en qualité de co-gérant M. David WANS, demeurant 7 rue d'Anjou 44700 ORVAULT, et ce à compter rétroactivement du 1er avril 2023.

L23IJ08257

In Extenso

Experts-Comptables

SAINT-HERBLAIN

1 Rue Benjamin Franklin
44800 SAINT-HERBLAIN

CYRUS IMMO 44

Société civile immobilière au capital de 2 900 000 euros
Siège social : 2 allée Duquesne - 44000 NANTES
832 732 051 RCS NANTES

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision du 25/04/2023:

- les associés ont constaté les démissions de Stéphane MALET et Hugues COQUEBERT de NEUVILLE de leurs fonctions de cogérants ;

- la gérance a transféré le siège social au 1 rue Suffren - 44000 NANTES à compter de ce jour, et a ainsi modifié l'article 5 des statuts.

LA GERANCE

L23IJ08262

SARECO NANTES

Cabinet d'Expertise comptable
2 allée des Vieux Tilleuls
44301 NANTES

Aux termes d'une décision en date du 29 mars 2023, le Président de la société par actions simplifiée BG HOLDING & INVEST, au capital de 300 000 euros, immatriculée 913 894 838 au RCS de ST NAZAIRE usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 89 Le Clos, 44530 GUENROUET au 9 allée de Blain, 44630 PLESSE à compter du 29 mars 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

L23IJ08263



SAS ESTUAIRE NOTAIRES
notaires associés à CLISSON (44190)
7 avenue Olivier de Clisson
bureau permanent à CUGAND (85610)
1 rue des Chaunières

SCI CRESUS 3

Société civile immobilière
Capital social: 300 000,00 Euros
Siège social: 84 route de la Brière
44117 Saint-André-des-Eaux
450 608 195 R.C.S. Saint-Nazaire

ATTRIBUTION DES PARTS ET MODIFICATION DES GERANTS

1°/ Attribution des parts de la SCI CRESUS 3

Aux termes d'un acte reçu par Me DEVOS le 1er août 2022 contenant réduction de capital de la société dénommée 2JCIN, les associés ont décidé à l'unanimité d'attribuer à Monsieur Nicolas DESBUQUOIS la totalité en pleine propriété des parts sociales de la société dénommée « SCI CRESUS 3 »

2°/ Démission des gérants

Aux termes d'un procès-verbal en date du 1er août 2022, l'associé unique a pris acte:

- de la démission de Monsieur Jean-François DESBUQUOIS, de Madame Isabelle GUEFFIER et de Monsieur Christophe DESBUQUOIS à compter de cette date

- de la cessation des fonctions de Madame Josette GUIMARD à la suite de son décès intervenu le 30 avril 2019.

Pour avis

L23IJ08267



ORACLE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Au capital de 420 000 € porté à 420 010 €
Siège social : 49 rue de Nantes
44119 TREILLIERES
892 477 399 RCS NANTES

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le 30/04/2023, l'associé unique a nommé Mme Colline DUFRESNE, 21 Petite Rue Danton, 44100 NANTES, en qualité de cogérante, et décidé d'augmenter le capital social de 10 € par apport en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

ARTICLE 11 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social

est fixé à quatre cent-vingt mille euros (420 000 €).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre cent-vingt mille dix euros (420 010 €).

Pour avis.

L23IJ08294

SARECO NANTES

Cabinet d'Expertise comptable
2 allée des Vieux Tilleuls
44301 NANTES

Aux termes d'une délibération en date du 29 MARS 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société civile immobilière BGN IMMOBILIER, au capital de 10 000 euros, immatriculée 897 791 000 au RCS de SAINT NAZAIRE a décidé de transférer le siège social du 89 Le Clos, 44530 GUENROUET au 9 allée de Blain, 44630 PLESSE à compter du 29 mars 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

L23IJ08296

Par PV des décisions unanimes des associés reçu par Me MAURICE, Notaire à ST HERBLAIN le 2 MAI 2023, de la SARL CABINET BROUSSEAU-MORIN, siège social : 2, rue Paré 44000 NANTES, au capital de 7.622,45 €, RCS NANTES 309 371 649, il a été décidé : la transformation de la société en société civile, le changement de dénomination sociale, le transfert du siège social, la modification de l'objet social, la réduction du capital social.

Nouvelle forme : société civile
Nouvelle dénomination : ADELIPE
Nouveau capital social : 7.245,11 €
Nouveau siège : 9, avenue de Neuilly 44800 SAINT-HERBLAIN.

Nouvel objet social : acquisition, location, construction, et vente occasionnelle de biens et droits immobiliers.

Les fonctions de gérante de Madame Adeline WALRAVENS (nom d'usage BROUSSEAU) demeurant à SAINT-HERBLAIN (44800) 9 avenue de Neuilly se poursuivent sous la nouvelle forme de société civile.

L23IJ08302

ORATIO AVOCATS
5 rue Albert Londres
44300 NANTES

TRISTONE FLOWTECH SOLUTIONS (TFS)

Société en nom collectif, au capital de 260 000 euros

Siège social : Rue du Tertre - ZI Nantes - Carquefou - 44470 CARQUEFOU
348 780 727 RCS NANTES

L'AGE du 28/04/2023 a décidé :

- La modification à compter de ce jour de la dénomination sociale 'TRISTONE FLOWTECH SOLUTIONS (TFS)' par 'TRISTONE FLOWTECH SOLUTIONS' et la modification de l'article 3 des statuts ;
- La prorogation de 99 années de la durée de la Société, soit jusqu'au 07/12/2122, et la modification de l'article 5 des statuts ;

- La transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 260 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Mark O'NEILL, Richard DAWSON et Marie-Laure GODINEAU-GARDIES ont cessé leurs fonctions de gérants du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Mark O'NEILL (6 rue du Haut Pré - 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC)

DIRECTEURS GÉNÉRAUX : Richard DAWSON (Menheniot Liskeard - CHY Wheel Honey - PL14 - 3RG CORNWALL - Royaume-Uni) et Marie-Laure GODINEAU-GARDIES (2 rue André Le Nôtre - 44470 CARQUEFOU).

La société FIDREX et Didier NATTAFF

sont confirmés dans leurs fonctions de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.

Pour avis
Le Président

L23IJ08314

EURL TBS EXPRESS

au capital de 8 000 euros
Siège social : 5, rue des Fromentaux
Zone Artisanale
44690 MAISON-SUR-SEVRE
RCS NANTES N° 437 798 895

AVIS

Aux termes d'une ordonnance en date du 21/04/2023, le Président du Tribunal de Commerce de NANTES a désigné la Selarl AJ UP, représentée par Maître Cédric LAMAIRES, exerçant en qualité d'administrateur provisoire de l'EURL TBS EXPRESS ayant pour activité le transport de marchandises.

Pour avis

L23IJ08321

NICOLAS GUIET

SARL au capital de 20 000 €
Siège social : 36 rue Fouré
44000 NANTES
RCS de NANTES n°532 795 960

L'AGE du 01/03/2023 a décidé le transfert du siège social au 28 rue des Bleuets, 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE à compter du 01/03/2023.

L23IJ08322

Par PV des décisions unanimes de l'associé unique du 27 avril 2023 la Société TIMOTHÉE SAS au capital de 2.000 €, dont le siège social est 16, rue Massenet 44300 Nantes, Siren : 892 619 453 RCS NANTES décidé de transférer son siège social : 28 Kervinio. 56470 LA TRINITE SUR MER.

Radiation RCS de NANTES et ré-immatriculation au RCS de LORIENT.
L23IJ08336

Par PV des décisions unanimes des associés du 27 avril 2023 la Société CAPTIMO SARL au capital de 7.500 €, dont le siège social est 16, rue Massenet 44300 Nantes, Siren : 442 171 781 RCS NANTES décidé de transférer son siège social : 28 Kervinio. 56470 LA TRINITE SUR MER.

Radiation RCS de NANTES et ré-immatriculation au RCS de LORIENT.
L23IJ08347

AD VALOREM COURTAGE

SARL au capital de 2 500 €
Siège social : 78 route de Clisson
44200 NANTES
RCS NANTES 848 324 034

CHANGEMENT DE GERANT

Par décision de l'associé unique en date du 22 décembre 2022, il a été pris acte de la nomination de la Société TRAM INVEST, Société par Actions Simplifiée au capital de 31 216 Euros, immatriculée au RCS de TOURS sous le numéro 842 641 227 ayant son siège social, 4 avenue de Grammont 37 000 TOURS en qualité de gérant à compter du 31 décembre 2022 pour une durée illimitée. En remplacement de Mr Laurent BOYER pour cause de démission le 21 Décembre 2022. Modification au RCS de NANTES.

Pour avis

L23IJ08353

 **Lamacompta**

Le site d'emploi 100% dédié
aux cabinets d'expertise comptable

RECRUTEZ
EN RÉVÉLANT VOTRE
ATTRACTIVITÉ

Rendez-vous sur lamacompta.co

In Extenso

Experts-Comptables

ANCENIS540 Bd du Dr Moutel
CS 90144 - 44154

ANCENIS SAINT GÉREON Cedex

MARTIN LE BOTAnciennement dénommée « MONTA-
GNER-MARTIN »Société Civile Immobilière au capital de 1
800 EurosSiège social : 1 Impasse des Ecureuils
44521 COUFFE
877 733 113 RCS NANTES

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 31/01/2023, les Associés ont décidé de modifier la dénomination sociale connue sous « MONTAGNER-MARTIN » en « MARTIN LE BOT ». Les statuts ont été modifiés en conséquence, et de nommer Mme Virginie LE BOT, demeurant à ST JULIEN DE CONCELLES (44450) - 7 Route de la Croix Labert, en qualité de Cogérante de la Société à compter du 31/01/2023 et pour une durée illimitée.

Mention sera faite au RCS de NANTES. Pour avis, la Gérance.

L231J08389



OFFICE NOTARIAL DE L'ESTUAIRE
1, Mail du Front Populaire
CS 50307
44203 NANTES Cedex 2

MODIFICATION GÉRANCE

Dénomination : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE «LA JOUSSELINIERE».

Forme : SC.

Capital social : 381122,54 euros.

Siège social : LA JOUSSELINIERE,
44450 SAINTJULIEN-DE-CONCELLES.

403598584 RCS de Nantes.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 décembre 2022, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : à compter du 31 décembre 2022,

- Madame Elisabeth Léone Pierrette BOUNIOL, demeurant 48 rue du Vignoble, 44450 St Julien de Concelles en remplacement de Madame Marie-Françoise CHON épouse DAVID.

Par suite, les cogérants de la société sont Madame Elisabeth BOUNIOL et Monsieur Gilbert CHON.

Mention sera portée au RCS de Nantes.

L231J08398

In Extenso

Experts-Comptables

SAINT-HERBLAIN1 Rue Benjamin Franklin
44800 SAINT-HERBLAIN**RRS**

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : ZAC de la Colleraye, 44260
SAVENAY
814 898 250 RCS SAINT NAZAIRE

Lors de l'AGO du 04/05/2023, la société L.M.R AUDIT, domiciliée 3 Impasse des Tourmalines - Technoparc de l'Aubinière 44300 NANTES, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028.

L231J08404

TÉL : 02 40 47 00 28
WWW.INFORMATEURJUDICIAIRE.FR

In Extenso

Experts-Comptables

SAINT-HERBLAIN1 Rue Benjamin Franklin
44800 SAINT-HERBLAIN**SCM BONUS CAMPUS**Société civile de moyens au capital de
400 eurosSiège social : 2 A rue de la Roulais
44750 CAMPBON
507 542 835 RCS SAINT NAZAIRE

L'AGM du 30/04/2023 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 400 euros à 300 euros par rachat et annulation 10 parts sociales. Les articles 6 et 7 ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Article 7 Capital social : Le capital social est fixé à 400 euros.

Nouvelle mention : Article 7 Capital social : Le capital social est fixé à 300 euros. Elle a constaté le même jour la démission de ses fonctions de co-gérant de M. Thomas LANCELIN. Dépôt légal au GTC de ST NAZAIRE. Pour avis, le représentant légal.

L231J08407

DISSOLUTIONS

JAMBON BEURRESociété à responsabilité limitée
au capital de 1 000 eurosSiège social : 5, Place de l'Eglise
44140 MONTBERT
915 324 560 RCS NANTES

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 31 mars 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. Jérôme LEFEVRE, demeurant 5, Place de l'Eglise à MONTBERT (44140), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 5, Place de l'Eglise à MONTBERT (44140), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NANTES.

Mention sera faite au RCS : NANTES
Pour avis,

L231J08082

**LNS DECO**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation

au capital de 5 000 euros

Siège : 1 Impasse du Chemin des Dames
44470 CARQUEFOUSiège de liquidation :
1 Impasse du Chemin des Dames
44470 CARQUEFOU

801 987 835 RCS NANTES

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Laurence SAVINAUD, demeurant 13 rue Edmond Rostand 44000 NANTES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au

L231J06818

siège social, savoir : 1 Impasse du Chemin des Dames 44470 CARQUEFOU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur

L231J08216

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

LE MAROC GOURMAND, Société à Responsabilité Limitée en liquidation, Au capital de 1 000 euros, Siège social : 8 Rue Henri Renaud - 44400 REZE, Siège de liquidation : 8 Rue Henri Renaud - 44400 REZE, 821 974 235 RCS NANTES. Aux termes d'une décision en date du 3 avril 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 29 avril 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Ilham GOURITEN, demeurant 8 Rue Henri Renaud 44400 REZE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8 Rue Henri Renaud - 44400 REZE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

L231J08248

THEBAULT AURELIEN

Société à responsabilité limitée
en liquidation

au capital de 53 539,39 euros

Siège social : 5 Rue des Savoir Faire
ZA de Beau Soleil 3

44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

RCS NANTES N° 843 574 518

DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 mai 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2 mai 2023 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur, Maître Christophe DOLLEY, de la SELARL AJ UP, dont le siège social est 44 rue de Gigant - 44100 NANTES, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé chez Maître Christophe DOLLEY, 44 rue de Gigant - 44100 NANTES.

Mention sera faite au RCS de NANTES.

Pour avis, le liquidateur

L231J08318

CLÔTURES

BAFOOT

SAS. Capital : 5 €. Sise 7 RUE DES AJONCS
44800 ST HERBLAIN
904083748 RCS Nantes

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 05/04/2023, l'AGE a décidé d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, monsieur Benjamin Boqq demeurant 9 Rue des Moulins, 44118 La Chevrolière, France, pour sa gestion et le décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 05/04/2023. Radiation au RCS de Nantes.

L231J06818

CRAFT-HORIZON SARL en liquidation au capital de 1.000,00 € Siège social : 11 Rue Boileau 44000 NANTES 831 261 342 RCS de NANTES- En date du 31/10/2021, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2021. Radiation au RCS de NANTES.

L231J07611

Aux termes d'une décision en date du 2 décembre 2022 l'associé unique de la société **SALE & PEPPER**, SAS au capital de 1 000 €, siège social : 9 rue des Redras 44120 Vertou, 889 426 342 RCS Nantes siège de liquidation : 9 rue des Redras 44120 Vertou, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nantes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

L231J08021

**BRIEC**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation

Au capital de 5 000 euros

Siège social et de liquidation :

42 rue de la Ville en Bois
44000 NANTES

790 203 962 RCS NANTES

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2022 au 42 rue de la Ville en Bois 44000 NANTES, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Alain BRILLOUET, demeurant 12 Charles Brunellière 44100 NANTES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NANTES, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur

L231J08061

TEKTOR

EURL au capital de 1 000 €

Siège social : 15 rue d'Alger
44100 NANTES

RCS de NANTES n°832 119 853

En date du 30/04/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. GOUESNARD Victor de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2022.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NANTES.

Pour avis
le liquidateur

L231J08220

**TPO Conseil**

S.A.S. en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social et siège de la liquidation : Le Châtelier 44330 LA CHAPELLE-HEULIN
Liquidateur : Mme Faustine BARRETEAU
880 080 197 RCS NANTES

Aux termes d'une décision en date du 28/02/2023, l'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de NANTES, en annexe au R.C.S..

L231J08225



**SELARL CABINET BATAILLE
WANDA BATAILLE - AVOCAT**
1 Impasse Pasteur
44110 CHATEAUBRIANT
RCS NANTES 822 631 982

SCI ASTRID

Société Civile Immobilière
en cours de liquidation
au capital de 91 469,41 €
Siège Social : L'enclos des Visitandines
44650 LEGE
Siège de liquidation : 4 rue des Oiseaux
44650 LEGE
RCS NANTES 378 731 608

Suivant décisions en date du 13.04.2023, la collectivité des associées a approuvé le compte de liquidation, a donné quitus de leur gestion à Mme Christine ASTIER et Mme Marie-Agnès TRICOIRE, liquidateurs, les a déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES.

Le liquidateur
L23IJ08227



LNS DECO

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège : 1 Impasse du Chemin des Dames
44470 CARQUEFOU
Siège de liquidation :
1 Impasse du Chemin des Dames
44470 CARQUEFOU
801 987 835 RCS NANTES

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31 mars 2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Laurence SAVINAUD, demeurant 13 rue Edmond Rostand 44000 NANTES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le liquidateur
L23IJ08228

CONVOICATIONS

LA CONSTRUCTION IMMOBILIERE FAMILIALE DE NANTES

Société Anonyme Coopérative d'Intérêt
Collectif
pour l'Accession à la Propriété
à capital variable
Siège social : 10, rue de Bel Air
44000 NANTES
N°859 800 021 - RCS NANTES

AVIS DE CONVOICATION

Les associés sont informés de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le :

Vendredi 26 mai 2023 à 9h30

**au siège social : 10, rue de Bel Air
44000 NANTES**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour
suivant :

1° - Etat des associés et détermination du capital social,

2° - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

. Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,

. Présentation des comptes 2022,

. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; quitus aux Administrateurs,

3° - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce,

4° - Affectation du résultat de l'exercice,

5° - Renouvellement du mandat d'un administrateur,

6° - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout associé ou représentant légal d'associé sera admis à l'assemblée.

Il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration, et réciproquement.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre meilleure considération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président, Monsieur Jean-Marie JOYEUX
L23IJ07722

LHYFE

Société anonyme
à conseil d'administration
Au capital de 479.004,48 euros
Siège social : 1 ter mail Pablo Picasso
44000 Nantes, France
850 415 290 R.C.S. Nantes
(la « Société »)

AVIS DE CONVOICATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Lhyfe sont informés que l'Assemblée Générale mixte (« Assemblée ») doit être réunie le **mardi 23 mai 2023 à 9h, à la Cité des Congrès de Nantes, 5 rue de Valmy 44000 Nantes.**

L'Assemblée aura pour objet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

I. Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

Résolution n°1 - Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022 ;

Résolution n°2 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022 ;

Résolution n°3 - Affectation du résultat de l'exercice ;

Résolution n°4 - Approbation du rapport sur les conventions réglementées ;

Résolution n°5 - Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 l du Code de commerce figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (say on pay ex post global) ;

Résolution n°6 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Matthieu Guesné, Président-Directeur général ;

Résolution n°7 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice à Madame Nolwenn Belléguic, Directrice générale déléguée ;

Résolution n°8 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Antoine Hamon, Directeur général délégué ;

Résolution n°9 - Approbation de la politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux de la Société pour l'exercice 2023 ;

Résolution n°10 - Approbation de la politique de rémunération applicable à Monsieur Matthieu Guesné, Président-Directeur général, pour l'exercice 2023 ;

Résolution n°11 - Approbation de la politique de rémunération applicable à Madame Nolwenn Belléguic, Directrice générale déléguée, pour l'exercice 2023 ;

Résolution n°12 - Approbation de la politique de rémunération applicable à Monsieur Antoine Hamon, Directeur général délégué, pour l'exercice 2023 ;

Résolution n°13 - Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2023 ;

Résolution n°14 - Autorisation consentie au Conseil d'administration, en vue d'acheter des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions ;

II. Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

Résolution n°15 - Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre dans les conditions prévues aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce ;

Résolution n°16 - Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ;

Résolution n°17 - Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec ou sans délai de priorité, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;

Résolution n°18 - Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;

Résolution n°19 - Autorisation consentie au Conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offres au public, afin de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale, dans la limite de 10% du capital par an ;

Résolution n°20 - Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée ;

Résolution n°21 - Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription ;

Résolution n°22 - Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de décider d'augmenter le capital social de la Société dans la limite de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange ;

Résolution n°23 - Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre publique d'échange ;

Résolution n°24 - Limitation du mon-

tant global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des 16^{ème} à 18^{ème} et 20^{ème} à 23^{ème} résolutions

Résolution n°25 - Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions ;

Résolution n°26 - Autorisation consentie au Conseil d'administration pour procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre sur la base de l'atteinte de critères de performance ;

Résolution n°27 - Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie correspondant aux salariés et dirigeants, soumis au régime fiscal des salariés, de la Société ;

Résolution n°28 - Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation du capital social par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et des salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents à un plan d'épargne entreprise tel que prévu aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

Résolution n°29 - Limitation du montant global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des 25^{ème} à 28^{ème} résolutions ;

III. Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

Résolution n°30 - Pouvoirs pour formalités.

I. FORMALITES PREALABLES POUR PARTICIPER A L'ASSEMBLEE

Les actionnaires peuvent prendre part à l'Assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée concernée, soit pour l'Assemblée le **vendredi 19 mai 2023** à zéro heure (heure de Paris) :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société par son mandataire Uptevia (Service Assemblées Générales - Immeuble FLORES - 12 place des Etats-Unis CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex),

- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, et annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration (« **Formulaire unique de vote** »), ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation (dans les conditions précises ci-après) peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le **vendredi 19 mai 2023** à zéro heure (heure de Paris) la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, son intermédiaire notifiera le transfert de propriété à la Société ou à son mandataire et lui transmettra les informations nécessaires. Aucun transfert de propriété réalisé après le **vendredi 19 mai 2023** à zéro heure (heure de Paris), quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié par l'intermédiaire ou pris en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

II. MODES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Les actionnaires pourront choisir entre l'un des trois modes suivants pour exercer leur droit de vote lors de l'Assemblée :

- assister à l'Assemblée ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute personne physique ou morale ;
- voter par correspondance ou par Internet sur le site VOTACCESS.

En plus du Formulaire unique de vote papier, les actionnaires auront la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, désigner ou révoquer un mandataire, demander une carte d'admission préalablement à l'Assemblée sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après.

Le site Internet VOTACCESS pour l'Assemblée sera ouvert à compter du mercredi 3 mai 2023 à 10 heures (heure de Paris) jusqu'à la veille de l'Assemblée, soit le lundi 22 mai 2023 à 15 heures (heure de Paris).

Afin d'éviter tout encombrement éventuel du site Internet, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour saisir leurs instructions.

1. Pour assister personnellement à l'Assemblée

Les actionnaires, désirant assister à l'Assemblée, devront demander leur carte d'admission de la façon suivante :

Par voie électronique :

- Pour les actionnaires au nominatif (pur et administré) : l'actionnaire au nominatif pourra accéder au site VOTACCESS via son espace actionnaire à l'adresse <https://www.investor.uptevia.com>

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur espace actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Leur identifiant de connexion sera rappelé sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique.

Les actionnaires au nominatif administré devront se connecter à leur espace actionnaire à l'aide de l'identifiant de connexion Internet rappelé sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran.

Après s'être connecté à son espace actionnaire, l'actionnaire au nominatif, pur et administré, devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.

- Pour les actionnaires au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.

Par voie postale :

- Pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, en précisant qu'il souhaite participer à l'Assemblée et obtenir une carte d'admission puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation, à Uptevia ;

- Pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les demandes de carte d'admission par voie postale devront être réceptionnées par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Les actionnaires, n'ayant pas reçu leur carte d'admission dans les deux jours ouvrés précédant l'Assemblée, sont invités à :

- Pour les actionnaires au nominatif, se présenter le jour de l'Assemblée, directement aux guichets spécifiquement prévus à cet effet, munis d'une pièce d'identité ;

- Pour les actionnaires au porteur, demander à leur intermédiaire financier de leur délivrer une attestation de participation permettant de justifier de leur qualité d'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée.

2. Pour voter par procuration ou par correspondance

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration au Président de l'Assemblée ;

- donner une procuration à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions prévues aux articles L. 22-10-39 et L. 225-106 I du Code de commerce ;

- voter par correspondance, selon les modalités suivantes :

Par voie électronique :

- Pour les actionnaires au nominatif (pur et administré) : les actionnaires au nominatif pourront accéder au site VOTACCESS via leur espace actionnaire à l'adresse <https://www.investor.uptevia.com>

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur espace actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Leur identifiant de connexion sera rappelé sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique.

Les actionnaires au nominatif administré devront se connecter à leur espace actionnaire à l'aide de l'identifiant de connexion Internet rappelé sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran.

Après s'être connecté à leur espace actionnaire, les actionnaires au nominatif, pur et administré, devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

- Pour les actionnaires au porteur : il appartient aux actionnaires au porteur de se renseigner afin de savoir si leur intermédiaire financier, qui assure la gestion de leur compte de titres est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'intermédiaire financier est connecté au site VOTACCESS, les actionnaires devront s'identifier sur le portail Internet de leur intermédiaire financier avec leurs codes d'accès habituels. Ils devront ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, il est précisé que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 du Code de commerce, en envoyant un courriel à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@uptevia.com. Ce courriel doit comporter en pièce jointe une copie numérisée du Formulaire unique de vote dûment rempli et signé. Les actionnaires au porteur doivent également joindre à leur envoi l'attestation de participation établie par leur intermédiaire habilité. Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées, réceptionnées et confirmées au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le lundi 22 mai 2023 à 15 heures (heure de Paris) pourront être prises en compte.

Par voie postale :

- Pour les actionnaires au nominatif : les actionnaires au nominatif devront compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui leur sera adressé, puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation, à Uptevia.

- Pour les actionnaires au porteur : les actionnaires au porteur devront demander le Formulaire unique de vote à leur intermédiaire financier, qui assure la gestion de leur compte de titres, puis lui renvoyer daté et signé.

Les formulaires uniques de vote par voie postale devront être réceptionnés par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Il est précisé que, pour toute procu-

ration sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable pour tous les autres projets de résolutions.

Les Formulaires uniques de vote sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré depuis un mois au moins à la date de l'avis de convocation, par courrier postal.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les Formulaires uniques de vote leur seront adressés sur demande réceptionnée par lettre simple à compter de la convocation par Uptevia - Service Assemblées Générales - Immeuble FLORES - 12 place des Etats-Unis CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex et reçue au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

En toute hypothèse, au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le Formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site Internet de la Société (<https://fr.lhyfe.com/>).

Les actionnaires qui auront envoyé une demande de carte d'admission, un pouvoir ou un formulaire de vote par correspondance ne pourront plus changer de mode de participation à l'Assemblée.

En cas de retour d'un Formulaire unique de vote par un intermédiaire inscrit, la Société se réserve le droit d'interroger ledit intermédiaire pour connaître l'identité des votants.

III. QUESTIONS ECRITES

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions doivent être adressées de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : investors@lhyfe.com (ou au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit le mercredi 17 mai 2023. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

IV. DROIT DE COMMUNICATION

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette Assemblée, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la Société et sur son site Internet <https://fr.lhyfe.com/> au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée. A compter de la convocation et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire peut demander à la Société de lui adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, sur simple demande adressée à Uptevia - Service Assemblées Générales - Immeuble FLORES - 12 place des Etats-Unis CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex. Les actionnaires au porteur doivent justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'administration

L23IJ07902

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les représentants des entreprises adhérentes à la Mtpl44 sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **22 mai 2023 à 11 H** au siège social de Mtpl, 6 rue Joseph Caillé - 44000 Nantes

Si le quorum n'est pas atteint :

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le Lundi 19 Juin à 11h00 au Radisson Blu, 6 Place Aristide Briand-44000 Nantes, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Compte rendu d'activité rapport moral du Président

- Présentation des comptes par Mme RENOUX

- Rapport du Commissaire aux comptes

- Approbation des comptes de l'exercice 2022

- Affectation du résultat de l'exercice 2022

- Prévisionnel 2023

- Questions diverses

Le bureau

L23IJ08071

ASSOCIATION DU GOLF INTERNATIONAL DE LA BAULE

Siège : Domaine de Saint-Denac
44117 ST ANDRE DES EAUX

CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Les membres de l'Association du Golf International de La Baule sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle : **Le Samedi 27 mai 2023 à 11H00** à l'Hôtel Hermitage La Baule - 5, Esplanade Lucien Barrière 44500 La Baule pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Rapport moral et financier de l'exercice 2022,

2) Approbation des comptes de l'exercice 2022 et Quitus au Comité Directeur,

3) Présentation du Budget 2023,

4) Rapport d'activité de la Commission Sportive,

5) Présentation du calendrier des compétitions 2023,

6) Question diverses.

Le Comité Directeur

L23IJ08358

FONDS DE COMMERCE

Oratio Avocats - 5 rue Albert Londres - 44300 NANTES

Par acte SSP du 01/04/2023, enregistré au Service des Impôts de NANTES le 24/04/2023, dossier 2023 00056693, référence 4404P02 2023 A 01602, Monsieur Pascal AUDOUIN demeurant 56 rue du Vignoble - 44330 LA REGRIPIERRE, entreprise individuelle immatriculée sous le numéro 447 672 874, a cédé à la société PASCAL AUDOUIN, SARL au capital de 10 000 €, dont le siège social est 8 rue du Patis - ZAC Les Treize Vents - 44330 LA REGRIPIERRE, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 950 989 939, représentée M. Pascal AUDOUIN, un fonds de commerce de vente de travaux d'installation d'eau et de gaz en zones locales exploité au 8 rue du Patis - ZAC Les Treize vents - 44330 LA REGRIPIERRE, moyennant le prix de 95 000 €. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/04/2023. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, à la société Oratio Avocats sise à NANTES (44300), 5 rue Albert Londres.

L23IJ08179

CESSION LICENCE TAXI

Suivant acte SSP du 24/03/23 enregistré au SPFE de NANTES le 28/03/23 sous les références Dossier 2023 00044144 références 4404P02 2023 A 01206,

La Société TAXI AA, SARL à associé unique, au capital de 500 €, siège social 6 impasse des pivoines 69330 MEYZIEU, 834 865 933 RCS LYON, représentée par son Gérant M. Ayache KRIDA

a cédé à la Société ATLAS 44 TAXI, SARL à associé unique au capital de 2 000 €, siège social 14 Les croix 44690 MAISON SUR SEVRE, 902 013 291 RCS NANTES, représentée par son Gérant M. Yassine CHADHIF lequel est titulaire d'une carte de conducteur de taxi N°04421141801, délivrée par la Préfecture de Loire-Atlantique.

La licence taxi autorisation de stationnement N°123 rattachée à la commune de Nantes,

Moyennant le prix de 220 000 € (dont 1500 € pour les matériels et accessoires.) L'entrée en jouissance est fixée au 24/03/23.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière publication légale par la Société ATLAS 44 TAXI, 14 Les Croix, 44690 MAISON SUR SEVRE

L23IJ08320

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Nantes du 25 avril 2023, enregistré auprès du service de l'enregistrement et publicité foncière du Centre de Finances Publiques NANTES 2, le 28 avril 2023, sous les mentions : dossier 2023 00059244 référence 4404P02 2023 A 01643, la société LA BOBINE, SARL au capital de 10.000 € ayant son siège 8 rue des Carmélites 44000 NANTES (RCS NANTES 750 235 582) a cédé à la société BOREAU, SARL au capital de 7 500 € ayant son siège 8 rue des Carmélites 44000 NANTES (RCS NANTES 950 784 462) un fonds de commerce de bar, café, brasserie exploité 8 Rue des Carmélites 44000 NANTES, moyennant un prix de TROIS CENT SOIXANTE MILLE EUROS (360 000 €), avec prise d'effet au 25 avril 2023. Pour le siège des oppositions, les parties font élection de domicile au siège du fonds et pour la correspondance au cabinet APPOJURIS Conseils, 15 Bd Marc Paul, Parc de l'Angevine, Bât C, 44800 ST HERBLAIN dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales. Cette cession a été négociée par le cabinet HBCTRACTIONS situé 8 rue Mercoeur 44000 Nantes. Pour avis

L23IJ08337

REGIMES MATRIMONIAUX



THOMAS - HOUS - GIRARD - DURAND - VILLATTE - BRÉMENT

3 rue Victor Hugo, 44400 REZE

INSERTION -
CHANGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant l'acte reçu par Maître Marie-Virginie DURAND, Notaire associé, à REZE le 11 avril 2023.

Monsieur Mathieu Zola Lucien GRI-GORIAN, artisan, et Madame Léa Juliette DUMERIN, chef de projet SIRH, demeurant ensemble à SAINT-HERBLAIN (44800), 1 impasse Jean Kepler.

Monsieur est né à NANTES (44000) le 5 juin 1987, Madame est née à CRETEIL (94000) le 29 mars 1989. Mariés à la mairie de SAINT-HERBLAIN (44800) le 3 décembre 2016 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont adopté, pour l'avenir, le régime de la SEPARATION DE BIENS.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, pourront être faites dans un délai de TROIS MOIS et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de Justice, à Maître Marie-Virginie DURAND, Notaire à REZE.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de Régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour insertion

Le Notaire.

L23IJ07556

AMÉNAGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Estelle POTTIER-CLEMENT, notaire à SAINT NAZAIRE (44) au 7 rue de l'Etoile du Matin Aprolis VI, le 21/04/2023, **M. Andrzej URBANIAK**, retraité, né à WALBRZYCH (POLOGNE), le 05/07/1952 et **Mme Monique Marie Noëlle DOLIVET**, retraitée, née à LA BAULE ESCOUBLAC (44), le 04/11/1949, demeurant à LA BAULE ESCOUBLAC au 20 av. J. Boutroux, mariés à la Mairie de LA BAULE ESCOUBLAC, le 10/08/1974, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Estelle POTTIER-CLEMENT, notaire à SAINT NAZAIRE, où domicile a été élu à cet effet, dans les 3 mois de la date de la présente parution, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation judiciaire du changement de régime matrimonial auprès du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil

L23IJ07991



SELARL Loïc DEIN et Xavier RICARD
Notaires associés
Espace Viarme
3 rue Porte Neuve 44000 NANTES

Aux termes d'un acte reçu par Maître Loïc DEIN, notaire à NANTES, le 17 avril 2023, **Monsieur Jacques Armand Pierre LESON**, né à CANTELEU (76380) le 18 juin 1942, retraité, et **Madame Marie-Madeleine Renée André SAUVAGET**, née à LA ROCHE-SUR-YON (85000) le 14 décembre 1938, retraitée, demeurant ensemble à NANTES (44100) 106 boulevard des Anglais, Mariés à la mairie de NANTES (44000) le 17 avril 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, de nationalité française, ont déclaré adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au profit du conjoint survivant. Oppositions dans les trois mois en l'Etude de Maître DEIN, notaire à NANTES (44000), 3 rue Porte Neuve.

Pour avis, Maître DEIN

L23IJ08016



NOTAIRES PRESQU'ÎLE ASSOCIÉS
20 avenue Jean de Neyman, BP 227
44505 LA BAULE Cedex

AMENAGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Philippe TABOURDEAU-CARPENTIER, Notaire Associé de la Société «Notaires Presqu'île Associés, Société Civile Professionnelle Titulaire d'un Office Notarial», dont le siège est à LA BAULE-ESCOUBLAC (Loire Atlantique), 20 Avenue Jean de Neyman, Résidence «Avant Scène», CRPCEN 44117, le 27 avril 2023, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

ENTRE:

Monsieur Ludovic Serge BOUILLOT, gérant de société, et **Madame Gaëlle Frédérique Sophie GUYON**, opticienne, demeurant ensemble à SAINT-NAZAIRE (44600) 34 route des Ecobuts.

Monsieur est né à BEAUMONT-SUR-OISE (95260) le 22 septembre 1970,

Madame est née à LE MANS (72000) le 22 août 1970.

Mariés à la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX (22410) le 20 août 1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

L23IJ08032

SERVICE
ABONNEMENT

TÉL : 02 40 47 00 28

abonnement@informateurjudiciaire.fr



Notaire
Étude de Maître Evelyne FOUQUEAU-DOUGNAC
notaire à SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE
2 avenue des floralies

AMÉNAGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Evelyne FOUQUEAU-DOUGNAC, Notaire à SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE, le 27 avril 2023, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial par ajout d'une clause de préciput ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un des époux, par :

Monsieur Gérard Jean Alphonse Marie Joseph VINCENT, Artisan commerçant Boucher Charcutier, et **Madame Chantal Marie Joséphe LAMOUREUX**, Artisan commerçant, demeurant ensemble à SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE (44980) 37 rue Louis Gaudin.

Monsieur est né à BEAUPREAU-EN-MAUGES (49110) le 15 mai 1964,

Madame est née à CHAUDRON-EN-MAUGES (49110) le 3 février 1966.

Mariés à la mairie de CHAUDRON-EN-MAUGES (49110) le 16 mai 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

La clause de préciput porte sur l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers dépendant de la communauté, avec faculté d'exercer le préciput sur l'ensemble des biens ou sur certains d'entre eux, et la faculté de ne prélever que la pleine propriété, que l'usufruit, ou la moitié en pleine propriété ou la moitié en usufruit de certains ou de l'ensemble desdits biens mobiliers et immobiliers.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

L23IJ08074



Etude de Maître François-Xavier BAUDRAND,
Notaire à PAIMBOEUF (Loire Atlantique)

CHANGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François-Xavier BAUDRAND, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « NOTAIRES LOIRE OCEAN » titulaire d'un office notarial dont le siège est à PAIMBOEUF (Loire Atlantique), 37, rue du Général de Gaulle, CRPCEN 44076, le 14 avril 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté de biens réduite aux acquêts entre :

Monsieur Xavier Jean-Luc Joseph Marie **PITARD**, Agriculteur, et Madame Martine Simone Josiane Solange **MOUREAU**, agricultrice, demeurant ensemble à CORSEPT (44560) la Mabilais. Monsieur est né à PAIMBOEUF (44560) le 9 mars 1964, Madame est née à PAIMBOEUF (44560) le 22 janvier 1966. Mariés à la mairie de CORSEPT (44560) le 2 octobre 1987 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître André SICARD, notaire à SAINT BREVIN LES PINS, le 11 septembre 1987.

Monsieur et Madame sont de nationalité Française et résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

L23IJ08170

Office Notarial Océanis

SELARL OCEANIS
à SAINT-NAZAIRE (L.-A.)
rond-point Océanis
50 bd de l'Université

CHANGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL
AVEC UNE CLAUSE DE
PRECIPUT

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel GRANGER, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « OCEANIS NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à SAINT-NAZAIRE (Loire-Atlantique), Rond-Point Océanis, 50 boulevard de l'Université, CRPCEN 44089, le 26 avril 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec une clause de préciput au profit du conjoint survivant entre :

Monsieur Jean-Yves LABOUR, retraité, et Madame Véronique LANGLAIS, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-NAZAIRE (44600) 18 impasse Louise Michel.

Monsieur est né à SAINT-NAZAIRE (44600) le 2 septembre 1959,

Madame est née à SAINT-NAZAIRE (44600) le 2 août 1961.

Mariés à la mairie de SAINT-NAZAIRE (44600) le 13 mai 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L23IJ08202

CHANGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Tiphaine LEHUÉDÉ, Notaire associé de la société PARTHEMA NOTAIRES, titulaire d'un Office Notarial à NANTES (44200), 3 Mail du Front Populaire, CRPCEN 44183, le 28 avril 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la séparation de biens entre :

Monsieur Olivier Gérard **FORCET**, gérant de société, et Madame Caroline Michèle Françoise **PELLETIER**, graphiste, demeurant ensemble à NANTES (44200) 5 rue Olympe de Gouges.

Monsieur est né à COLOMBES (92700) le 12 juin 1972,

Madame est née à BESANCON (25000) le 31 décembre 1971.

Mariés à la mairie de BESANCON (25000) le 20 avril 2007 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

L23IJ08207

SERVICE
ANNONCES LÉGALES

TÉL : 02 40 47 00 28

annonces-legales@informateurjudiciaire.fr



**SELARL François BAZIN
et Pierre AUDOUIN**
Notaires associés
40 rue du Vignoble
SAINT JULIEN DE CONCELLES

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Pierre AUDOUIN notaire associé membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'François BAZIN et Pierre AUDOUIN, Notaires Associés' titulaire d'un office notarial dont le siège est à SAINT JULIEN DE CONCELLES (44450), 40, Rue du Vignoble office notarial n° 44036, le 26 avril 2023, Monsieur Gérard Louis Joseph HUSTA et Madame Monique Simone Marie DORAY, demeurant ensemble à HAUTE GOULAIN (44115) 4 rue Georges Bizet mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Louis BERTHELENOT notaire à CHATEAU LA VALLIERE (37330) le 16 avril 1973 préalable à leur union célébrée à la Mairie de CHATEAU LA VALLIERE (37330) le 28 avril 1973, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Pierre AUDOUIN où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis.

L23IJ08251

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Damien RUAUD Notaire à BLAIN (44130) 54bis rue de Nozay, le 2 mai 2023, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL, à la requête de :

Monsieur Michel, Marie, Joseph PERRAUD et Madame Danielle, Denise LEFEUVRE, son épouse, demeurant ensemble à BLAIN (44130), 79, rue de la Forêt, nés savoir Monsieur PERRAUD à GUEMENE PENFAO (44290) le 20 juin 1949, et Madame LEFEUVRE à SAINT-NAZAIRE (44600) le 27 janvier 1950.

Mariés à GUEMENE PENFAO (44290) le 29 juin 1973.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.

Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Damien RUAUD, notaire à BLAIN (44130), 54bis rue de Nozay.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

L23IJ08253



[WWW.ANNONCELEGALE.
INFORMATEURJUDICIAIRE.FR](http://WWW.ANNONCELEGALE.INFORMATEURJUDICIAIRE.FR)



GMV Notaires
Notaires Associés NANTES
41 rue Jeanne d'Arc, 44000 NANTES

GMV NOTAIRES

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

INSERTION CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Delphine VOELKER, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « GMV Notaires », titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à NANTES (Loire-Atlantique), 41, rue Jeanne d'Arc, CRPCEN 44002, le 2 mai 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean-François Louis Adrien PERRET et Madame Anne-Elisabeth ATANASIU, demeurant à SAINT-HERBLAIN (44800) 5 Bis avenue des Naudières.

Mr né à SAINT-MANDE (94160) le 12 juillet 1949.

Mme née à PARIS (75017) le 1er mai 1955.

Mariés originellement à la mairie de PARIS 13^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75013) le 23 juillet 1983 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Alain REGNIER, notaire à PARIS, le 30 juin 1983. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L23IJ08255



AMENAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean MENANTEAU, Notaire Associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Jean MENANTEAU, Samuel BREVET, Virginie PEDRON, Notaires associés, Office Notarial du Vignoble, société d'exercice libéral à responsabilité limitée titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à CLISSON (Loire Atlantique) 73, rue Docteur Boutin, CRPCEN 44030, le 2 mai 2023, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

ENTRE :

Monsieur Bernard Simon Noël PIFFE-TEAU, et Madame Isabelle Jeanne MAQUET, retraitée, demeurant ensemble à GETIGNE (44190) 7 chemin du Mingaud.

Monsieur est né à NANTES (44000) le 5 juillet 1954,

Madame est née à DOLISIE (CONGO) le 28 août 1954.

Mariés à la mairie de GETIGNE (44190) le 24 juillet 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Maître Jean MENANTEAU
L23IJ08319

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Par acte de Me BOURMALO, notaire à Nantes (44), du 03/05/2023, **Mr Loïc BOULZENNEC et Mme Mireille VINCE**, demeurant NANTES (44), 12 avenue Cottineau, mariés à NANTES (44), le 28/06/1975 sous le régime de la communauté d'acquêts, ont convenu d'adopter celui de la communauté universelle. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'office de Me Emmanuel BOURMALO pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Pour insertion, Me BOURMALO
L23IJ08333

RECTIFICATIFS



Me Marie-Armelle NICOLAS
Notaire Associé de la SAS
«OFFICE NICOLAS, notaires associés»
titulaire d'un Office Notarial au
Pont-du-Cens, près de NANTES,
commune d'ORVAULT (Loire Atlantique)
25 Route de Rennes

AVIS MODIFICATIF

Suivant acte reçu par Me NICOLAS, Notaire à ORVAULT, le 03/04/2023, en cours d'enregistrement, la société **ILGIN - SARL - capital 2000 € - siège social à NANTES (44000) 1 rue du Bon Secours - SIREN 520350778 RCS NANTES**, a cédé à la société **NAAN STOP - SARL - capital 1000 € - siège social à NANTES (44000) 1 rue du Bon Secours - SIREN 950794297 RCS NANTES**, un fonds de commerce de **RESTAURATION RAPIDE, SANDWICHERIE, VENTE A EMPORTER OU SUR PLACE**, exploité à NANTES (44000) 1 rue du Bon Secours, lui appartenant, connu sous le nom **BEST KEBAB**, et pour lequel le CEDANT est immatriculé au RCS de NANTES, sous le numéro 520350778.

Prix : 103100 € - Jouissance : 03/04/2023.

Oppositions reçues à la société OFFICE NICOLAS, Notaires Associés, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.

Pour unique insertion

Le Notaire

L23IJ07919

Rectificatif à l'annonce référence L23IJ07891 parue dans l'Informateur Judiciaire, le 28/04/2023 concernant la société **HOLDING MENSASH**, Il fallait lire : Président : Mme Marie MENSASH, demeurant au 12 rue du fer à cheval, 44100 NANTES, en lieu et place de ce qui a été indiqué initialement.

L23IJ08057

Rectificatif à l'annonce publiée dans l'Informateur Judiciaire du 14/04/2023 concernant HAYATI SERVICES. Il fallait lire : 'le 13/01/2023' au lieu du '17/03/2023'.

L23IJ08343



ADDITIFS

Rectificatif à l'annonce L23IJ07463 (AL23005652) : il fallait lire pour la SASU Shockform : président Sylvain Forgues, 4482 de la Grande Allée, J7H 1 R9, Boibriand, Canada, au lieu de Brigitte Labelle.

L23IJ08167



SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS SAINT CLIVERT

Société civile de moyens
au capital de 45 800 €
Siège social : 71 rue du Général de Gaulle
44120 VERTOU
RCS de NANTES n°530 078 518

Additif à l'annonce parue sous le n°L23IJ04047 dans l'édition du 07/04/2023 en page 51.

Il fallait ajouter : La collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Marie-Claire BRANGER GAUTREAU de ses fonctions de gérant à compter du 2 janvier 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avisLa Gérance

Pour avis
La Gérance

L23IJ08385

AUTRES ANNONCES

VERTUOW

Société par actions simplifiée
au capital de 8.000 euros
Siège social : 39 rue Maurice Terrien
44100 NANTES
497 681 791 RCS NANTES

AVIS DE FUSION

Le traité de fusion établi le 28 novembre 2022 entre la société VERTUOW (anciennement H.S.E OPTIMISATION), société absorbante, sas au capital de 8.000 euros, dont le siège social est 39, rue Maurice Terrien, 44100 NANTES, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 497 681 791 et la société AMARACH, société absorbée, sas au capital de 10.000 euros, ayant son siège social 42, rue du Plessis de Grenedan, 44300 NANTES, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 879 507 556, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Nantes le 30 novembre 2022 et a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 2 décembre 2022.

En application des dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce, la fusion étant simplifiée, elle n'a pas donné lieu à approbation par décision collective des associés de la société absorbante.

Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet conventionnel juridique, fiscal et comptable au 1^{er} janvier 2023 à 00h00.

La société MC COOKY, SAS au capital de 159.380 euros ayant son siège social 26, rue Jean Monnet, Zone d'activité de la Sensive, DIVATTE SUR LOIRE, 44450 LA CHAPELLE BASSE MER, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 921 190 906, détenant la totalité des actions composant le capital de la société VERTUOW (anciennement H.S.E OPTIMISATION), absorbante, et de sa société sœur, AMARACH, absorbée, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital et, AMARACH a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion en vertu de l'article L 236-3 du Code de commerce.

Pour avis,

L23IJ07981

AMARACH

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social :
42 rue du Plessis de Grenedan
44300 NANTES
879 507 556 RCS NANTES

AVIS DE DISSOLUTION

Le traité de fusion établi le 28 novembre 2022 entre la société VERTUOW (anciennement H.S.E OPTIMISATION), société absorbante, SAS au capital de 8.000 euros, dont le siège social est 39, rue Maurice Terrien, 44100 NANTES, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 497 681 791 et la société AMARACH, société absorbée, SAS au capital de 10.000 euros, ayant son siège social 42, rue du Plessis de Grenedan, 44300 NANTES, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 879 507 556, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Nantes le 30 novembre 2022 et a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 2 décembre 2022.

Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux et la fusion a été approuvée par décision de l'associé unique de la société absorbée le 2 janvier 2023. Aux termes de cette décision il est pris acte que la fusion a pris effet au 1^{er} janvier 2023 à 00h00.

La société MC COOKY, SAS au capital de 159.380 euros ayant son siège social 26, rue Jean Monnet, Zone d'activité de la Sensitive, DIVATTE SUR LOIRE, 44450 LA CHAPELLE BASSE MER, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 921 190 906, détenant la totalité des actions composant le capital de la société VERTUOW, absorbante, et de sa société sœur, AMARACH, absorbée, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital et, AMARACH a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion conformément à l'article L 236-3 du Code de commerce.

Mention sera faite au RCS de Nantes.

Pour avis

L23IJ08213

CDG NOTAIRES

CASSIGNEUL - DROGOU - GLAUD - REY - MICHAUD

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 27 octobre 2010,

Madame Francine Marie Eugénie Charlotte GUILLOT, en son vivant Retraitée, demeurant à SAINTE-PAZANNE (44680) 5 rue de l'Hôtel de Ville.

Née à ROUANS (44640), le 27 octobre 1930.

Veuve de Monsieur Georges Paul Edouard Marie Joseph HUCHET et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SAINTE-PAZANNE (44680) (FRANCE), le 22 février 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître François-Xavier DROGOU, Notaire membre de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée "CDG NOTAIRES" titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (Loire-Atlantique), 52, Boulevard des Pas Enchantés, le 27 avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé

auprès du notaire sus nommé, référence CRPCEN : 44118, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NANTES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23IJ08327



SELARL Thierry KERAVEC, Notaire
(anciennement étude Laroux)
Office notarial de PORNIC
28 rue de Verdun

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 décembre 2017, **Madame Lyliane Madeleine Mary JONES**, née à PARIS 12^{EME} ARRONDISSEMENT (75012), le 19 août 1923, de nationalité française, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Pierre Claude Alidor VANHERSECKE, demeurant à PORNIC (44210) 18 rue des Lavandières, est décédée à BOURGNEUF-EN-RETZ (44580), le 6 février 2023, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament, a été déposé au rang des minutes de Maître Marie-Sophie STOLECKI, notaire à PORNIC (Loire-Atlantique), 28, rue de Verdun, en date du 8 avril 2023, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de SAINT-NAZAIRE, le 19 avril 2023.

Les oppositions pourront être formées auprès Maître Marie-Sophie STOLECKI, notaire à PORNIC (Loire-Atlantique), 28, rue de Verdun, notaire en charge du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.

Pour avis, le notaire

L23IJ08328

TRIBUNAL DE COMMERCE NANTES**PROCEDURES NOUVELLES****OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE**

(Jugement du 26 avril 2023)

SARL BAY, 94 bis rue du Largeau, 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire, RCS Nantes 790 427 777. Autres travaux spécialisés de construction. Date de cessation des paiements le 26 octobre 2021. Liquidateur: Selarl Cecile Jouin 6 place Viarme 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000580

SAS MD, 88 rue Hector Berlioz, 44300 Nantes, RCS Nantes 817 481 740. Travaux d'étanchéification. Date de cessation des paiements le 26 octobre 2021. Liquidateur : Selarl Delaere et associés 20 rue Mercœur 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000581

SARL FINANCIERE MGC, 13 Allée des Bouqueteaux, 49300 Cholet, RCS Nantes 793 498 742. Holding. Date de cessation des paiements le 26 avril 2023. Liquidateur : Selarl Cécile Jouin 6 place Viarme 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000583

METCHE Jérôme, 1 rue de la Communauté, 44140 Le Bignon. Fabrication et vente de rhum arrange en sédentaire et non sédentaire. Date de cessation des paiements le 26 octobre 2021, liquidateur : SCP Mjuris Représentée par Maître Aude Pelloquin 5 rue Crebillon 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000584

THEPAUT Pascal, 1 Malicorne, 44170 Vay, RCS Nantes 401 853 569. Travaux de couverture. Date de cessation des paiements le 31 janvier 2022. Liquidateur : SCP Mjuris Représentée par Maître Aude Pelloquin 5 rue Crebillon 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000586

SARL AIR VENTILATION 44, 11 avenue de l'Angevinère, appartement 1092 étage 3, 44800 St Herblain, RCS Nantes 888 268 406. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Date de cessation des paiements le 31 octobre 2022. Liquidateur : Maître Blanc de la Selarl Blanc Mj-O 8 rue d'Auvours Bp 72209 44022 Nantes cedex 1. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000588

SAS FLEURON BIO, 1 rue du Marché Commun, 44300 Nantes, RCS Nantes 499 062 875. Commerce d'alimentation générale. Date de cessation des paiements le 20 mars 2023. Liquidateur: SCP Mjuris Représentée par Maître Aude Pelloquin 5 rue Crebillon 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000589

DUBOIS Jordy émile Kevin, 19 rue Johannes Gutenberg, Association le Reais, 44340 Bouguenais, RCS Nantes 789 101 722. Autres commerces de détail sur éventaires et marchés. Date de cessation des paiements le 26 octobre 2021. Liquidateur : SCP Mjuris Représentée par Maître Aude Pelloquin 5 rue Crebillon 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000590

SARL GSE, 9 rue Jean Baptiste Barré, 44000 Nantes, RCS Nantes 854 039 674. Vente à distance sur catalogue spécialisé. Date de cessation des paiements le 20 avril 2023. Liquidateur : Selarl Delaere et associés 20 rue Mercœur 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000591

SARL DIGITAL VIDEO CONSEIL, 13 rue Bias, 44000 Nantes, RCS Nantes 439 973 637. Production de films institutionnels et publicitaires. Date de cessation des paiements le 21 février 2023. Liquidateur : SCP Mjuris Représentée par Maître

Aude Pelloquin 5 rue Crebillon 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000592

SARL L'ART DE LA RENOVATION, 37 chemin de la Solvardière, 44800 St Herblain, RCS Nantes 429 372 410. Autres travaux de finition. Date de cessation des paiements le 30 septembre 2022. Liquidateur : Selarl Delaere et associés 20 rue Mercœur 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000593

SAS D3 STUDIO NANTES, 1-3 boulevard Jean Moulin, 44100 Nantes, RCS Nantes 434 289 591. Activités photographiques. Date de cessation des paiements le 15 janvier 2023. Liquidateur : Selarl Cécile Jouin 6 place Viarme 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000594

SARL LE XO RESTAURANT, 4 rue du Bois Guillet - Barbechat, 44450 Divatte-sur-Loire, RCS Nantes 852 451 764. Restauration. Date de cessation des paiements le 21 avril 2023. Liquidateur : Selarl Cécile Jouin 6 place Viarme 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000595

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 26 avril 2023)

SAS ABYA, Les Landes Bigots, 44830 Bouaye, RCS Nantes 824 644 165. Commerce de gros (commerce Interentreprises) de parfumerie et de produits de beauté. Date de cessation des paiements le 26 octobre 2021. Mandataire Judiciaire : Maître Blanc de la Selarl Blanc Mj-O 8 rue d'Auvours Bp 72209 44022 Nantes cedex 1. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000579

SARL PUNJAB, 6 boulevard de Stalingrad, 44000 Nantes, RCS Nantes 818 686 131. Restauration traditionnelle. Date de cessation des paiements le 13 février 2023. Mandataire Judiciaire : SCP Mjuris Représentée par Maître Aude Pelloquin 5 rue Crebillon 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000582

SARL INSTITUT AICHA, 18 avenue de la Libération, 44400 Rezé, RCS Nantes 842 276 008. Soins de beauté. Date de cessation des paiements le 26 octobre 2021. Mandataire Judiciaire : Selarl Delaere et associés 20 rue Mercœur 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000585

ABONNEZ-VOUS!

2 ans : 105 €

SAS PETERSON, 10 rue Louis de Broglie - Parc de la Rivière, 44300 Nantes, RCS Nantes 402 560 502. Agences immobilières. Date de cessation des paiements le 14 avril 2023. Administrateur Judiciaire : Maître Vincent Bonneau Saj 24 boulevard Victor Hugo 44600 Saint Nazaire avec pour mission : d'assister. Mandataire Judiciaire : Maître Blanc de la Selari Blanc Mj-O 8 rue d'Auvours Bp 72209 44022 Nantes cedex 1. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000587

PROCEDURES EN COURS

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 26 avril 2023)

SARL ENJOY WORKING DIFFERENTLY, 17 rue Océane Flex-O Nantes Atlantique l'Odyssee, 44800 Saint-Herblain, RCS Nantes 829 513 654. Activités des sièges sociaux. Liquidateur : Maître Blanc de la Selari Blanc Mj-O 8 rue d'Auvours Bp 72209 44022 Nantes cedex 1.

4401JAL20230000000598

DÉPÔT DE L'ÉTAT DE COLLOCATION

(Dépôt du 26 avril 2023)

Société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE F.L.C. DU BOCAGE, 21 rue de la Libération Mannoir de la Comète, 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire, RCS Nantes 442 970 752. Supports juridiques de programmes. L'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Nantes le 26 avril 2023 les constatations seront recevables dans un délai de trente jours à compter de la date de la publication au Bodacc auprès du greffe du tribunal de grande instance de Nantes.

4401JAL20230000000602

DÉPÔT DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 26 avril 2023)

SARL MENUISERIE - CHARPENTE DAVIAUD, 12 bis rue du Progrès, 44840 Les Sorinières, RCS Nantes 508 624 186. Travaux de menuiserie bois et Pvc. Le projet de répartition prévu par l'article L. 644-4 du code de Commerce a été déposé au greffe le 26 avril 2023. Les contestations sont recevables dans un délai d'un mois à compter de la date de publication au Bodacc.

4401JAL20230000000601

CLÔTURES

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 20 avril 2023)

SARL MATERIEL PROTECTION SECURITE, 31 rue des Imprimeurs, 44220 Couëron, RCS Nantes 452 200 066.

4401JAL20230000000556

SAS C3 CONSULTANTS GROUPE SUD OUEST, 3 impasse Charles Trenet, 44800 Saint Herblain, RCS Nantes 753 150 176.

4401JAL20230000000557

SAS C3 CONSULTANTS GROUPE ILE DE FRANCE CENTRE, 3 impasse Charles Trenet, 44800 Saint Herblain, RCS Nantes 753 150 242.

4401JAL20230000000558

SAS C3 CONSULTANTS GROUPE, 3 impasse Charles Trenet, 44800 Saint Herblain, RCS Nantes 752 979 773.

4401JAL20230000000559

SAS BIEN VETU, 3 rue Marcelle Toublanc, 44850 Le Cellier, RCS Nantes 509 696 795.

4401JAL20230000000560

MEHDAOUI Faouzi, 10 avenue Ratiatè Bat. C Interphone 8, Prècedemment 40 B Allèes des Sapins 44470 Carquefou et

Actuellement, 44400 Reze, RCS Nantes 443 428 115.

4401JAL20230000000561

KHIMA Samir, 7 rue de Koufra, 44300 Nantes, RCS Nantes 804 850 063.

4401JAL20230000000562

SARL SOFTSECUR-IT (TRACEO IP), 16 rue de la Sirène, 44300 Nantes, RCS Nantes 493 802 128.

4401JAL20230000000563

SAS DEFISKER, 33 ter rue de l'Atlantique, 44115 Basse Goulaine, RCS Nantes 812 952 257.

4401JAL20230000000564

BENARD Arnaud Eirl, 3 la Borgnière, 44590 Sion les Mines, RCS Nantes 884 069 717.

4401JAL20230000000565

POTIER Severine Raphaela Magali, 19 rue du genétay, résidence des acacias, 44230 St Sébastien sur Loire, RCS Nantes 481 153 252.

4401JAL20230000000566

SA ETABLISSEMENTS BIENNE CHALLIER, 58 boulevard Gustave Roch Min Batiment Nord Case n 66, 44200 Nantes, RCS Nantes 323 839 308.

4401JAL20230000000567

SARL PANDORA CONCEPT, 4 allée Fernand Léger, 44240 La Chapelle-sur-Erdre, RCS Nantes 540 035 821.

4401JAL20230000000568

SAS SOCOMO LABOURIER, 5 rue du Remouleur, 44800 Saint-Herblain, RCS Nantes 865 801 070.

4401JAL20230000000569

SARL WPM KOREACARE, 134 boulevard Ernest Dalby, 44000 Nantes, RCS Nantes 892 472 598.

4401JAL20230000000570

SAS FILLSTA-PARADISE, 4 boulevard du Zénith, 44800 Saint-Herblain, RCS Nantes 822 277 547.

4401JAL20230000000571

SARL Merci à vous, 75 boulevard Auguste Peneau, 44300 Nantes, RCS Nantes 831 686 985.

4401JAL20230000000572

SAS OZ CO, 24 chemin des Bateliers, 44300 Nantes, RCS Nantes 831 472 303.

4401JAL20230000000573

SARL MOUNA FOOD, 11 rue des Renards, 44300 Nantes, RCS Nantes 823 394 028.

4401JAL20230000000574

SAS OCCASION 44 (LE RENDEZ-VOUS AUTO), 1 rue de Dusseldorf - ZA des Petites Landes, 44470 Thouaré Sur Loire, RCS Nantes 818 412 579.

4401JAL20230000000575

SARL BAPTISTE BLANLOEIL, 4 allée Fernand Léger, 44240 La Chapelle-sur-Erdre, RCS Nantes 852 285 022.

4401JAL20230000000576

SARL GROUPE SENTINELLE PROTECTION, 10 rue du Congo, 44800 Saint Herblain, RCS Nantes 814 845 632.

4401JAL20230000000577

SARL DELANOUE PRIOU, zone artisanale, 44440 Teillé, RCS Nantes 479 578 791.

4401JAL20230000000578

AUTRES JUGEMENTS

FAILLITE PERSONNELLE

(Jugement du 13 avril 2023)

SARL DAG-BEST, 36 route de la Chapelle sur Erdre, 44300 Nantes, RCS

Nantes 830 971 222. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Monsieur Magomedrasul Khayrullayev pour une durée de 4 ans.

4401JAL20230000000604

INTERDICTION DE GÉRER

(Jugement du 13 avril 2023)

SARL T & A EXPRESS, 20 rue de Solay, 44700 Orvault, RCS Nantes 818 268 393. Restaurant. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Madame Truong Phong Yann pour une durée de 3 ans.

4401JAL20230000000596

SARL T & A EXPRESS, 20 rue de Solay, 44700 Orvault, RCS Nantes 818 268 393. Restaurant. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur Tuyet Sang Truong pour une durée de 3 ans.

4401JAL20230000000597

SARL K-BAC.ONE, 1 avenue des Jades, Cedex 3 Technoparc de l'Aubinière, CS 73837, 44338 Nantes, RCS Nantes 819 191 552. Autres activités de soutien aux entreprises N.C.A. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Madame Zhelyazka Demireva pour une durée de 3 ans.

4401JAL20230000000599

SARL KILICASLAN, 3 allée Louis Pergaud, 44400 Reze, RCS Nantes 832 576 045. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur Deniz Kilicaslan pour une durée de 4 ans.

4401JAL20230000000600

SARL PCM CONSTRUCTION, 13 rue du Lot, 44100 Nantes, RCS Nantes 844 585 349. Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur Mirkan Celik pour une durée de 2 ans.

4401JAL20230000000603

SARL FAVORIS 44 PEINTURE, 5 rue Le Nôtre, 44000 Nantes, RCS Nantes 805 353 794. Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur Gheorge Ceban pour une durée de 2 ans.

4401JAL20230000000605

SARL ELH ETANCHEITE, 8 rue d'Audierne, 44300 Nantes, RCS Nantes 821 325 370. Travaux d'étanchéification. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur El Houcine Samaali pour une durée de 8 ans.

4401JAL20230000000606

SAS TRANSTECH Industrie, 47 rue des Chardonnerets, 44220 Couëron, RCS Nantes 822 526 265. Installation de structures métalliques, Chaudronnées et de tuyauterie. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Madame Virginie Yvette Albrecht pour une durée de 5 ans.

4401JAL20230000000607

MODIFICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 19 avril 2023)

SARL GO ET LAND, 8 rue Léon Gaumont, 44700 Orvault, RCS Nantes 792 464 299. Restauration rapide Sandwicherie et tous produits alimentaires.

Par jugement en date du 19.04.2023, le tribunal de commerce de Nantes a modifié le plan de redressement de la société Go et Land.

4401JAL20230000000503

PUBLICATION EN LIGNE

GREFFES EXTÉRIEURS

PROCEDURES EN COURS

AUTRE JUGEMENT PRONONÇANT

(Jugement du 18 avril 2023)

SAS ITTAKA GRAND OUEST, 1 rue Clément Ader, 44700 Orvault, RCS Nantes 790 610 190. Activités des agences de travail temporaire. Jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 18-04-2023, convertissant la procédure de sauvegarde en procédure de liquidation judiciaire, maintient M. Michel Teytu juge commissaire, désigne mandataire judiciaire liquidateur la Selari Axyme en la personne de Me Didier Courtoux, 62 boulevard de Sébastopol 75003 Paris, maintient administrateur Me Bernard Houplain avec la mission d'administrer l'entreprise et autorise la poursuite d'activité jusqu'au 18 juillet 2023. Fixe la date de cessation des paiements au 03-04-2023. Fixe la clôture de la procédure au 17/04/2025.

4401JAL20230000000610

(Jugement du 28 avril 2023)

SAS GO SPORT FRANCE, 17 avenue de la Falaise, 38360 Sassenage, RCS Grenoble 428 560 031. Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé. Jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 28/04/2023 prononçant l'adoption du plan de cession au profit de la société Intersport France, société coopérative de commerçants détaillants à forme anonyme à capital variable, au capital de 9 500 000 euros, dont le siège social est situé 2 rue Victor Hugo 91160 Longjumeau, 964 201 123 RCS Evry.

4401JAL20230000000608

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LE HAVRE

PROCEDURES EN COURS

AUTRE JUGEMENT PRONONÇANT

(Jugement du 21 avril 2023)

SAS OMNIAS, 2 avenue des Améthystes, Technoparc de l'Aubinière, 44300 Nantes, RCS Nantes 810 892 133. Ingénierie, études techniques. Jugement du Tribunal de Commerce du Havre en date du 21/04/2023 ouvrant la procédure de sauvegarde, Mandataire judiciaire : Maître Béatrice Pascual 6 rue Dupleix 76600 Le Havre, Administrateur judiciaire : Selas Ajlm prise en la personne de Maître Bruno Le Moux 46 promenade Jean Rostand 93011 Bobigny mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion.

4401JAL20230000000609

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT NAZAIRE

PROCEDURES NOUVELLES

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 26 avril 2023)

ROHM Alain Roland Gaston, 6 rue de Saillé, 44350 Guérande, RCS Saint-Nazaire 348 327 826. Autres commerces de détail sur éventaires et marchés. Date de cessation des paiements le 26 octobre 2021. Liquidateur: Selas Cleoval en la personne de Me Virginie Scelles 14 Bd de la Paix Cs 22173 56005 vannes Cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4402JAL20230000000156

SAS VEILLET ELECTRICITE, 7 rue Albert Baudry, 44160 Sainte Reine de Bretagne, RCS Saint-Nazaire 799 902 440. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Date de cessation des paiements le 26 octobre 2021. Liquidateur : Selas Cleoval en la personne de Me Virginie Scelles 14 Bd de la Paix Cs 22173 56005 Vannes Cedex. Les déclarations de créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4402JAL20230000000157

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 26 avril 2023)

SAS Courtage Solution Bois (CSB), 20 impasse de la ville en Bois, 44680 Chaumes en Retz, RCS Saint-Nazaire 851 766 204. Autres activités de soutien aux entreprises N.C.A. Date de cessation des paiements le 26 octobre 2021. Mandataire Judiciaire : Selari Philippe Delaere et associé en la personne de Me Philippe Delaere «Le Constens» bd Docteur Chevrel Cs 30105 44502 la Baule cedex. Les déclarations de créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4402JAL20230000000150

WWW.INFORMATEURJUDICIAIRE.FR

SAS ATLANTIQUE REALISATIONS ENTREPRISE GENERALE ATRERGE (ATRERGE), parc Activités Villejames, 6 rue de la Petite Colline, Cedex, BP 85148, 44351 Guérande, RCS Saint-Nazaire 391 998 598. Construction de maisons individuelles. Date de cessation des paiements le 26 octobre 2021. Mandataire Judiciaire : Selas Cleoval en la personne de Me Virginie Scelles 14 Bd de la Paix Cs 22173 56005 Vannes Cedex. Les déclarations de créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4402JAL20230000000151

SARL CELTIC.MARINE.SERVICES (C.M.S.), 316 rue du Clos du Moulin Zone Artisanale du Pladreau, 44420 Piriac-sur-Mer, RCS Saint-Nazaire 801 849 928. Services auxiliaires des transports par eau. Date de cessation des paiements le 21 avril 2023. Mandataire Judiciaire : Selari Philippe Delaere et associé en la personne de Me Philippe Delaere «Le Constens» bd Docteur Chevrel Cs 30105 44502 la Baule cedex. Les déclarations de créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4402JAL20230000000152

ABONNEZ-VOUS !
1 an : 63 €

PROCEDURES EN COURS

AUTRE JUGEMENT PRONONÇANT

(Jugement du 26 avril 2023)

ROHM Alain Roland Gaston, 6 rue de Saillé, 44350 Guérande, RCS Saint-Nazaire 348 327 826. Autres commerces de détail sur éventaires et marchés. Le Tribunal de Commerce de Saint-Nazaire a prononcé, en date du 25-04-2023, le rejet du rétablissement professionnel et l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro 2023-81, date de cessation des paiements le 21-04-2023, et a désigné Mme David Noblet : Juge Commissaire, Juge Commissaire suppléant M. Daniel Noblet, liquidateur Selas Cleoval en la personne de Me Virginie scelles. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

4402JAL20230000000153

CLÔTURES

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 26 avril 2023)

SARL L'AME D'ISA, pointe Saint Gildas, 44770 Préfaillies, RCS Saint-Nazaire 882 165 756.

4402JAL20230000000154

BOURDIER (nom d'usage BOURDIER) Wesley, 50 route de Bellevue, 44320 Frossay, RCS Saint-Nazaire 453 826 679.

4402JAL20230000000155

AUTRES JUGEMENTS

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 26 avril 2023)

SARL AUX BONNES SAVEURS, 11 avenue du Général de Gaulle, 44250 Saint-Brevin-les-Pins, RCS Saint-Nazaire 850 768 581. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Durée du plan : 10 ans. Commissaire à l'exécution du plan : Selari Philippe Delaere et associé en la personne de Me Philippe Delaere «Le Constens» bd Docteur Chevrel Cs 30105 44502 la Baule cedex..

4402JAL20230000000148

RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 26 avril 2023)

SARL L'HABITATION, 37 rue de Mes Pompas, 44410 Herbignac, RCS Saint-Nazaire 433 014 081. Services des traiteurs. Jugement en date du 26 avril 2023 prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 26 octobre 2021. Liquidateur Selas Cleoval en la personne de Me Virginie Scelles 14 Bd de la Paix Cs 22173 56005 Vannes Cedex. Les déclarations de créances sont à déposer auprès du liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication au Bodacc à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

4402JAL20230000000149

LES ANNONCES LÉGALES EN VENDÉE

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 11/04/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **R-A LEMESLE**. Objet social : toutes prestations commerciales et tous conseils auprès du marché horticole, l'activité de commissionnaire sur le marché horticole, l'activité d'agent commercial dans le domaine horticole ; l'activité de négoce en lien avec l'activité ci-dessus, et notamment le négoce de plantes. Siège social : 6 rue Blanc Moutier L'Herbaudière 85330 NOIRMOUTIER-EN-LÎLE. Capital : 1000 €. Durée : 99 ans. Président : M. LEMESLE Dominique, demeurant 6 rue Blanc Moutier L'Herbaudière 85330 NOIRMOUTIER-EN-LÎLE. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas. Immatriculation au RCS de LA ROCHE SUR YON

L231J06936



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été constitué une Société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI GAUVRIT MCM
Siège social : 140 rue Nationale 85280 LA FERRIERE
Objet (sommatoire) : acquisition, administration, location, gestion de tous

biens immobiliers et droits immobiliers, construction
Durée : 99 ans
Capital : 2 000 € en numéraire
Gérance : GAUVRIT Manon demeurant 74 rue Saint Mème 85440 TALMONT SAINT HILAIRE
Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective des associés et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Immatriculation : RCS LA ROCHE SUR YON

Pour avis,

L231J07985



Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHANVERRIE du 28/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : JLA JOBARD
Siège : 4 avenue de Mocard, 85130 CHANVERRIE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 €
Objet : l'exploitation de gîtes et hébergements touristiques meublés de courte durée ; les prestations de services para-hôtelières ; la location de salle de réception ; l'organisation de manifestations diverses : tous événements, ateliers, expositions

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au

profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Alain JOBARD, demeurant 4 avenue de Mocard, 85130 CHANVERRIE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON.

L231J08088



Aux termes d'un ASSP en date du 02/05/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : VENDEE RUCHES

Objet social : Vente de matériel dédié à l'apiculture, Commercialisation des produits de la ruche et de ses dérivés.

Siège social : 18 IMPASSE PHILIPPE LEBON, 85000 LA ROCHE SUR YON
Capital : 5 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LA ROCHE-SUR-YON

Gérance : Mme ROBERT SANDIE, demeurant 12 LA MORICIERE, 85170 LES LUCS SUR BOULOGNE

L231J08229



NOTAIRES LOIRE OCEAN
Route de Saint-Michel
Le Campus, 44210 PORNIC

Aux termes d'un acte authentique reçu le 21/04/2023 par Maître FREDERICK DÜVERT, Notaire à PORNIC (44210) - Route de Saint Michel - Le Campus, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI AE2S IMMO

Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles de favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles de favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité. Les fondateurs précisent que la raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres. Ils n'entendent pas préciser le détail de ces actions et leurs moyens, sauf à indiquer quelles se feront dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

Siège social : 5 Bis Rue des Chaumes, BOUFFERE, 85600 MONTAIGU VENDEE
Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LA ROCHE-SUR-YON

Co-gérance : M. PEROT STEPHANE, demeurant 5 Bis rue des Chaumes, BOUFFERE, 85600 MONTAIGU VENDEE et Mme PEROT SANDRA, demeurant 5 Bis rue des Chaumes, BOUFFERE, 85600 MONTAIGU VENDEE

Pour avis
Maître Frédéric DUVERT - SELAS NOTAIRES LOIRE OCEAN

L231J08403

MODIFICATIONS



4, rue des Tuilliers – ZA de Viais
44860 PONT-SAINT-MARTIN

CONSFELI

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
16 bis chemin de la Rondelière,
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
894 682 160 RCS LA ROCHE SUR YON

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une décision en date du 29/03/2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, La Présidente.

L23IJ05765



EXPERTISE COMPTABLE | AUDIT | CONSEIL

Aux termes d'une AGE en date du 06/04/2023, la Société GRELAUD LO-RIEUX ET ASSOCIÉS (SCI, capital : 1000 € ; siège social : 17 rue des Ormeaux, 85250 ST FULGENT ; 901333039 RCS LA ROCHE S/YON) a décidé de transférer le siège social du 17 rue des Ormeaux, 85250 ST FULGENT au 9 rue de Gâtine, 85250 ST FULGENT, à compter du 14/04/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L23IJ06324

AMIAUD IMMOBILIER

SCI au capital de 9 146,94 euros
Ancien siège social :
346 RUE DU PETIT BOURBON
85140 ST MARTIN DES NOYERS
Nouveau siège social :
400 RUE DU PETIT BOURBON
85140 ST MARTIN DES NOYERS
422 040 337 RCS LA ROCHE SUR YON

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 26/04/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 346 RUE DU PETIT BOURBON, 85140 ST MARTIN DES NOYERS au 400 RUE DU PETIT BOURBON, 85140 ST MARTIN DES NOYERS à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON

L23IJ07901

CAMPING LE BOIS D'AMOUR
SAS au capital de 15000€
Rte de la Tranche Camping le Zagarella
85560 Longeville sur Mer
RCS de LA ROCHE SUR YON
847882958

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Le 26/04/2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de la société de Route de la Tranche Camping le Zagarella 85560 Longeville-sur-Mer à 73 Parc de l'Argile 06370 Mouans-Sartoux.

Mention sera faite au RCS de CANNES/LA ROCHE SUR YON

L23IJ07978

ABONNEZ-VOUS !

Version numérique

1 an : 38 €

RESTEZ MAÎTRE DE L'INFORMATION :

ABONNEZ-VOUS !

123 MOBILE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
porté à trente mille euros
Siège social : 5 Rue de Fontainebleau
85300 CHALLANS
815 283 320 RCS LA ROCHE SUR YON

AVIS DE MODIFICATION

Par décision du 27 avril 2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 27 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 3 000 euros

Nouvelle mention : Capital social : 30 000 euros

Pour avis, la Gérance

L23IJ08001



EXPERTISE COMPTABLE | AUDIT | CONSEIL

Aux termes d'un PV du 28/04/2023, la société POISSON (SARL ; capital : 7 622,45 € ; siège social : 20 rue Honoré d'Estienne d'Orves, Montaigu 85600 MONTAIGU VENDEE ; 378486930 RCS LA ROCHE S/YON), a décidé la transformation de la Société en SASU à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 € Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession d'actions au profit de l'associée unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Florent MERLET. Présidente : MERLET FINANCES (SARL, capital : 42 000 € ; siège social : 20 rue Honoré d'Estienne d'Orves, Montaigu 85600 MONTAIGU VENDEE ; 882664113 RCS LA ROCHE S/YON) représentée par Florent MERLET.

L23IJ08028



FINANCIERE ED

Société par actions simplifiée
au capital de 126 800 euros
Siège social : 8 passage de la Providence
85270 ST HILAIRE DE RIEZ
818 590 556 RCS LA ROCHE SUR YON
(ci-après la «Société»)

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Aux termes de décisions unanimes en date du 27 avril 2023, les associés ont désigné Monsieur Elouan DAVY, demeurant 8 Passage de la Providence - 85270 SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ, en qualité de Président de la Société, sans limitation de durée à compter de ce même jour, en remplacement de Monsieur Olivier DAVY, démissionnaire.

Pour avis

L23IJ08034



TEKITEAZY

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 5 Rue Du Granit
85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ
RCS de LA ROCHE-SUR-YON
n°829 535 715

En date du 28/04/2023, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social à compter du 28/04/2023.

Nouvel objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, de réaliser : -Des prestations de conseil, de création, d'hébergement, de vente et de maintenance de systèmes informatiques, d'applications mobiles et de sites internet, -Des actions de communication digitale ou physique, -Des prestations photographiques incluant le reportage, la prise de vue, la captation et la formation, -L'organisation, la production et la promotion d'expositions, de stages ou de voyages, -Le développement, la retouche et la vente de tirages sur tout support physique ou numérique, -La cession et vente de droits d'exploitation de diffusion et d'exposition.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS de LA ROCHE-SUR-YON.

L23IJ08104



SOFICLAGE

SCI au capital de 1 561 500 €
Siège social : 42 RUE DES GIGUELINS
85180 LES SABLES D'OLONNE
RCS de LA ROCHE-SUR-YON
n°519 502 413

L'AGE du 11/04/2023 a décidé le transfert du siège social au 42 RUE DES GIGUELINS, 85180 LES SABLES D'OLONNE à compter du 11/04/2023.

L23IJ08212



AVOCATS

MAGIELLO

Société à responsabilité limitée au capital de 411 400 € porté à 315 700 €
Siège social : Lieudit « Belle Eau » 85220 APREMONT
RCS LA ROCHE SUR YON 789 953 577

REDUCTION DE CAPITAL

Il résulte du procès-verbal des décisions unanimes des associés du 28 avril 2023, que le capital social a été réduit d'un montant de 95 700 euros par voie de rachat et d'annulation de 957 parts sociales de 100 euros chacune. L'article 6, 7 et 8 des statuts ont été modifié en conséquence.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à QUATRE CENT ONZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (411 400 €).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à TROIS CENT QUINZE MILLE SEPT CENTS EUROS (315 700 €).

L23IJ08290

PASANDA LITTORAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 12 000 euros
Siège social : 86 rue de la Cornue
85800 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE
521 919 902 RCS LA ROCHE SUR YON

Le 31 janvier 2023, l'Associée unique et Gérante constate la modification de son prénom qui devient « Delou » en lieu et place de « Delphine » et décide de modifier les statuts en conséquence.

Pour avis, la gérance

L23IJ08351

SCI ATLANTIDE

Forme : SCI
Capital social : 800 euros
Siège social : 371 avenue Bollée
72000 Le Mans
833 880 214 RCS du Mans

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 avril 2023, les associés ont décidé, à compter du 20 avril 2023, de transférer le siège social à 107 Ter rue du Centre, 85800 Le Fenouiller. Objet : acquisition, aliénation, gestion, exploitation par location ou autrement à l'exception de la location en meublé de tous biens et droits immobiliers, durée : 99 ans. Radiation du RCS du Mans et immatriculation au RCS de La Roche sur Yon

L23IJ08361

DISSOLUTIONS



KACERTIS AVOCATS

46, rue Félix Faure
44000 NANTES

AU FIL DES VINS
Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 80.000 euros

Siège social :
75, rue du Président de Gaulle
85000 LA ROCHE SUR YON

Siège de liquidation :
75, rue du Président de Gaulle
85000 LA ROCHE SUR YON

804.811.818 RCS LA-ROCHE-SUR-YON

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 27/02/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, sa mise en liquidation amiable conventionnelle et normée comme liquidateur Mme Monique GUÉRIN, demeurant 9 rue Saint Jean - 51240 MARSON, pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, 75, rue du Président de Gaulle - 85000 LA ROCHE SUR YON. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de La Roche Sur Yon.

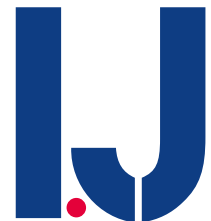
Pour avis, Le Liquidateur

L23IJ07996



ATTESTATIONS ET FACTURES

IMMÉDIATES ET
DÉMATÉRIALISÉES



INFORMATEUR JUDICIAIRE

CLÔTURES



AU FIL DES VINS
Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 80.000 euros
Siège social :
75, rue du Président de Gaulle
85000 LA ROCHE SUR YON
Siège de liquidation :
75, rue du Président de Gaulle
85000 LA ROCHE SUR YON
804.811.818 RCS LA-ROCHE-SUR-YON

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 28/02/2023, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Monique GUÉRIN, demeurant 9 rue Saint Jean à MARSON (51240) de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de La Roche Sur Yon.

Pour avis, Le Liquidateur

L23IJ07998

REGIMES MATRIMONIAUX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Pierre GOBIN, Notaire à BASSE-GOULAIN (44), 2-4 Imp Paul Edouard Lynch, CRPCEN 44134, le 27 avril 2023, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial par constitution d'une société d'acquêts avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux (préciput), entre **M. Thierry Noël Pierre ROBINEAU**, retraité, et **Mme Brigitte Josette Emilienne FUROIS**, retraitée, demeurant ensemble à LES SABLES-D'OLONNE (85100) 205 rue Joseph Benatier. Nés : M. à CHOLET (49300) le 24 décembre 1956, et Mme à VIVY (49680) le 6 décembre 1959, mariés à la mairie de ANGERS (49000) le 25 septembre 1980 sous le régime de la séparation de biens pure et simple suivant contrat de mariage reçu par Me Dominique BROSSIER, notaire à JALLAIS (49510), le 13 septembre 1980, régime non modifié, tous les deux de nationalité française, résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

L23IJ08089



**RELECTURE
CONTRÔLE
CONFORMITÉ**

DE TOUS LES AVIS

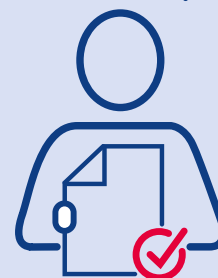


Le média des affaires
en Loire-Atlantique et en Vendée

Service
en ligne



Attestation
de parution
immédiate



Relecture
assurée

annonces-legales@informateurjudiciaire.fr

WWW.INFORMATEURJUDICIAIRE.FR

AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE INTÉRÊT



ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ

ATLANTIQUE
VENDEE

LE
VILAGE
by CA



PODCAST



Quand les
chefs d'entreprise
racontent un
événement marquant
de leur vie !



Céline
BROCHARD
Présidente de
SVC-ODS

UN INOUBLIABLE
MOMENT



In Extenso

Experts-Comptables

Ensemble pour aller plus loin

Partout en France les experts-comptables In Extenso vous accompagnent tout au long de la vie de votre entreprise.

Expertise comptable - Gestion sociale et paie - Audit - Juridique - Fiscalité - Accompagnement et conseil en création, reprise et transmission d'entreprise

In Extenso est fier et enthousiaste d'accompagner la professionnalisation du rugby à 7 via le **IN EXTENSO SUPERSEVENS**.



In Extenso LE P

Près de chez vous...

Ancenis

02 40 83 17 52

La Baule

02 40 60 57 34

Nantes Centre

02 51 80 18 00

Pornichet

02 51 73 20 20

Challans

02 51 35 00 35

La Roche-sur-Yon

02 51 24 07 90

Nantes Erdre

02 40 52 59 00

Sables-d'Olonne

02 51 95 11 22

Haute-Goulaine

02 40 13 65 65

Les Herbiers

02 51 64 88 31

Pornic

02 40 82 15 93

Saint-Herblain

02 51 80 18 00

www.inextenso.fr

Suivez nos actualités sur notre page **LinkedIn In Extenso Ouest Atlantique**